

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 juin 1966.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette Commission dans le département de la Réunion, dans le territoire des Comores, en République malgache et au Kenya du 11 au 31 mars 1966,

Par MM. Pierre GARET, Bernard CHOCHOY,
Michel KISTLER et Pierre CAROUS,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	5
I. — Le Kenya.	
A. — Programme du séjour.....	7
B. — Conditions générales.....	8
1. Données de base.....	8
2. Situation démographique et sociale.....	9
3. Ressources naturelles et infrastructure.....	10
4. Production	11
5. Problèmes économiques:	
a) Les échanges extérieurs.....	13
b) La politique de développement.....	14
C. — Remarques de la Commission.....	14
II. — La Réunion.	
A. — Programme du séjour.....	17
B. — Conditions générales. Evolution économique et sociale.....	20
1. Données de base.....	20
2. Situation démographique et sociale.....	22
3. Equipement économique et social.....	38
4. Industrialisation, commerce et tourisme.....	47
5. La migration.....	55
6. Problèmes financiers.....	61
C. — Remarques de la Commission.....	76
III. — La République malgache.	
A. — Programme du séjour.....	83
B. — Conditions générales. Evolution économique et sociale.....	86
1. Données de base.....	86
2. Situation démographique et emploi.....	88
3. Infrastructure	89
4. Les problèmes économiques :	
a) Le commerce extérieur.....	89
b) Le plan.....	91
C. — L'aide française aux investissements malgaches.....	92
D. — Remarques de la Commission.....	104

	Pages.
IV. — Les Comores.	
A. — Programme du séjour.....	107
B. — Conditions générales. Evolution économique et sociale.....	108
1. Données de base.....	108
2. Situation démographique et sociale.....	110
3. Equipement économique et social.....	112
4. La production.....	115
5. Le mouvement commercial.....	118
6. La situation financière.....	119
7. Problèmes économiques : l'aide du F. I. D. E. S. ; le Plan..	120
C. — Remarques de la Commission.....	126

Mesdames, Messieurs,

L'attention de la Commission des Finances du Sénat avait été attirée, notamment lors des débats budgétaires, par les problèmes de formation professionnelle et d'emploi dans les départements et territoires d'outre-mer, en liaison avec leur situation démographique et leur équipement économique et social. Une délégation de votre Commission a poursuivi dans le département de la Réunion et le territoire des Comores, où ces problèmes se posent avec une particulière acuité, la mission qu'elle avait précédemment accomplie dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Les observations effectuées ont été situées dans le contexte plus vaste de cette partie de l'Océan Indien, où la France a pratiquement une puissance dominante, et qui présente un caractère spécifique marqué.

Votre délégation a été ainsi conduite à accomplir sa mission successivement à la Réunion, lointain département français, dont les liens avec la métropole sont si vivaces ; en République Malgache, qui apprécie l'aide de la France nécessaire au maintien de son économie ; aux Comores, ce territoire français un peu oublié. Elargissant ses informations, votre délégation avait, au début de son voyage, séjourné au Kenya, où elle a senti un profond désir de coopération avec notre pays, tant dans le domaine culturel que dans celui de la planification.

*
* *

La délégation sénatoriale était composée de :

MM. PIERRE GARET, Vice-Président du Sénat, Sénateur de la Somme,
ancien Ministre,

BERNARD CHOCHOY, Sénateur du Pas-de-Calais, ancien Ministre,

MICHEL KISTLER, Sénateur du Bas-Rhin,

PIERRE CAROUS, Sénateur du Nord.

Elle était accompagnée de M. PIERRE VALLOIS, Administrateur
au Sénat, Secrétaire de la Commission des Finances.

A la délégation sénatoriale s'était jointe une délégation de la Commission de la Production et des Echanges de l'Assemblée Nationale, conduite par M. LOUIS BRIOT.

Les programmes élaborés pour le Sénat et pour l'Assemblée Nationale ont été quelque peu différents. Aussi, concernant l'étude des problèmes auxquels nos collègues Députés se sont plus particulièrement attachés (nous pensons par exemple à la production agricole à la Réunion), le rapport qu'ils ont élaboré sera consulté avec fruit.

*
* *

La délégation se plaît à renouveler ici ses sentiments de vive gratitude aux autorités et à nos collègues parlementaires locaux qui ont participé à l'excellente organisation de cette mission, et qui ont favorisé son déroulement dans les conditions les meilleures et les plus fructueuses. Nous avons été tout particulièrement sensibles à la qualité de l'accueil qui nous a été réservé à chacune de nos étapes ; que tous en soient ici publiquement remerciés.

I. — LE KENYA

A. — Programme du séjour.

Jeudi 10 mars 1966.

20 heures. — Départ de Paris-Orly.

La délégation est saluée à son départ pour Nairobi (Kenya) par M. Hinawy, Chargé d'affaires de l'Ambassade du Kenya en France.

Vendredi 11 mars 1966.

9 h 15. — Arrivée à Nairobi (Kenya), aéroport d'Ambakasi, après des escales à Rome, et à Entebbe (Ouganda). La délégation est accueillie à l'aéroport par M. de Beausse, Ambassadeur de France au Kenya, MM. Kebaili, Conseiller des Affaires étrangères, Jacques Humbert, Conseiller commercial, et des représentants des Assemblées et Ministères kenyans.

La délégation a ensuite procédé à la visite du Palais du Parlement, où lui fut offert un déjeuner officiel. Réunion d'information avec M. Mbathi, Secrétaire général du Plan, M. Leca, expert français, et les représentants des Ministères du Plan et du Développement économique, du Commerce et de l'Industrie, de l'Information, du Tourisme et de l'Education.

Samedi 12 et dimanche 13 mars 1966.

Circuit à travers la Province centrale et la Province de la Grande Vallée du Rift.

Lundi 14 mars 1966.

Séance de travail avec M. Tom Mboya, Ministre du Plan et du Développement économique, M. Kibaki, Secrétaire d'Etat, et M. Mbathi, Secrétaire général au Plan, et leurs collaborateurs.

Dîner officiel à la résidence de l'Ambassadeur.

Mardi 15 mars 1966.

11 h 15. — Décollage de Nairobi (aéroport d'Ambakasi) pour Tananarive et Saint-Denis-de-la-Réunion.

La délégation est saluée à son départ par M. de Beausse, Ambassadeur de France au Kenya, MM. Kebaili, Conseiller des Affaires étrangères, Jacques Humbert, Conseiller commercial, et des représentants des Assemblées et des Ministères kenyans.

B. — Conditions générales. — Evolution économique et sociale.

1. DONNÉES DE BASE

a) Géographiques.

Le Kenya s'étend sur 582.600 kilomètres carrés. Il est bordé, au Nord par l'Ethiopie et le Soudan, à l'Ouest par l'Ouganda, au Sud par le Tanganyka, à l'Est par l'Océan Indien et la République de Somalie.

Quatre régions naturelles peuvent être distinguées :

— Au Nord-Ouest, une zone de terres arides, de faible altitude, comprenant notamment le lac Rodolphe ;

— au Nord-Est une plaine broussailleuse à population de faible densité ;

— au Sud-Est, une région sèche, pratiquement inhabitée ;

— enfin, au Sud-Ouest, un plateau fertile qui rassemble près de 85 % de la population et fournit la presque totalité de la production économique. C'est un plateau volcanique atteignant par endroits 3.000 mètres qui sert de socle à des sommets élevés, comme le Mont Kenya, qui culmine à 5.200 mètres. Grâce à l'altitude le climat est frais et sain. Il est chaud sur la côte et au Nord-Ouest où la température moyenne est de 26 degrés.

Une steppe pauvre couvre les régions arides. Par contre, sur la région des plateaux croît la savane où se trouvent des grandes réserves de chasse qui abritent la faune équatoriale.

b) Historique et institutions.

Pendant une quarantaine d'années, le Kenya a été placé sous le régime de la colonie de la couronne britannique et de protectorat pour ce qui concerne une bande côtière de 10.000 miles.

En 1952, l'état d'urgence fut proclamé, provoqué par la rébellion Mau-Mau. Puis une première conférence institutionnelle fut suivie

d'élections en 1961 ; diverses conférences jalonnent une évolution dont l'aboutissement est l'indépendance du Kenya ; puis la République a été proclamée le 12 décembre 1964.

Le Gouvernement est présidé par M. Jomo Kenyatta, leader du parti K. A. N. U. (Kenya African National Union).

Le pouvoir législatif est détenu par deux Chambres : la Chambre des Représentants composée de 112 membres et le Sénat de 38 membres, représentant six régions qui composent le pays et qui jouissent d'une certaine autonomie législative.

Après son indépendance, le Kenya est demeuré membre du Commonwealth et de la zone sterling.

Une ancienne fédération d'Afrique Orientale, dont Nairobi était la capitale, a cessé d'exister avec l'accession à l'indépendance de ses membres et il ne subsiste plus que son prolongement économique : le Marché Commun Est-Africain, Nairobi restant le siège de la plupart des services communs aux trois pays.

2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

La population totale est estimée à 8.800.000 habitants parmi lesquels on compte approximativement :

8.200.000 africains,

200.000 indiens commerçants urbains,

70.000 européens établis dans les régions du Sud-Ouest et 48.000 arabes implantés sur la côte.

La densité moyenne est faible : 13 habitants au kilomètre carré. La majeure partie de la population est concentrée dans la partie Sud du pays, qui comprend les principales villes et une voie de communication entre Nairobi, la capitale qui compte 300.000 habitants et Mombasa, le port, qui en comprend 90.000. Cette région compte huit centres de plus de 10.000 habitants.

Le taux d'accroissement démographique est estimé à 2,25 % par an. 85 % de la population africaine vit en milieu rural. Cependant, un certain développement industriel et celui des services tertiaires sont de nature à accroître le nombre des salariés.

Le chômage est important dans les grandes villes et marque une tendance à l'augmentation en raison d'une certaine stagnation économique.

Education.

La différence de langue et de culture avait conduit dans le passé à une répartition raciale des élèves dans l'enseignement.

Le Gouvernement actuel pratique, au contraire, une politique d'intégration.

L'enseignement pose dans ce pays, comme partout en Afrique, un problème urgent et difficile à résoudre. D'une part, les instituteurs européens ont quitté le pays lors de l'indépendance. D'autre part, l'Etat manque des fonds nécessaires. La scolarisation des jeunes kenyans, pendant huit années, nécessiterait 22 millions de livres par an, alors que le montant des dépenses totales de l'Etat est de 50 millions de livres.

La part du budget consacrée actuellement à l'enseignement est de 8,7 millions de livres.

L'enseignement primaire touche près de 900.000 élèves, soit 42 % de la population scolarisable. Le nombre des élèves a augmenté très rapidement. Il a presque doublé depuis 1956. Le problème principal qui se pose est celui du recrutement des maîtres.

L'enseignement secondaire ne concerne que 22.000 élèves : le recrutement des professeurs pose un problème plus grave encore.

L'enseignement normal, technique et supérieur est dispensé à 7.500 étudiants ; en 1963, a été inaugurée l'université d'Afrique orientale, qui comprend des établissements dans chacune des capitales au Kenya, en Ouganda et au Tanganyika.

Santé.

Malgré la salubrité du climat dans son ensemble, en raison de l'altitude moyenne du pays, on trouve encore quelques maladies de type tropical, telles que le paludisme et la bilharziose. L'équipement sanitaire du pays est relativement développé.

3. RESSOURCES NATURELLES ET INFRASTRUCTURE

D'une superficie sensiblement égale à celle de la France, le Kenya présente avec un paysage naturel très varié, un climat favorable dans sa zone utile alors que la moitié Nord est très aride ; le sous-sol apparaît très pauvre.

Les conditions naturelles se prêtent à l'exploitation des ressources hydro-électriques, mais celles-ci sont encore peu exploitées.

Au point de vue infrastructure, les routes relèvent de la compétence de chacun des pays de l'Est africain : Kenya, Ouganda et Tanganyika) alors que les chemins de fer, les ports, les transports aériens et les télécommunications sont gérés par des organismes communs à ces trois pays.

Le réseau de chemin de fer comprend une ligne Mombasa—Nairobi—Ouganda, longue de 2.200 km environ.

Le réseau routier est constitué essentiellement par un axe parallèle à la voie ferrée, dont mille kilomètres sont bitumés. Il comporte des ramifications, notamment dans la région Sud-Ouest du pays. Ce réseau comprend au total 42.000 km de routes, dont 6.000 sont des routes principales.

Quant aux transports aériens, l'aéroport de Nairobi est l'un des plus importants d'Afrique : 12 lignes aériennes internationales desservent la capitale du Kenya.

4. LA PRODUCTION

a) *Agricole.*

Elle contribue pour 38 % au produit intérieur brut et fournit plus de 80 % des exportations hors d'Afrique orientale.

L'économie du Kenya repose sur l'agriculture, pratiquée dans les hautes terres, les autres régions étant désertiques ou trop arides.

Sur une superficie de 582.600 kilomètres carrés, seuls 85.000 kilomètres carrés sont fertiles. Cultures, élevage, sont pratiqués par les tribus sédentaires ou nomades. Il s'agit d'une économie de subsistance.

Les hautes terres du Sud-Ouest sont bien exploitées par les Européens et permettent une production destinée surtout à l'exportation.

Concernant le problème agraire, deux points sont essentiels : le remembrement des terres appartenant aux Africains et l'attribution des terres des colons, cette distribution ne devant pas, selon les perspectives gouvernementales, se traduire par une spoliation ; elle doit, par ailleurs, éviter de faire baisser la production agricole commercialisée, qui assure des ressources en devises au pays.

Il a donc été prévu un plan d'installation des jeunes Africains, qui intéressera une superficie de 400.000 hectares.

La production agricole est destinée tant à l'exportation qu'à la consommation locale. Les principaux produits exportés sont le café arabica, le thé, le sisal, les viandes, les cuirs et peaux et l'extrait de pyrèthre. Les revenus de l'exportation sont instables du fait de la variation des termes de l'échange.

A côté de ces produits d'exportation, l'agriculture de subsistance permet à la population de se nourrir, mais au prix d'un travail peu rationnel qui demande trop de main-d'œuvre.

b) Industrielle.

Le Kenya est le pays le plus industrialisé du Marché commun est-africain, la production industrielle représentant près de 10 % du revenu national. Au point de vue minier, seules présentent quelque importance les exploitations de carbonate de soude et de sel, les produits énergétiques faisant défaut ; la production d'énergie hydro-électrique (240 millions de kilowattheures en 1962) est insuffisante, mais des lignes à haute tension permettent l'importation de courant électrique d'Ouganda.

Nairobi, qui groupe 40 % de la main-d'œuvre, est le principal centre industriel. Par le nombre d'usines, la valeur de la production et le nombre des travailleurs, la première place est tenue par l'industrie alimentaire ; viennent ensuite les industries du tabac, des boissons et quelques manufactures de textiles ; deux cimenteries et une soixantaine de scieries approvisionnent l'industrie du bâtiment. Une raffinerie de pétrole de grande capacité a été inaugurée en 1964 à Mombasa.

5. PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

a) *Les échanges extérieurs.*

La politique commerciale du Kenya est conduite en accord avec celle de ses voisins du Tankanyika et de l'Ouganda. Elle tend à vendre des produits agricoles en échange de produits industriels, tout en protégeant l'industrie nationale naissante. Elle encourage les revenus invisibles procurés d'une part par le tourisme, en plein essor grâce aux réserves de chasse et à l'infrastructure hôtelière relativement bonne et, d'autre part, par les investissements étrangers.

Pour faciliter l'écoulement des produits agricoles d'exportation, l'Etat a créé des coopératives qui sont au nombre de plus de 600.

Les importations comprennent les machines et du matériel de transport ainsi que des combustibles, des produits chimiques et manufacturés.

Les principaux clients sont la Grande-Bretagne pour 26 %, l'Allemagne fédérale pour 17 %, les Etats-Unis pour 9 %.

Les principaux fournisseurs sont : la Grande-Bretagne pour 33 %, le Japon pour 10 % et l'Iran pour 8 %.

La balance commerciale, qui était en déséquilibre, tend à s'orienter vers l'équilibre qui lui manquait. Deux postes de la balance des paiements atténuent le déficit en devises : le tourisme, d'une part, et le quasi-monopole possédé par Mombasa de tout le commerce est-africain, d'autre part.

Ces deux éléments favorables ne permettent cependant pas au Kenya de se passer d'une aide étrangère importante.

En ce qui concerne les finances publiques, le budget se présente en déficit et il semble difficile de contenir ce déficit dans des limites modérées en raison des énormes besoins d'investissement et du fait que l'aide britannique est appelée à diminuer.

Depuis longtemps déjà, la quasi-totalité des investissements publics est financée sur des ressources extérieures, mais l'apport britannique, qui domine, n'est plus seul. A la suite de l'Allemagne fédérale qui a accordé un prêt, d'autres pays contribueront aux investissements, notamment Israël et les Etats-Unis.

Le Kenya a bénéficié, en outre, du concours d'organismes comme la B. I. R. D., qui a accordé 2 millions de livres pour le Plan 1960-1963 et a envoyé sur place une mission technique chargée de dresser un inventaire de la situation économique. Les pays de l'Est ont également accordé depuis l'indépendance une assistance non négligeable.

b) *La politique de développement.*

Un taux de croissance de 5,2 % prévu par les dirigeants fera passer le produit national brut de 243 millions de livres à 364 millions de livres en 1970 ; pour atteindre cet objectif 317 millions de livres devront être investis, la part du secteur public étant de 129 millions.

Agriculture et élevage font l'objet d'une attention particulière : coton, sisal, laine sont les produits dont l'expansion sera la plus forte.

Le Plan envisage la création d'industries qui font défaut, comme des usines d'assemblage automobile et de machines agricoles, et il souligne la nécessité d'accroître des productions insuffisantes comme les industries textiles, chimiques, l'industrie des bois et la construction.

C. — **Remarques de la Commission.**

Les entretiens que nous avons eus au Kenya ont été marqués par un vif désir des autorités de ce pays de voir se nouer des liens économiques et culturels plus importants et s'instaurer une coopération plus étroite avec la France.

C'est ainsi que nous avons pu constater, au cours de notre entrevue avec M. Mboya, Ministre du Plan, que le Kenya, bien que s'agissant d'un pays non francophone, tenait notamment à développer les échanges avec notre pays et à les rendre plus fructueux.

En ce qui concerne *l'assistance technique et culturelle*, le gouvernement kenyan se montre reconnaissant des premières réalisations de la France. Mais plus de professeurs et d'assistants sont vivement demandés, trois professeurs français seulement exerçant au Kenya pour deux cents classes secondaires ; les autorités kenyanes sont par ailleurs vivement désireuses d'envoyer certains de leurs étudiants en France. Il est à noter que la langue française

est consacrée dans l'enseignement secondaire comme seconde langue vivante après l'anglais. Nos interlocuteurs ont relevé qu'une grande partie de l'Afrique étant francophone, l'étude poussée du français dans les lycées du Kenya permettrait d'entretenir des relations avec les pays francophones d'Afrique ; elle permettrait aussi aux élites de ce pays de suivre les cours de l'Université de Tananarive.

Il nous plaît de souligner dans le domaine culturel l'activité de l'Alliance Française à Nairobi malgré des difficultés tenant à l'insuffisance des locaux et des moyens matériels ; ses cours sont dispensés avec le concours de six professeurs, dont un seul est détaché et rémunéré par le Gouvernement français ; étant donné le succès remporté par l'Alliance Française, il serait particulièrement souhaitable qu'un autre enseignant au moins soit mis à sa disposition. En matière de coopération technique proprement dite, des perspectives sont ouvertes : nous avons noté avec satisfaction la présence d'un expert français auprès des services locaux du Plan. Nos efforts pourraient être orientés vers l'envoi d'experts en planification, en nombre plus important, ou l'accueil en France de stagiaires de perfectionnement technique. Notre coopération est sollicitée dans le domaine agricole, spécialement en matière d'irrigation, et aussi *dans le domaine industriel*, auquel s'ouvre l'économie kenyane ; les besoins sont marqués en matière de travaux d'infrastructure (ces travaux ont été moins développés, semble-t-il, qu'ils ne l'ont été dans ceux de la zone franc) ; les programmes de développement comportent, en outre, une industrialisation progressive ; des experts français sont souhaités également pour l'organisation de *l'industrie touristique*, un des facteurs importants sur lesquels compte le Kenya pour éponger son déficit commercial : l'an passé, 70.000 touristes ont apporté 7 millions de livres sterling ; 200.000 touristes sont espérés pour 1970, apportant 20 millions de livres sterling ; mais des investissements sont nécessaires, tant dans les domaines hôtelier que routier, ainsi que pour la formation du personnel.

Le Kenya est, en Afrique, un pays relativement riche, mais il se trouve dans une phase de transition, et certains signes, tels la diminution des investissements, sont révélateurs des difficultés qu'il connaît à l'heure actuelle ; il souffre de certains handicaps, comme le déficit de sa balance commerciale extérieure, la fuite des capitaux et, enfin, le lent démarrage de la colonisation agricole des terres en faveur des agriculteurs kenyans.

En contrepartie, il faut souligner la préparation d'un plan de développement ; l'initiative et la responsabilité principale en reviennent au jeune Ministre du Plan et des Affaires économiques, assisté de son secrétaire général. Un travail important est accompli depuis l'indépendance pour planifier l'économie. C'est que les Britanniques ne sont plus seuls au Kenya. La quasi-totalité des investissements du secteur public est financée par des ressources extérieures, parmi lesquelles l'apport britannique reste prédominant, mais n'est nullement exclusif. Un large appel est fait à la coopération des autres pays.

La *balance commerciale* avec la France est négative et l'accroissement des exportations constitue l'une des préoccupations majeures des milieux dirigeants du Kenya. La France ne peut guère s'y approvisionner qu'en certaines matières premières, qui lui parviennent déjà par de nombreuses autres sources. Les exportations vers notre pays devraient néanmoins être aidées, si nous désirons augmenter nos ventes au Kenya. Nous nous plaisons à souligner à ce propos le succès qu'y connaît l'industrie automobile française, la robustesse de certains de ses types étant particulièrement prisée dans ce pays dont les moyens de communication sont souvent difficiles. Il y a là matière à un débouché appréciable pour notre industrie. Notre effort d'implantation pourrait être facilité par la création de bureaux de représentation commerciale et un renforcement des moyens d'action de nos postes d'expansion économique, qui accomplissent une œuvre importante avec des moyens limités.

Nous avons pris conscience des besoins et des difficultés de ce pays, dans les domaines économiques et culturels, auxquels la France ne peut rester indifférente. Nous avons aussi senti la volonté de créer une république dans laquelle l'indépendance politique s'accompagne de l'indépendance de l'économie, et où l'expansion de l'influence française est souhaitée.

II. — LA REUNION

A. — Programme du séjour.

Mardi 15 mars 1966.

20 h 45. — Arrivée à Saint-Denis-de-la-Réunion (aéroport de Gillot). (A l'escale de Tananarive, la délégation avait été saluée par M. Marcel Gey, ambassadeur, Haut représentant de la République française à Madagascar, et M. Graglia, Conseiller à l'Ambassade de France.) A Saint-Denis-de-la-Réunion, la délégation, arrivée en compagnie de M. le Sénateur Isautier, est accueillie à l'aéroport par de nombreuses personnalités, notamment MM. Cluchard, Secrétaire général, Chevance, Secrétaire général aux Affaires Economiques, Astruc, Directeur du Cabinet du Préfet, M. le Sénateur Repiquet, MM. les Députés Marcel Cerneau, Marcel Vauthier et Henry Sers, des chefs de service et plusieurs personnalités politiques ; la délégation a ensuite été accueillie à la Résidence préfectorale par M. Diefenbacher, Préfet de la Réunion.

Mercredi 16 mars 1966.

9 h 30. — Réunie dans le bureau du Préfet, la délégation a, en présence des parlementaires de la Réunion et des principaux chefs de services, entendu M. Diefenbacher lui présenter les problèmes et les perspectives d'avenir du Département, notamment dans le cadre du V^e Plan.

La matinée a ensuite été consacrée à une réunion de travail, présidée par M. Chevance, Secrétaire général aux Affaires Economiques, réservée aux problèmes démographiques, de l'emploi, de la formation professionnelle, du service militaire adapté et de la migration.

Après un déjeuner à la Préfecture, une nouvelle séance de travail, tenue sous la présidence de M. le Préfet, a permis d'étudier les problèmes de l'équipement (équipement sanitaire et social, routes, ports, aérodromes, construction et travaux publics).

La délégation sénatoriale et celle de l'Assemblée Nationale, accompagnées de M. Diefenbacher, Préfet de la Réunion et des parlementaires du Département, se sont ensuite rendues au Monument aux Morts de Saint-Denis, où elles étaient attendues par Maître Macé, Maire de Saint-Denis ; deux gerbes ont été déposées par leurs présidents respectifs. A l'issue de cette cérémonie, les délégations ont été reçues au Palais Rontounay, où siège le Conseil général, par son Président, M. Marcel Cerneau.

Jeudi 17 mars 1966.

Après un circuit en avion au-dessus de l'île de la Réunion, la journée a été réservée à la visite de certaines réalisations sociales effectuées dans le Département.

M. Visticot, Directeur départemental du Travail et de la Main-d'œuvre, a notamment fait visiter à Saint-Denis le Centre de Formation pour jeunes gens et jeunes filles de la rue Juliette-Dodu, et à Saint-François, le Centre de Formation professionnelle pour adultes ; sous la conduite du Commandant Pompon, la délégation a visité le Centre militaire de préformation de la Réunion. La délégation s'est ensuite rendue au Centre des travailleuses familiales de Sainte-Marie, sous la conduite de M. Barthes, Directeur départemental de l'action sanitaire et sociale. Elle a enfin visité la Compagnie laitière des Mascareignes et les Brasseries de Bourbon dont les installations lui ont été présentées par leur Président directeur général, M. Stevenson.

Vendredi 18 mars 1966.

Après avoir assisté, sous la présidence de M. le Préfet, à une séance de travail consacrée aux problèmes de l'industrie, du commerce et du tourisme dans le département, la délégation s'est rendue à Takamaka où elle a visité le chantier de la centrale hydro-électrique, sous la direction de M. Verjus, directeur de l'E. E. R.

Après avoir déjeuné sur le chantier en compagnie du Préfet de la Réunion entouré de MM. Cluchard et Chevance, Secrétaires généraux, de MM. Isautier, Repiquet et Sers, et du maire de Saint-Benoît, M. David Moreau, la délégation s'est rendue au Chaudron,

important quartier satellite en cours de réalisation dans la banlieue Est de Saint-Denis.

Après avoir apprécié l'opération anti-bidonvilles en cours, la délégation a visité les réalisations de la Société immobilière du département de la Réunion. En fin d'après-midi, un cocktail à la Préfecture a réuni les personnalités du Département.

Samedi 19 mars 1966.

De bon matin, départ de Saint-Denis pour Saint-Paul, le Guillaume et le Grand-Bord (point de vue sur le cirque de Mafate), sous la conduite de M. Moulin, directeur régional de l'Office national des Forêts.

Dans l'après-midi, réception par M. Diefenbacher, Préfet, à la Villa Bourbon, sa résidence à Saint-Gilles, puis départ pour le cirque de Cilaos. Dîner au grand hôtel de Cilaos, offert par le Bureau du Conseil Général.

Dimanche 20 mars 1966.

Le matin, visite du cirque de Cilaos, puis visite de la Sous-Préfecture de Saint-Pierre, où la délégation a été accueillie par M. Rousseau, sous-préfet. Retour à Saint-Denis par la route des Plaines (Plaine des Cafres et Plaine des Palmistes).

Lundi 21 mars 1966.

La délégation s'est rendue au Port. En présence de M. Gontier, Maire du Port, et de M. Caille, Président de la Chambre de Commerce, elle a visité les installations portuaires, les silos de ciment, les dépôts d'hydrocarbures, le silo de sucre en vrac. — Exposé de M. Zelbin, Ingénieur en Chef adjoint des Ponts et Chaussées, et de M. Parizot, Ingénieur des Ponts et Chaussées, sur les projets d'agrandissement portuaire. — Exposé sur le périmètre irrigable de la Plaine des Galets par M. Revel, Ingénieur du Génie rural.

Après un déjeuner offert par la Chambre de Commerce, une séance de travail a été consacrée aux problèmes de financement. Puis la délégation a rendu visite à la Chambre d'Agriculture où

elle a été reçue par son Président, M. Avril. Avant un dîner de clôture à la Préfecture, une conférence de presse avait été donnée par les Présidents des délégations du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Mardi 22 mars 1966.

A 8 h. 30, départ de Saint-Denis-de-la-Réunion par avion militaire spécial pour Madagascar.

La délégation est saluée à son départ par MM. le Préfet de La Réunion, le Secrétaire général, le Secrétaire général pour les affaires économiques, le Directeur du Cabinet, ainsi que par les Parlementaires du département et de nombreuses personnalités.

B. — Conditions générales. — Evolution économique et sociale.

1. DONNÉES DE BASE

Données géographiques.

L'île de la Réunion est une énorme masse volcanique, surgie de la mer, entre deux fosses abyssales, à 800 kilomètres à l'Est de Madagascar. Elle est constituée de deux volcans, l'un, le Piton des Neiges, dont l'altitude est de 3.064 mètres, en partie effondré et qui a fait place à trois immenses cirques aux parois abruptes ; l'autre, le Piton de la Fournaise, qui est en activité intermittente et dont l'altitude est de 2.631 mètres. Ces altitudes sont très importantes par rapport aux dimensions de l'île, qui ne sont que de 70 kilomètres environ sur 50 kilomètres, c'est dire que le relief de la Réunion est très accusé. Les paysages offrent, au plus haut niveau, des rochers ou des champs de lave ; à l'étage en-dessous, vient la forêt tropicale, ensuite, un anneau de cultures d'altitude parmi lesquelles la culture du géranium est prédominante, puis enfin, descendant jusqu'à la mer, spécialement sur la Côte-au-Vent, la canne à sucre.

Le climat est tropical, la température moyenne étant de 20 à 25° jusqu'à 800 mètres, devenant plus fraîche au fur et à mesure que croît l'altitude.

Du point de vue des précipitations, l'île peut se diviser en deux parties : la zone « au vent », qui reçoit des précipitations allant jusqu'à plus de 10 mètres par an aux endroits particulièrement arrosés, et la zone « sous le vent », dont certains endroits sont presque désertiques. Ces deux zones se subdivisent elles-mêmes en de nombreux microclimats. Un élément particulièrement essentiel du climat de la Réunion tient à sa situation dans une aire de grande fréquence cyclonique.

Données historiques.

L'île de la Réunion fut découverte au début du xvi^e siècle par un navigateur portugais, Mascarenhas. La route des Indes par le cap de Bonne-Espérance était connue de longue date par les navigateurs portugais : la mousson du Sud-Ouest les portait en effet directement vers les Indes, aux immenses richesses.

L'île de la Réunion fut pendant longtemps appelée Mascareigne. Aucune des nations qui fréquentaient ses mers ne songeait à coloniser l'île, qui manquait de ports naturels : ses rivages sont abrupts et ses rades mal abritées. C'est ainsi qu'un siècle après sa découverte, l'île était encore vide de tout habitant lorsque les Français commencent à s'y installer dans les circonstances suivantes : la Compagnie des îles d'Amérique avait établi des comptoirs de commerce à Madagascar, qui était alors l'île de Saint-Laurent ; le capitaine d'un des bateaux aurait débarqué à Mascareigne en 1638, avant de s'installer à Fort-Dauphin, sur la côte Est de Madagascar. A la suite d'une révolte à Fort-Dauphin, on transporte douze fortes têtes, qui sont abandonnées seules dans l'île de Mascareigne. Lorsqu'on s'inquiète de leur sort, quelques années plus tard, les marins sont retrouvés en fort bonne santé, ayant vécu de chasse et de pêche. Le commandant de Madagascar d'alors, Pronis, prend possession de l'île. Son successeur, le chevalier de Flacourt, la baptise île Bourbon et y envoie un groupe de colons volontaires, mais ces précurseurs abandonnent au bout de quelques années.

En 1665, la Compagnie des Indes, qui avait été créée entre-temps par Colbert, envoie à l'île Bourbon trois navires et plusieurs centaines de colons français. Ce sont eux les pères de la colonie. A part des conflits internes opposant les colons à la Compagnie des Indes, l'île Bourbon vit alors des jours paisibles. L'élément

déterminant de la prospérité de l'île (ainsi que de l'île de France, dont la prise de possession eut lieu en 1721 et qui devait devenir l'île Maurice) tient à un homme, Mahé de La Bourdonnais, nommé gouverneur de l'île par Louis XV. Il crée à Bourbon magasins, hôpitaux, routes, arsenaux, fait cultiver le blé, le riz et le manioc.

A partir de 1715, c'est la grande époque du café, qui entraîne un essor rapide du peuplement blanc et noir. La Bourdonnais entame la lutte contre la Compagnie des Indes, à l'esprit mercantile excessif et la Compagnie doit rétrocéder les îles Bourbon et de France au Roi.

La révolution, ensuite, ne marqua pas très profondément l'île, qu'elle baptisa Réunion ; les commissaires envoyés par Paris pour assurer l'application du décret supprimant l'esclavage ne purent débarquer. Pendant les guerres napoléoniennes, la Réunion fut un temps sous la domination anglaise. Les Anglais y débarquèrent en 1810, ainsi qu'à l'île Maurice, et ce n'est qu'en 1815 que l'île de la Réunion fut libérée de l'occupation. A cette époque, on assiste à une relance consécutive à l'extension de la culture de la canne à sucre. La suppression de l'esclavage, en 1848, se fit alors sans difficulté majeure. L'économie de l'île s'en trouva cependant perturbée et ce fut l'origine d'une immigration indienne, qui donne au peuplement de la Réunion une structure particulière.

La deuxième partie du XIX^e siècle fut marquée par une léthargie économique certaine.

La départementalisation, effectuée en 1946, a amorcé le renversement de cette tendance, mais la situation présente se complique d'un réveil démographique envahissant.

2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

a) *Les ethnies.*

Le peuplement de l'île est particulièrement complexe. Aux Européens, premiers occupants de l'île, sont venus, depuis deux siècles, s'amalgamer des Malgaches des plateaux, au type indo-nésien, des Cafres africains, puis par vagues successives, des Hindous, hindouistes ou musulmans, enfin des Chinois. Toute une

série de métis sont issus de ces mélanges de races et il est difficile d'en analyser les composantes. On peut estimer à plus de 100.000 le nombre de Blancs et à 70.000 celui des Malabars hindous. On compte près de 5.000 Arabes pakistanais, 10.000 Chinois et plusieurs milliers d'Africains ; plus de 200.000 personnes constituent l'élément créole largement métissé.

La très grosse majorité des Réunionnais pratique la religion catholique. Il y a néanmoins dans l'île des temples hindous, chinois et une mosquée. Dans un faible espace vivent donc ensemble, et souvent se mêlent, des communautés d'origines très diverses mais l'école et le christianisme les ont profondément brassées. Il est remarquable qu'il n'y ait aucun racisme ; les interpénétrations multiples ont déterminé quantité de franges intermédiaires ; l'absence d'opposition réelle entre les groupes tient au voisinage des idées, des mœurs et du mode de vie que le processus d'intégration, par la départementalisation, a accentué.

b) *La démographie.*

Le problème essentiel de la Réunion, que l'on retrouve à propos de toutes les questions propres à l'île, qu'elles soient économiques en général, agricoles, financières, sociales ou politiques, est celui de la surpopulation.

L'accroissement démographique, qui est un des plus forts du monde, fait courir à cette île un grave danger. La Réunion n'a connu, jusqu'en 1946, qu'un accroissement démographique assez lent, mais la départementalisation a entraîné en ce domaine une expansion accélérée. L'évolution de la population peut être résumée comme suit :

De 1860 jusqu'à 1920, environ 180.000 habitants ;

En 1946, 227.000 habitants ;

Au 1^{er} janvier 1966, plus de 400.000 habitants ;

Elle atteindrait le chiffre de 465.000 habitants en 1970.

Dans les conditions actuelles, cette population serait de 700.000 unités en 1980 et plus d'un million en l'an 2000.

Les tableaux suivants font apparaître notamment que l'excédent annuel des naissances a été, en 1965, de plus de 13.000.

Données géographiques générales de la Réunion du 1^{er} janvier 1946 au 31 décembre 1965.

ANNEES	NAISSANCES		MORTALITE générale.		MORTALITE infantile.		EXCEDENT annuel des naissances.	POPULATION totale au 31 décembre.	TAUX d'accroissement de la population.
	Total.	Pour mille habitants.	Total.	Pour mille habitants.	Total 0 à 1 an.	Pour mille naissances vivantes.			
1946	9.081	40	4.985	22,10	1.314	149	4.036	227.511	17,70
1947	9.893	43,04	5.183	22,54	1.430	144,54	4.710	232.221	20,50
1948	9.932	42,49	6.898	29,50	2.290	230,56	3.034	235.255	12,99
1949	10.382	43,60	4.670	19,57	1.574	141,63	5.692	240.947	24,03
1950	11.714	48	5.570	22,82	2.215	189,08	6.144	247.091	25,18
1951	11.684	46,62	4.653	18,56	1.817	155,11	7.031	254.122	28,06
1952	13.231	51,23	4.677	18,09	1.933	147,60	8.554	262.676	33,14
1953	13.597	50,80	4.444	16,62	1.484	109,14	9.153	271.829	34,18
1954	13.613	49,21	4.064	14,69	1.424	104,60	9.549	281.378	34,52
1955	14.082	49,19	4.394	15,35	1.574	111,77	9.688	291.066	33,84
1956	14.004	47,27	3.735	12,60	1.297	92,61	10.269	301.335	34,67
1957	14.403	47,01	4.365	14,24	1.418	98,45	10.038	311.373	32,77
1958	13.062	42,34	4.236	13,41	1.429	109,40	8.826	320.199	28,93
1959	13.372	41,17	4.234	13,03	1.489	111,27	9.138	329.337	28,14
1960	14.839	44,31	3.851	11,43	1.245	83,90	10.988	340.325	32,88
1961	15.152	43,80	3.950	11,41	1.359	89,69	11.202	352.585	32,33
1962	15.721	43,98	4.012	11,22	1.383	87,97	11.709	364.294	32,66
1963	16.432	44,35	4.017	10,84	1.199	72,96	12.415	376.709	33,50
1964	16.807	43,86	3.946	10,29	1.297	77,17	12.861	389.570	33,56
1965	16.879	42,61	3.784	9,55	1.301	77,07	13.095	402.665	33,05

Statistiques démographiques.

ANNÉE 1965

Nombre de naissances déclarées vivantes :	M	F
Légitimes	6.758	6.789
Naturelles	1.669	1.663
Total	8.427	8.452
Total des deux sexes	16.879	
Nombre de mort-nés	882	
Nombre de décès non compris les mort-nés :		
M	2.031	
F	1.753	
Total	3.784	

Nombre de décès de 0 à 1 an :

M	715
F	586
Total	1.301

Nombre de mariages.....	2.969
Nombre de divorces.....	67
Population au 31 décembre 1964.....	389.570
Augmentation année 1965.....	13.095
Population au 31 décembre 1965.....	402.665

Perspectives de population totale en 1966 et 1971.

GROUPES D'AGES	POPULATION AU 1 ^{er} JANVIER 1966			POPULATION AU 1 ^{er} JANVIER 1971		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.
0 à 4 ans.....	37.040	36.755	73.795	41.091	40.945	82.036
5 à 9 ans.....	30.752	30.528	61.280	35.990	35.752	71.742
10 à 14 ans.....	26.756	26.473	53.229	30.592	30.400	60.992
15 à 19 ans.....	19.637	19.277	38.914	26.610	26.361	52.971
20 à 24 ans.....	13.812	15.105	28.917	19.381	19.090	38.471
25 à 29 ans.....	12.220	14.032	26.252	13.558	14.897	28.455
30 à 34 ans.....	10.845	11.526	22.371	11.932	13.759	25.691
35 à 39 ans.....	10.230	10.448	20.678	10.514	11.228	21.742
40 à 44 ans.....	9.370	9.579	18.949	9.805	10.115	19.920
45 à 49 ans.....	7.248	7.757	15.005	8.824	9.228	18.052
50 à 54 ans.....	6.484	6.731	13.215	6.641	7.421	14.062
55 à 59 ans.....	4.703	5.436	10.049	5.697	6.331	12.028
60 à 64 ans.....	3.177	4.073	7.250	3.903	4.875	8.778
65 à 69 ans.....	2.130	3.218	5.348	2.433	3.535	5.968
70 à 74 ans.....	1.267	2.392	3.659	1.468	2.576	4.044
75 à 79 ans.....	706	1.679	2.385	756	1.704	2.460
80 ans et plus....	339	1.094	1.433	441	1.411	1.852
0 à 19 ans.....	114.185	113.033	227.218	134.283	133.458	267.741
20 à 59 ans.....	74.912	80.524	155.436	86.352	92.069	178.421
60 ans et plus....	7.619	12.456	20.075	9.001	14.101	23.102
Tous âges.....	196.716	206.013	402.729	229.636	239.628	469.264

Perspectives relatives à la population de moins de 20 ans de 1966 à 1968.

A G E	1 ^{er} JANVIER 1966			1 ^{er} JANVIER 1967			1 ^{er} JANVIER 1968		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.
0 an.....	8.117	8.083	16.200	8.284	8.248	16.532	8.848	8.412	16.860
1 an.....	7.614	7.582	15.196	7.772	7.746	15.518	7.933	7.902	15.835
2 ans.....	7.498	7.252	14.750	7.490	7.463	14.953	7.646	7.624	15.270
3 ans.....	7.046	7.196	14.242	7.450	7.204	14.654	7.440	7.413	14.853
4 ans.....	6.765	6.642	13.407	7.019	7.170	14.189	7.421	7.178	14.599
0 à 4 ans.....	<u>37.040</u>	<u>36.755</u>	<u>73.795</u>	<u>38.015</u>	<u>37.831</u>	<u>75.846</u>	<u>38.888</u>	<u>38.529</u>	<u>77.417</u>
5 ans.....	6.475	6.579	13.054	6.748	6.627	13.375	7.000	7.154	14.154
6 ans.....	6.335	6.172	12.507	6.463	6.568	13.031	6.736	6.617	13.353
7 ans.....	5.966	6.164	12.130	6.325	6.165	12.490	6.454	6.560	13.014
8 ans.....	5.995	5.833	11.828	5.959	6.158	12.117	6.318	6.159	12.477
9 ans.....	5.981	5.780	11.761	5.988	5.828	11.816	5.952	6.154	12.106
5 à 9 ans.....	<u>30.752</u>	<u>30.528</u>	<u>61.280</u>	<u>31.483</u>	<u>31.346</u>	<u>62.829</u>	<u>32.460</u>	<u>32.644</u>	<u>65.104</u>
10 ans.....	5.774	5.805	11.579	5.975	5.775	11.750	5.982	5.823	11.805
11 ans.....	5.640	5.586	11.226	5.763	5.801	11.570	5.970	5.770	11.740
12 ans.....	5.625	5.472	11.097	5.636	5.582	11.218	5.764	5.796	11.560
13 ans.....	5.189	5.106	10.295	5.620	5.468	11.088	5.632	5.578	11.210
14 ans.....	4.528	4.504	9.032	5.184	5.102	10.286	5.615	5.464	11.079
10 à 14 ans...	<u>26.756</u>	<u>26.473</u>	<u>53.229</u>	<u>28.184</u>	<u>27.728</u>	<u>55.912</u>	<u>28.963</u>	<u>28.431</u>	<u>57.394</u>
15 ans.....	4.448	4.452	8.900	4.524	4.501	9.025	5.179	5.098	10.277
16 ans.....	4.231	4.023	8.254	4.442	4.448	8.890	4.519	4.497	9.016
17 ans.....	3.661	3.628	7.289	4.225	4.019	8.244	4.436	4.443	8.879
18 ans.....	3.943	3.806	7.749	3.654	3.623	7.277	4.217	4.014	8.231
19 ans.....	3.354	3.368	6.722	3.934	3.800	7.734	3.646	3.618	7.264
15 à 19 ans...	<u>19.637</u>	<u>19.277</u>	<u>38.914</u>	<u>20.779</u>	<u>20.391</u>	<u>41.170</u>	<u>21.997</u>	<u>21.670</u>	<u>43.667</u>
0 à 19 ans..	<u>114.185</u>	<u>113.033</u>	<u>227.218</u>	<u>118.461</u>	<u>117.296</u>	<u>235.757</u>	<u>122.308</u>	<u>121.274</u>	<u>243.582</u>

Perspectives relatives à la population de moins de 20 ans de 1969 à 1971.

AGE	1 ^{er} JANVIER 1969			1 ^{er} JANVIER 1970			1 ^{er} JANVIER 1971		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Ensemble.
0 an.....	8.613	8.576	17.189	8.780	8.741	17.521	8.944	8.906	17.850
1 an.....	8.089	8.061	16.150	8.247	8.218	16.465	8.407	8.376	16.783
2 ans.....	7.805	7.777	15.582	7.957	7.933	15.890	8.113	8.089	16.202
3 ans.....	7.595	7.573	15.168	7.752	7.721	15.473	7.904	7.881	15.785
4 ans.....	7.413	7.386	14.799	7.571	7.546	15.117	7.723	7.693	15.416
0 à 4 ans.....	39.515	39.373	78.888	40.307	40.159	80.466	41.091	40.945	82.036
5 ans.....	7.403	7.162	14.565	7.395	7.370	14.765	7.552	7.529	15.081
6 ans.....	6.987	7.143	14.130	7.339	7.150	14.539	7.381	7.358	14.739
7 ans.....	6.726	6.609	13.335	6.877	7.134	14.111	7.378	7.141	14.519
8 ans.....	6.447	6.554	13.001	6.718	6.602	13.320	6.969	7.127	14.096
9 ans.....	6.311	6.155	12.466	6.439	6.550	12.989	6.710	6.597	13.307
5 à 9 ans.....	33.874	33.623	67.497	34.918	34.806	69.724	35.990	35.752	71.742
10 ans.....	5.947	6.149	12.096	6.305	6.150	12.455	6.433	6.545	12.978
11 ans.....	5.976	5.818	11.794	5.942	6.145	12.087	6.299	6.146	12.445
12 ans.....	5.966	5.766	11.732	5.971	5.814	11.785	5.938	6.141	12.079
13 ans.....	5.759	5.792	11.551	5.962	5.762	11.724	5.966	5.810	11.776
14 ans.....	5.628	5.574	11.202	5.753	5.788	11.541	5.956	5.758	11.714
10 à 14 ans...	29.276	29.099	58.375	29.933	29.659	59.592	30.592	30.400	60.992
15 ans.....	5.610	5.460	11.070	5.623	5.570	11.193	5.748	5.784	11.532
16 ans.....	5.173	5.094	10.267	5.604	5.455	11.059	5.616	5.565	11.181
17 ans.....	4.512	4.492	9.004	5.166	5.090	10.256	5.596	5.449	11.045
18 ans.....	4.427	4.437	8.864	4.504	4.486	8.990	5.156	5.084	10.240
19 ans.....	4.208	4.008	8.216	4.417	4.431	8.848	4.494	4.479	8.973
15 à 19 ans...	23.930	23.491	47.421	25.314	25.032	50.346	26.610	26.361	52.971
0 à 19 ans..	126.595	125.536	252.181	130.472	129.656	260.128	134.283	133.458	267.741

Répartition de 10.000 personnes au total par sexe et âge et de 10.000 personnes de chaque sexe par âge en 1966 et 1971.

GROUPES D'AGE	POPULATION AU 1 ^{er} JANVIER 1966					POPULATION AU 1 ^{er} JANVIER 1971				
	Répartition pour 10.000.		Répartition pour 10.000.			Répartition pour 10.000.		Répartition pour 10.000.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Des deux sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Des deux sexes.
0 à 4 ans.....	920	913	1.883	1.784	1.833	876	872	1.790	1.709	1.748
5 à 9 ans.....	764	758	1.563	1.482	1.522	767	762	1.567	1.492	1.529
10 à 14 ans.....	664	657	1.360	1.285	1.321	652	648	1.332	1.268	1.300
15 à 19 ans.....	488	479	998	936	967	567	562	1.159	1.100	1.129
20 à 24 ans.....	343	375	702	733	718	413	407	844	797	820
25 à 29 ans.....	303	348	621	681	651	289	317	590	622	606
30 à 34 ans.....	269	286	551	559	555	254	293	520	574	547
35 à 39 ans.....	254	259	520	507	513	224	239	458	468	463
40 à 44 ans.....	233	238	476	465	471	209	216	427	422	425
45 à 49 ans.....	180	193	369	377	373	188	197	384	385	385
50 à 54 ans.....	161	167	330	327	328	142	158	289	310	300
55 à 59 ans.....	117	133	239	260	250	121	135	248	264	256
60 à 64 ans.....	79	101	162	198	180	83	104	170	203	187
65 à 69 ans.....	53	80	108	156	133	52	75	106	148	127
70 à 79 ans.....	49	101	101	197	150	47	91	97	179	138
80 ans et plus....	8	27	17	53	35	10	30	19	59	40
0 à 19 ans.....	2.836	2.807	5.804	5.487	5.643	2.862	2.844	5.848	5.569	5.706
20 à 59 ans.....	1.860	1.999	3.808	3.909	3.859	1.840	1.962	3.760	3.842	3.802
60 ans et plus....	189	309	388	604	498	192	300	392	589	492
Ensemble.....	4.885	5.115	10.000	10.000	10.000	4.894	5.106	10.000	10.000	10.000
	10.000					10.000				

Perspectives de naissances au cours des années 1966 à 1970.

	1966	1967	1968	1969	1970
Sexe masculin	8.831	9.009	9.185	9.362	9.538
Sexe féminin	8.701	8.873	9.047	9.220	9.394
Ensemble	17.532	17.882	18.232	18.582	18.932

Le problème de la surpopulation est donc un problème vital et les autorités sont conscientes de la nécessité d'y porter remède, faute de quoi aucun équilibre social et économique ne pourrait être atteint à la Réunion. Les efforts considérables réalisés depuis quelques années dans le département pour accélérer la croissance économique resteront sans effet si une solution au problème démographique n'est pas dégagée très rapidement.

La recherche d'un équilibre démographique peut être poursuivie en agissant sur deux plans : à long terme, pour inciter la population à réduire son taux de natalité ; à court terme, par l'organisation d'un mouvement migratoire vers la métropole.

A long terme, l'élévation du niveau culturel, économique et social peut entraîner un alignement des comportements locaux en matière de natalité sur ceux des pays industrialisés. Mais la situation appelle des solutions plus immédiates et c'est ainsi que les pouvoirs publics encouragent les initiatives qui visent à aider les ménages à régulariser leurs problèmes de natalité. Depuis avril 1964, l'Association réunionnaise d'éducation populaire (A. R. E. P.) fait connaître à la Réunion les méthodes naturelles de régulation des naissances. Les résultats obtenus par cette association sont, certes, encourageants, mais demeurent bien modestes par rapport à la situation. Il serait souhaitable d'accroître le nombre des instructeurs, afin que le nombre de foyers suivis soit plus important : depuis 1963, 811 foyers conjugaux seulement ont été éduqués par l'intermédiaire de 74 éducateurs. Ces foyers conjugaux appartiennent en majeure partie à des milieux sociaux défavorisés, avec une représentation à peu près égale de tous les groupes ethniques, exception faite, toutefois, du groupe musulman. La méthode commentée et diffusée par l'A. R. E. P. est limitée à la méthode naturelle, ce qui lui permet d'avoir le soutien des autorités religieuses. Cependant, au regard des problèmes liés à l'évolution démographique et au taux d'accroissement de la population de la Réunion, il serait illusoire de croire qu'une action spécifique de diminution du taux de natalité, appuyée par l'A. R. E. P., puisse, même avec des moyens amplifiés, donner des résultats suffisants. La création de centres de planning familial semble s'imposer à la Réunion, dans les mêmes conditions de fonctionnement qu'en métropole. Il y a lieu de souligner que si l'existence de la loi du 31 juillet 1920 et les études actuellement en cours au Vatican ne permettent pas actuellement une action publique ouverte en la matière, aucun interdit public ou religieux n'empêche l'action éducative de base.

c) *L'emploi.*

Il est difficile de définir la population active avec précision, comme dans tous les pays agricoles.

La population en âge d'occuper un emploi est évaluée à 170.000 personnes, la population active étant d'environ 96.000 per-

sonnes, soit 24 % de la population globale seulement, alors que le pourcentage est de 37,3 % en Métropole. La faiblesse de ce pourcentage manifeste le fardeau que représente l'expansion démographique.

La répartition de la population active montre l'importance du secteur agricole, avec 44.000 personnes, soit 47 %, la faiblesse du secteur industriel, avec 22.000 personnes, soit 23 %, et la croissance des effectifs dans le secteur tertiaire, actuellement 28.000 personnes, soit 30 %.

Caractéristique d'une économie à dominante agricole, on note un sous-emploi saisonnier considérable à la période de l'intercoupe, entre janvier et juillet.

L'emploi féminin reste lui aussi insuffisant. Les perspectives de créations d'emplois, au cours du V^e Plan, conduisent à une fourchette qui situe les effectifs prévus entre 10.000, dans une hypothèse faible, et 18.000, dans une hypothèse forte.

La population active potentielle pour 1970 peut être évaluée à 107.500 hommes et 113.500 femmes ; dans le cas du maintien du taux actuel de l'emploi (90 % chez les hommes de plus de dix-huit ans, 30 % chez les femmes) le nombre de salariés potentiels serait de :

$$107.500 \text{ hommes} \times 0,9 = 96.750$$

$$113.500 \text{ femmes} \times 0,3 = 34.050$$

$$\text{Total} \dots\dots\dots 130.800$$

Si l'on retient le chiffre moyen de 16.000 créations d'emplois, l'excédent des aspirants à un emploi sera donc de 130.800 — (96.000 + 16.000) = 18.800 à la fin de 1970, soit par année : 18.800 : 5 = 3.760 personnes actives en excédent.

A tous égards et dans la meilleure des hypothèses, les résultats obtenus laissent subsister un nombre important de personnes inemployées, ce qui fait ressortir la nécessité absolue d'accomplir un effort maximum.

d) *La formation professionnelle.*

La politique de développement de migration à partir de la Réunion vers la Métropole aussi bien que les besoins de l'île demandent la mise en œuvre d'un ensemble de mesures destinées

à apporter à la population la qualification professionnelle nécessaire. L'effort demandé est d'autant plus considérable que, jusqu'en 1963, il n'existait aucun centre de formation professionnelle et rien n'avait été installé à la Réunion en ce qui concerne la formation professionnelle proprement dite et la préformation débouchant sur une qualification sommaire. Un des aspects positifs de la politique sociale a donc été de promouvoir, dans des conditions spectaculaires, la mise en place de moyens appropriés au développement d'un enseignement pratique et technique conçu en fonction d'une migration éventuelle et d'une promotion sociale sur place.

En dehors du programme de l'enseignement technique, celui de la formation professionnelle des adultes a reçu une impulsion importante.

Sur le plan local, l'Association réunionnaise pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre (A. R. F. R. M. O.) exerce son action suivant un programme défini par les ministères de tutelle : ministère d'Etat chargé des D. O. M. et Affaires sociales. Son budget est alimenté par le Ministère des Affaires sociales et le Fonds d'action sanitaire et sociale. Il s'élève, pour 1966, à près de 450 millions de francs C. F. A. (9 millions de francs métropolitains).

Le premier centre réunionnais de formation professionnelle des adultes a été ouvert à Saint-François à la fin de l'année 1964. Il a accueilli, à l'heure actuelle, près de 200 stagiaires. Il fonctionne avec six sections de bâtiment et de travaux publics dans les spécialités suivantes : coffrage, boisage, menuiserie en construction moderne et limousinerie. Plus de trois cents candidats sélectionnés attendent leur admission. Certains d'entre eux seront absorbés par le marché réunionnais, mais la majeure partie, 70 %, sont désireux de participer à la migration vers la métropole.

Un second centre est en construction à Saint-Pierre. La capacité d'accueil de la formation professionnelle des adultes (bâtiment et travaux publics) sera donc, à la Réunion, de 20 sections correspondant à plus de 500 stagiaires sortants par an.

L'A. R. F. R. M. O. a créé à Saint-Denis quatre sections d'employés de bureau (sténodactylographes et aides comptables) et cinq sections d'initiation à la vie métropolitaine pour assurer la formation préparatoire de migrantes.

La Direction du travail et de l'emploi a recensé avec l'A. R. F. R. M. O., en 1965, 3.000 candidats à la migration ; sur ce chiffre,

plus de 1.000 ont été reconnus aptes à l'admission en F. P. A. en métropole. Répartis entre 80 centres situés sur l'ensemble du territoire de la France continentale, les stagiaires réunionnais ont obtenu des résultats exceptionnels dans de multiples spécialités du bâtiment et des travaux publics : le pourcentage des échecs peut être évalué à moins de 5 % seulement. L'élan est donné et, en 1966, 1.000 jeunes réunionnais seront admis en F. P. A. métropolitaine. Si l'on considère les conditions d'exécution du IV^e Plan en matière de formation professionnelle, le principal objectif consistait à former la jeunesse dans les mêmes conditions qu'en métropole, tout en s'efforçant d'obtenir que la population de la Réunion soit en mesure de pourvoir la quasi-totalité des emplois ou professions existant localement ; dans l'ensemble, les objectifs du IV^e Plan ont fait l'objet d'une approche satisfaisante.

En ce qui concerne les perspectives de réalisation du V^e Plan, il y a lieu d'étudier le problème de la F. P. A. en liaison avec celui de l'emploi. Les perspectives d'emploi dans le département demeurent limitées :

I. — Dans le secteur primaire, la modernisation des cultures et le remembrement des terres conduisent plutôt à une diminution du nombre des emplois offerts qu'à une augmentation, mais la régression de l'emploi agricole ne se fera peut-être pas sentir dangereusement pendant la durée du V^e Plan, la mise en œuvre des cultures nouvelles étant susceptible d'absorber partiellement le volant disponible.

II. — Dans le secteur secondaire (industrie, bâtiment, travaux publics) on peut escompter la création, dans une hypothèse de croissance de 15 % par an des investissements publics, d'environ 9.000 emplois au maximum. L'hypothèse de croissance plus faible, soit 10 %, permet d'escompter la création de 7.500 emplois, mais la moindre réduction sur les programmes proposés aurait une répercussion immédiate sur le nombre d'emplois créés.

III. — Dans le secteur tertiaire, l'augmentation du nombre d'habitants conduit à une augmentation des agents des établissements publics hospitaliers et des administrations. Le nombre d'emplois nouveaux dans l'ensemble du secteur paraît se situer entre 5.000 et 6.000 personnes, soit, pour les administrations, un chiffre de 3.200 à 3.300 personnes.

Au total, le nombre des emplois nouveaux paraît dérisoire par rapport aux besoins chiffrés à plus de 30.000 pour la durée du Plan, ce qui souligne la nécessité vitale d'accélérer la migration. L'effort de formation doit donc viser à assurer le recrutement correspondant aux emplois nouveaux et à permettre l'amélioration du niveau de qualification des personnels en place. Par ailleurs, il est indispensable de rendre possible le mouvement de migration vers l'extérieur du département en obtenant une qualification adéquate.

a) Formation professionnelle correspondant aux emplois nouveaux.

Ces emplois s'inscrivent essentiellement dans le cadre administratif (enseignement, administration, services sociaux avec services hospitaliers) et dans le cadre du secteur bâtiment et travaux publics ;

b) Formation professionnelle correspondant au recyclage des agents ouvriers déjà en place.

Une partie des 6.000 ouvriers existants devrait voir sa qualification affermie, ce qui représente chaque année le recyclage d'ouvriers qualifiés dans le bâtiment, la métallurgie, l'industrie du bois, le commerce et les services généraux des entreprises sucrières ;

c) Remplacement correspondant aux sorties. Les besoins annuels sont pour le commerce et l'industrie de l'ordre de 700 ;

d) Besoins correspondant à la migration. Les hypothèses de migration portent, pour l'ensemble du plan, sur un chiffre compris entre 7.000 et 11.000 personnes, soit un chiffre compris entre 1.400 et 2.200 personnes par an.

La fourchette des besoins annuels se situe entre 3.400 et 4.500, selon les hypothèses suivantes :

	HYPOTHESE forte.	HYPOTHESE faible.
Emplois nouveaux	1.200	900
Recyclage	400	400
Remplacement	700	700
Migration	2.200	1.400
	4.500	3.400

e) *Réalisations pratiques.*

Les capacités annuelles actuelles de formation professionnelle sont les suivantes :

Formation professionnelle à la Réunion.....	890
Formation professionnelle en métropole.....	800
Formation dans les centres militaires.....	200
Total.....	1.890

alors que les besoins sont, comme il est indiqué ci-dessus, de 3.400 en hypothèse faible et 4.500 en hypothèse forte. Cette formation repose sur les organismes privés et sur l'A. R. F. R. M. O., mais il semble que les possibilités des organismes privés ne pourront pas être notablement étendues. Dans ces conditions, c'est à l'A. R. F. R. M. O. qu'il appartiendra essentiellement de faire face aux besoins constatés.

En définitive, la situation en 1970 pourra se résumer de la façon suivante :

CENTRES F. P. A.	TOTAL de stagiaires à former.	FORMÉS à la Réunion.	FORMÉS en métropole.	INVESTISSEMENTS nécessaires de 1966 à 1970.	
				Hypothèse faible.	Hypothèse forte.
Hypothèse faible	3.400	3.015	385	900	>
Hypothèse forte	4.500	3.240	1.260	>	1.125
Centres commerciaux	>	>	>	>	100
Achèvement centre de Saint-Pierre (pendant le V ^e Plan).....	>	>	>	100	125
Total	>	>	>	1.000	1.350

Nous avons visité notamment le centre de F. P. A. de Saint-Denis, qui nous a fait la meilleure impression. Sa construction avait commencé en octobre 1963 et il avait incorporé ses premiers stagiaires en octobre 1964. Depuis cette date, et à ce jour, 201 stagiaires sont passés au centre ; sur les 81 stagiaires sortis, 74 ont obtenu le certificat du F. P. A. Six sections sont en fonctionnement : deux sections de menuiserie en construction moderne, une section de limousinerie, un section de béton armé, deux sections préparatoires. Il existe, en outre, une section de perfectionnement pour chauffeurs de poids lourds ; une section de tôlerie doit démarrer inces-

samment, ainsi qu'une section de plomberie. Indépendamment des sections du bâtiment et annexes, le centre de Saint-François a entrepris la formation pédagogique et technique de cinq moniteurs recrutés localement. Les stagiaires ont la possibilité d'être hébergés au centre moyennant une pension de 200 francs C. F. A. par jour, qui couvre logement et nourriture ; le taux des indemnités accordées aux stagiaires est celui du S. M. I. G. ; l'horaire de travail est de quarante-quatre heures par semaine.

Nous avons vu en fonctionnement le Centre départemental de formation des travailleuses familiales de Sainte-Marie. La durée de la formation est fixée à dix-huit mois ; les élèves sont au nombre de 25 par section. Un concours d'entrée sélectionne les candidates qui reçoivent ensuite une formation théorique, une formation pratique et une formation pédagogique. L'emploi des travailleuses familiales sortantes est aléatoire à la Réunion, mais la migration vers la métropole leur assure un débouché. La travailleuse familiale sortante trouve dans un établissement métropolitain un hébergement et un encadrement où elle accomplit un stage d'un mois, qui facilite son adaptation à la vie nouvelle qui sera la sienne.

f) *L'enseignement technique.*

Le retard dans ce domaine est très sensible ; seuls deux centres d'enseignement technique et deux sections de lycée permettent un enseignement rationnel. Le collège d'enseignement technique de Saint-Denis comporte des sections d'ajustage-mécanique, chaudronnerie, tour, monteurs électriciens, maçons, réparations autos, menuiserie, bâtiment, couture, employés de bureau et sténodactylographes. Le collège d'enseignement technique de Saint-Louis assure les disciplines suivantes : menuiserie, bâtiment, maçonnerie, serrurerie, plomberie, couture. Le lycée Juliette-Dodu de Saint-Denis comprend des sections techniques (comptabilité, secrétariat médical et commerce), ainsi que le lycée du Tampon (section économique, comptabilité, secrétariat).

Outre la F. P. A., la formation professionnelle est également dispensée à l'Institut d'études juridiques, au Foyer d'enseignement technique, à Saint-Denis, à la Chambre de commerce, à l'A.P.E.C.A. Au total, 900 élèves reçoivent une formation professionnelle dans divers établissements habilités, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins de l'île.

Aussi, des investissements sont projetés ; le plan de construction et d'équipement envisage de résoudre le problème de la formation professionnelle d'ici à 1975.

Le tableau suivant indique quels sont les moyens actuels d'ensemble de la formation professionnelle :

Ces moyens sont répartis en trois grandes catégories :

- ceux qui sont du ressort de l'Enseignement technique ;
- ceux qui dépendent de la Direction de la Population ;
- ceux, enfin, qui sont placés sous l'autorité et le contrôle de la Direction départementale du Travail et de l'Emploi.

a) **Enseignement technique** : Les établissements existants sont les suivants :

1° Collège d'enseignement technique de Saint-Denis :

3 sections garçons,
2 sections filles.

2° Collège d'enseignement technique de Saint-Louis :

6 sections garçons,
2 sections filles.

Au total : 614 élèves répartis sur trois ans.

b) **Centres placés sous le contrôle de la Population** :

1° A. P. E. C. A. (Plaine des Cafres).

Garçons : 4 sections.....	270
Filles : 3 sections.....	140

Au total (enseignement privé)..... 410 élèves.

2° A. P. E. P. (Hell-Bourg) (en cours de création).

Mise en place de moyens de formation de cuisiniers-pâtisseries employés d'hôtel.

Capacité annuelle : 60.

3° *Formation à caractère social* :

a) Centre des dominicaines de la rue de la Source (Saint-Denis) (privé) :

— 25 travailleuses prévues par an à partir de 1966.

b) Centre de l'Union des Œuvres sociales réunionnaises (Bois d'Olives privé) :

— 50 aides-soignantes par an ;
— 120 employées de maison ;
— 30 travailleuses familiales.

c) Centre de l'Union des œuvres sociales réunionnaises (Saint-Pierre privé) :

— 80 employées de maison par an.

d) Centre de l'Association réunionnaise pour la formation et l'utilisation des travailleurs sociaux (A. R. R. F. U. T. S.) Sainte-Marie :

— 25 par an ;

e) Centre de la Congrégation Saint-Joseph de Cluny - Sainte-Suzanne :

— 40 employées de maison par an.

4° *Service social :*

- a) Ecole d'infirmières de Saint-Denis (publique) :
— 80 par an.
- b) Ecole auxiliaire de puériculture Saint-Denis (publique) :
— 10 par an.
- c) Ecole d'aides-soignantes Saint-Denis (publique) :

c) **F. P. A. :**

- a) *Centre de Saint-François (A. R. F. R. M. O.) :*
6 sections en 1965 correspondant à 120 sorties.
10 sections à compter de 1966. Capacité annuelle : 250.
- b) *Sections commerciales rattachées :*
5 sections en 1965, effectif : 75.
- c) *Formation d'électriciens à l'Energie électrique de la Réunion :*
8 par an.

Les disciplines enseignées dans les différents Centres sont les suivantes :

Centres d'enseignement technique :

- Garçons : Maçonnerie, Electricité, Ajustage, Menuiserie, Mécanique auto, Plomberie sanitaire.
- Filles : Couture, Enseignement ménager, Sténodactylographie, Aides-comptables, Employées de bureau.

A. P. E. C. A. :

- Garçons : Electricité, Mécanique, Maçonnerie.
- Filles : Couture, Enseignement ménager.

Centre F. P. A. Saint-François :

- Deux sections préparatoires, une section limousinerie.
- Deux sections maçonnerie en construction moderne, une section béton armé et coffrage-boisage.
- Sections rattachées : une sténodactylographie, deux sections aides-comptables, une section employées de bureau.

La capacité annuelle de formation de ces différents Centres réunionnais est la suivante :

CARRIERES sociales.	EMPLOYES de maison cuisiniers.	DACTYLOS commerce.	BATIMENT	METAUX	TOTAL
235	285	75	225	70	890

g) *Le centre militaire de pré-formation.*

A la demande du Ministère d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, le Ministre des Armées a décidé d'étendre le service militaire adapté au département de la Réunion, dans

le cadre d'une solution à apporter aux problèmes de l'emploi et de la formation professionnelle. Le centre militaire de pré-formation de la Réunion a été créé à compter du 1^{er} novembre 1965. Il a pour mission d'assurer la formation morale, intellectuelle et professionnelle des recrues.

En outre, il réalise des travaux au profit des collectivités locales du département, sous forme de chantiers-écoles. Cette mission vise à instruire un effectif de 150 recrues réunionnaises, dont l'incorporation s'effectue tous les quatre mois, par contingent de 37 ou 38. Le programme d'instruction se divise en deux périodes de huit mois. La première période comprend une formation militaire, une pré-formation professionnelle en atelier et une formation collective militaire. La deuxième période consiste en travaux d'application en chantier-école. A l'issue de ces deux périodes, les appelés peuvent être en mesure de suivre avec fruit un complément d'instruction professionnelle dans un centre de F. P. A., à la Réunion ou en métropole, ou être utilisés directement par des entreprises du bâtiment.

La première section, que nous avons vue en fonctionnement, effectue sa pré-formation professionnelle au centre de F. P. A. de Saint-François, grâce à une entente entre le Directeur de ce centre et le Directeur du service du travail et de l'emploi.

Ainsi organisé et mis en route, ce centre permettra aux recrues de participer avec plus de facilité au mouvement général de développement de la Réunion et à une éventuelle migration vers la Métropole.

3. EQUIPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

a) *L'infrastructure routière.*

La Réunion est desservie par 314 kilomètres de routes nationales, 566 kilomètres de chemins départementaux et 722 kilomètres de chemins communaux.

Le réseau national est constitué par une route périphérique, le long de la côte, complétée par une transversale de 62 kilomètres de longueur et par une route d'accès au cirque de Cilaos, au pied du Piton des Neiges. Les III^e et IV^e Plans ont été dominés en la matière par l'ouverture de la route du littoral. Il s'agit d'un tronçon

de 12 kilomètres de la route périphérique, qui manquait encore, qui assure la liaison routière entre Saint-Denis et la région Ouest de l'île qui comprend le Port à 24 kilomètres et les plages de Saint-Gilles à 35 kilomètres. Cette route remplace une route de montagne, longue de 32 kilomètres, extrêmement difficile et sinueuse. L'administration centrale avait donné son accord à la construction de cette route, après que le Conseil général de la Réunion eût pris l'engagement de participer aux frais de construction, à concurrence de 50 %. L'exécution des travaux s'est heurtée à de grosses difficultés inhérentes à la nature du terrain. Malgré les obstacles rencontrés, entraînant un coût élevé de la construction, il apparaît que l'œuvre entreprise a été utile : on peut conclure à une rentabilité de 10 %. Cette route demeure hautement économique puisqu'elle est empruntée par 4.000 véhicules par jour. Il a été prévu au titre du V^e Plan un crédit de 450 millions de francs, dans le but de la rendre plus sûre, l'accroissement régulier du trafic devant assurer une rentabilité toujours supérieure à 10 %. Les travaux de construction se sont élevés en définitive à 4 milliards 728 millions.

b) *L'équipement portuaire.*

L'unique port de l'île est le port de la Pointe des Galets, qui a environ quatre-vingts ans. C'est un port artificiel creusé à l'intérieur des terres, à la pointe Nord-Ouest de l'île, à l'endroit le mieux protégé des vents et de la houle. Il s'ouvre par un chenal étroit, de 50 mètres de largeur, défendu par deux jetées. Jusqu'en 1961, le port offrait trois quais à l'importation et deux quais à l'exportation. En 1964, le trafic a atteint 635.000 tonnes et 305 navires. Les installations apparaissent comme saturées.

Le programme d'adaptation comprend deux parties : la modernisation du port existant et son extension. La modernisation entreprise concerne la construction d'un appontement pour pétroliers et ciment en vrac, en service depuis décembre 1962, la construction d'un ensemble silo et quais pour sucre en vrac, en service depuis juillet 1965 ; ce silo, de 40.000 tonnes de capacité, peut charger 400 tonnes à l'heure ; grâce à lui, le séjour des navires dans le port, donc l'encombrement, est diminué considérablement ; la modernisation comprend encore l'adaptation des surfaces de stockage à la desserte par camions et l'augmentation de ces surfaces pour assurer l'écoulement du trafic.

Les travaux d'extension envisagés comprennent le creusement d'une darse de commerce et d'une darse de pêche, la darse de commerce permettant de recevoir deux cargos de 270 mètres de longueur et 10 mètres de tirant d'eau ; la darse de pêche, quant à elle, satisfera les besoins actuels et permettra le développement de la pêche hauturière. Les travaux doivent démarrer cette année ; l'infrastructure, dont le coût est d'environ 1 milliard de francs C.F.A. doit être financée par le Fonds européen de développement. La superstructure doit être financée par la Chambre de commerce (environ 300 millions), l'expropriation étant à la charge du F.I.D.O.M. (120 millions).

c) *L'aérodrome de Saint-Denis.*

Cet aérodrome, Gillot, situé à 11 kilomètres de Saint-Denis, offre actuellement aux avions une piste de classe B, de 1.865 mètres de longueur. Elle ne permet pas l'atterrissage des avions à réaction. Or, il apparaît primordial, pour faciliter les liaisons avec la métropole, notamment, que les avions à réaction puissent atterrir directement à la Réunion. Dans ces conditions, un programme d'adaptation à l'évolution du trafic est en cours de réalisation. La piste doit être allongée de 700 mètres vers l'Ouest dans le delta de la rivière des Pluies et l'aire du trafic agrandie.

d) *Les problèmes énergétiques.*

Dans ce domaine, se sont opérées d'importantes mutations, mais le rythme de croissance est tel que de nouveaux ouvrages doivent être mis en chantier. L'électrification avait fait son apparition à la Réunion peu après la guerre de 1914-1918, mais les installations, désuètes, assuraient une production réduite et aléatoire. Après la départementalisation de 1946, la réalisation d'un programme d'électrification a été confiée à une société d'économie mixte, l'Énergie électrique de la Réunion (E. E. R.) qui a reçu mission d'assurer la production, le transport et la distribution publique de l'électricité dans toute l'île, à la seule exception de la ville de Saint-Denis où la distribution est assurée par une compagnie privée, Bourbon-Lumière. Depuis, l'électrification s'est développée d'une façon remarquable, la progression s'effectue suivant le rythme moyen d'un doublement tous les quatre ans, alors

qu'en Métropole le doublement n'a lieu que tous les dix ans. La production est assurée par trois centrales thermiques Diesel (Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Port) et deux centrales hydro-électriques (Saint-Denis et Langevin). Pendant la campagne sucrière d'août à décembre, les centrales électriques de certaines usines fournissent un appoint non négligeable d'énergie pour la distribution publique d'électricité ; mais pour satisfaire les besoins accrus, un très important aménagement hydroélectrique est en cours de réalisation. Il s'agit de l'équipement de la Rivière des Marsouins, dit de Takamaka. La Rivière des Marsouins coule dans une région des plus arrosées, non seulement de la Réunion, mais encore du monde puisqu'il y tombe de 7 à 14 mètres d'eau par an. Les eaux de la rivière seront détournées de leur cours naturel sur une longueur d'un kilomètre, entre un point amont, à l'altitude 515 et un point aval à l'altitude 242, soit une chute de 273 mètres. La mise en service industriel de cette centrale devrait avoir lieu dans le courant de 1967. Cette réalisation permettra de promouvoir une politique d'énergie électrique plus abondante qui pourra être un facteur d'industrialisation du département.

e) *L'équipement en logements.*

Ce n'est qu'à partir de l'année 1954 que fut donné le départ d'une véritable industrie du bâtiment. Depuis, on note une augmentation constante des réalisations, le nombre de logements terminés n'ayant été que de 19 en 1954, pour s'élever à 2.219 en 1965. S'agissant de la main-d'œuvre employée, le nombre d'ouvriers et de manœuvres dans le bâtiment est passé de 3.000 en 1954 à 14.000 en 1965.

1. *Bilan du IV^e Plan :*

Le nombre de logements terminés pendant cette période s'élève à 4.765, alors que l'objectif prévu était de 8.000.

Sur le chiffre des logements réalisés, 96 % l'ont été avec le bénéfice de l'aide à la construction. La prime à la construction permet l'obtention d'un prêt à taux d'intérêt réduit de la Caisse centrale de coopération économique, ou de la Caisse régionale de crédit agricole, ou encore de la Société d'assistance technique et de crédit. Il y a lieu de souligner l'effort marqué, durant le IV^e Plan, pour la construction de logements sociaux, dont la résistance aux cyclones a été étudiée. Leurs loyers, qui devraient être accessibles

aux revenus les plus modestes, évoluent entre 2.000 et 5.000 francs C. F. A. par mois. Il faut noter la mise au point de prototypes, tant pour le secteur urbain que rural, particulièrement étudiés pour mener à bien la lutte contre les bidonvilles.

A la fin du IV^e Plan, la situation du logement était la suivante :

— maisons en bois.....	35.000
— maisons en dur.....	19.500
— bidonvilles et paillotes.....	25.500
	<hr/>
Au total.....	80.000

2. Les perspectives du V^e Plan :

Si l'on considère les tranches de population qui arriveront à la majorité durant les années 1966 à 1970 et qui sont susceptibles de fonder un foyer, il apparaît que 13.600 logements supplémentaires sont nécessaires. A ce chiffre, il faut ajouter un programme annuel anti-bidonvilles et anti-paillotes de l'ordre de 6.000, soit un total de 19.600 logements pour la durée du Plan, avec des tranches annuelles de 3.920 logements. Ce chiffre n'apparaît pas immédiatement réalisable et ne pourrait être approché qu'en 1970.

Les propositions de la commission locale portent sur deux hypothèses : l'hypothèse minimale prévoit une réalisation de 10.300 logements pour 5 ans, ce qui est notoirement insuffisant, et cette hypothèse doit être écartée et une hypothèse forte qui prévoit un chiffre de 14.400 logements, soit une moyenne annuelle de 2.880. C'est donc cette dernière hypothèse qui doit être retenue et même majorée dans la mesure du possible.

Au cours de l'année 1964, le nombre de logements construits a été de 2.030. L'hypothèse à retenir correspond donc à une augmentation de près de 50 %.

Conditions de réalisation du V^e Plan.

1. *Financement.* — La S. I. D. R. (Société immobilière du Département de la Réunion) est le seul organisme susceptible de mener à bien les opérations relatives aux grands ensembles et notamment celles qui se rapportent à la suppression des bidonvilles. Concernant l'octroi des primes, une autorisation de programme de l'ordre de 2 milliards de francs C. F. A. semble constituer un minimum.

2. *Les entreprises.* — Actuellement, la plus grande partie des travaux est exécutée par de grosses entreprises métropolitaines, les seules capables de réaliser dans les délais voulus les travaux importants ; mais les travaux plus modestes devraient être réservés aux entreprises locales. Pour ce faire, un certain nombre de problèmes sont à résoudre, notamment sur le plan du personnel. Il faut relever à ce propos la pénurie d'ouvriers qualifiés. Le seul remède est le développement du centre de formation professionnelle accélérée dont une partie de la main-d'œuvre ainsi formée sera utilisée sur place. Concernant l'outillage, de nombreuses entreprises utilisent un outillage désuet : les difficultés financières que nombre d'entre elles connaissent ne permettent pas de le moderniser.

Une augmentation du rendement peut difficilement être obtenue par une industrialisation poussée qui, outre qu'elle exigerait des investissements importants, risquerait de faire diminuer le nombre des emplois, ce qui est une hypothèse à exclure à la Réunion. Par contre, la normalisation de certains ouvrages et la préfabrication pourrait entraîner une baisse du coût de production. Pourrait concourir également à cette baisse l'utilisation des produits locaux comme la bagasse (qui est un résidu ligneux de la canne à sucre), les bois, les produits de concassage, la pouzzolane.

Concernant l'urbanisme, il y a lieu de mettre l'accent sur d'importantes réalisations entreprises : la lutte antibidonvilles à Saint-Denis, à Saint-Pierre et au Port (qui permettront de reloger 780 familles, qui habitent des taudis), l'étude d'une Z. U. P. de 100 hectares au Port (4.500 logements avec tous les équipements publics), la création d'une ville satellite à Saint-Denis, au quartier du Chaudron (3.200 logements avec équipement public, universitaire et stade), la création d'une seconde zone industrielle au Port. Quelques suggestions nous ont été faites, de nature à faciliter l'action des sociétés immobilières dans leur action antibidonvilles. Il s'agirait notamment d'accorder à ces sociétés immobilières les facilités accordées aux collectivités locales en matière d'acquisition de terrains et d'expropriation par l'article 1^{er} de la loi n° 64-1229 du 14 décembre 1964. Concernant les mesures financières, il pourrait être envisagé que des subventions soient accordées à certains promoteurs pour leur permettre d'abaisser les loyers des logements construits. Seule, la S. I. D. R., qui opère en milieu urbain, bénéficie de ces avantages. Il serait judicieux que la S. A. T. E. C. et la Coopérative d'habitat rural en bénéficient également.

Etude sur les bidonvilles.

Les villes de Saint-Denis, Saint-Pierre et le Port comportent des îlots insalubres, comme le montre le tableau ci-après :

SECTEURS	NOMBRE d'habitants.	NOMBRE de cases.	SUPERFICIE
Saint-Denis	8.560	1.830	59 hectares.
Saint-Pierre	3.390	800	32 hectares.
Le Port	3.751	1.000	57 hectares.

Ces îlots proviennent du fait que les propriétaires de terrains morcellent sans autorisation et louent de petites parcelles de cent mètres carrés environ sur lesquelles les familles pauvres édifient leur baraquement. Ils proviennent aussi de l'édification, par les propriétaires eux-mêmes, de cases-bidonvilles destinées à être louées. Il peut s'agir aussi d'édification de cases sans l'autorisation des propriétaires. Tous les occupants sont, ou démunis de ressources ou pourvus de ressources minimales.

Depuis plusieurs années, la Société immobilière du département de la Réunion s'est préoccupée du problème du relogement de ces occupants de bidonvilles, à caractère social. Les affaires suivantes sont en cours :

Dans la ville du Port est prévue la construction d'un groupe d'habitations comportant 148 logements sociaux, cédés en location ; à Saint-Denis, Saint-Pierre et au Port, la S. I. D. R. étudie actuellement des programmes de relogement définitifs pour les occupants de certains îlots ; ces logements doivent être accessibles aux plus modestes, une enquête récente ayant fait ressortir qu'un grand nombre d'entre eux disposaient d'un salaire mensuel qui n'atteignait pas 10.000 francs (par exemple, les manœuvres employés au Port, pour la manutention du frêt à l'occasion du mouvement des cargos, c'est-à-dire d'une manière très irrégulière). La disparition des bidonvilles existants ne peut être envisagée que sur une période assez longue et à la condition que soient affectés des crédits spéciaux à cette opération.

f) *L'équipement scolaire.*

Les conditions d'exécution du IV^e Plan.

Premier degré. — Le IV^e Plan avait prévu un contingent de constructions scolaires estimé, pour la Réunion, à 400 classes par an, dont 250 au titre de classes nouvelles et 150 au titre de la reconstruction des classes vétustes. Les autorisations de programme ont permis seulement la réalisation de 143 classes en 1962, 123 classes en 1963, 147 en 1964 et 166 en 1965. Par ailleurs, ont été édifiées en dur et, parfois en éléments préfabriqués, des classes dites économiques, implantées à titre de local supplémentaire, à raison de 53 classes en 1962, 62 classes en 1963, 58 classes en 1964 et 65 classes en 1965 ; l'ensemble réalise un total de 817 classes pour les quatre années, avec, approximativement, la moitié des besoins estimés ayant reçu satisfaction.

Ces insuffisances sont causées par le fait que les autorisations de programme n'étant connues qu'en fin d'exercice, des adjudications infructueuses ont entraîné des retards. Enfin, le gonflement relatif des besoins scolaires a influé sur les possibilités des entreprises.

Second degré. — Parmi les collèges d'enseignement général inscrits au Plan, un seul a été effectivement financé et construit, celui de Cilaos. A Saint-Denis, deux bâtiments, d'une capacité de 600 élèves chacun, bien que non prévus initialement, ont pu être financés, l'un au lycée Leconte-de-Lisle, l'autre au lycée Juliette-Dodu. Le lycée du Tampon est entré, depuis 1964, dans la phase de construction. Une première tranche a été livrée en 1965 et l'établissement est déjà en fonctionnement. L'ensemble du projet est prévu pour accueillir près de 3.700 élèves. La construction se poursuivra tout au long du V^e Plan.

Enseignement technique. — Une seule réalisation est à noter, celle du collège d'enseignement technique de Saint-Denis.

Perspectives de réalisation du V^e Plan.

Concernant *l'enseignement primaire*, les besoins en classes nouvelles seront importants, du fait de la mise en chantier de plusieurs lotissements dans les banlieues urbaines et dans les zones à urbaniser.

Dans le second degré, il faut éviter que les projets ne restent à la phase d'élaboration, tant les besoins sont criants, par suite de lenteurs administratives et d'impératifs financiers.

Dans tous les ordres d'enseignement, l'important effort consenti au titre du IV^e Plan est resté insuffisant pour combler des retards accumulés depuis des générations. La nécessité d'assurer plus rapidement que par le passé le développement économique de l'île, l'élévation du niveau de vie, l'amélioration du taux de l'emploi, la prospérité économique générale sont conditionnées par un enseignement plus répandu, plus poussé et dispensé avec plus d'efficacité. La nécessité de multiplier les enseignants et d'améliorer leur qualité implique que soit mis en place un enseignement long plus étoffé qu'à l'heure actuelle. De plus la décision prise d'organiser une migration de Réunionnais vers la métropole conduit également à moderniser l'enseignement afin que l'émigrant puisse s'adapter à un milieu de vie différent de celui qu'il aura connu. Il est donc particulièrement nécessaire de s'orienter à la Réunion, vers des formes d'enseignement efficaces.

Etude des besoins.

Dans l'enseignement obligatoire, le taux de scolarisation à la fin du IV^e Plan devait être d'environ 87 %, c'est-à-dire en retard sur le taux métropolitain, qui est de 96 à 97 %. L'objectif à atteindre est le taux de 96 % en 1970. Il convient, pendant le V^e Plan, d'assurer un enseignement obligatoire à plus de 40.000 élèves supplémentaires. L'enseignement long, non obligatoire, ne touche encore qu'une part infime de la population. Or, il faut insister sur le caractère vital pour la Réunion, d'un enseignement long qui touche le maximum de jeunes gens et de jeunes filles, malgré la charge financière représentée. Il s'agit d'un des investissements humains les plus rentables.

Enseignement pré-scolaire :

Cet enseignement, pour n'être pas obligatoire, n'en revêt pas moins une importance considérable. Le passage dans une école maternelle permet à l'enfant, dont l'entourage parle créole, d'acquiescir une certaine maîtrise de la langue française.

Financement des investissements proposés :

Le total envisagé pour le V^e Plan est de près de 5 milliards. L'œuvre entreprise en matière d'éducation nationale est de caractère économique autant que social, même si sa rentabilité n'apparaît qu'au bout de 10 ou 15 ans.

Enseignement supérieur :

En 1960 deux établissements d'enseignement supérieur existaient à la Réunion : l'Institut d'études juridiques, économiques et politiques et le Museum d'histoire naturelle. Un projet de développement de l'enseignement supérieur est nécessaire pour que la Réunion ne coure pas le risque de se trouver dans un avenir prochain dans une situation de dépendance culturelle vis-à-vis de Madagascar, qui possède une université complète, et de l'île Maurice, qui met sur pied sa propre université ; mais il n'est cependant pas opportun que les étudiants réunionnais poursuivent toutes leurs études sur place : après avoir accompli deux années de transition et d'initiation à l'enseignement supérieur, il est souhaitable qu'ils continuent leurs études en métropole où ils pourront bénéficier d'un enseignement plus diversifié, ainsi que d'une plus grande émulation.

4. INDUSTRIALISATION, COMMERCE, TOURISME

a) Les conditions d'industrialisation.

1. *Les hommes :*

Le développement industriel de la Réunion se heurte à plusieurs obstacles. Le premier d'entre eux est la rareté des entrepreneurs, des cadres et de personnels qualifiés ; cette île n'a en effet pas de tradition industrielle. En attendant que soit formée une génération d'entrepreneurs et de cadres supérieurs, il serait souhaitable que puissent être accueillis un certain nombre de spécialistes métropolitains.

Quant aux cadres subalternes, ils pourraient être recrutés sur place, si des sections spéciales du Centre de la F. P. A. s'attachaient à développer les aptitudes aux responsabilités et au commandement. La formation professionnelle de la main-d'œuvre revêt une importance qui nécessite l'emploi de méthodes nouvelles. Il est à

souligner que les mesures adoptées en matière de formation de cadres et de main-d'œuvre industrielle ne pourront avoir leur pleine efficacité que lorsque les salaires relativement élevés pratiqués par l'administration ne draineront plus vers elle les éléments les plus évolués de la population.

2. *Financement de l'industrialisation :*

La situation actuelle est caractérisée par un marché monétaire à l'aise, à côté d'un marché financier pratiquement inexistant. La Caisse centrale de coopération économique accorde des prêts à long terme, dans la limite des fonds mis à sa disposition par l'Etat, ces prêts ne pouvant atteindre que 30 % maximum du montant des investissements. La Caisse centrale n'accorde des prêts qu'aux entreprises ayant bénéficié de la prime d'équipement, ce qui limite ses possibilités d'intervention. La S. A. T. E. C. consent des prêts à la petite industrie, la Caisse régionale de crédit agricole peut financer les industries agricoles dans des conditions intéressantes, mais ces possibilités ne sont pas suffisamment connues. Les établissements de crédit spécialisés devraient pouvoir intervenir dans un esprit plus libéral et plus souple.

3. *Energie électrique :*

Le coût élevé de l'énergie électrique à la Réunion constitue un frein au développement : si l'incidence sur les prix de revient industriels est relativement faible, ce coût est cependant trop important pour les entreprises qui se trouvent à la limite de la rentabilité.

Ce prix élevé résulte des conditions de financement des ouvrages de production et de l'étroitesse du marché. Il est assez curieux de constater que la loi de nationalisation de l'électricité de 1946 n'ait pas été appliquée à la Réunion.

Les hydrocarbures.

Le seul combustible industriel dont dispose la Réunion est le gas-oil. L'implantation d'une raffinerie de pétrole à Madagascar permet d'espérer la mise à la disposition de l'industrie réunionnaise d'un combustible lourd, à des conditions plus avantageuses.

b) *Liste des industries existantes.*

1° Industrie mécanique, carrosserie et réparations automobiles, menuiserie métallique, mobilier métallique ;

2° Industries chimiques : fabrication d'oxygène et d'acétylène liquides, rechapage de pneus.

3° Industries alimentaires :

1. Boissons, bière, boissons gazeuses ;
2. Boulangerie industrielle ;
3. Conserves alimentaires, pêche et congélation ;

4° Bois et ameublement : mobilier, fabrique de matelas.

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics ainsi que le secteur privé se sont penchés sur le problème de l'industrialisation à la Réunion. La S. A. T. E. C. créait, en 1963, un service de petite industrie et en 1964 naissait la Société de Développement Economique de la Réunion (S. O. D. E. R. E.). Un bureau de promotion industrielle a été créé en 1965. Il a pour rôle d'accueillir et d'orienter les promoteurs et investisseurs, de rechercher des possibilités d'installation de nouvelles industries grâce à l'étude du marché, à la recherche des matières premières locales et importées, à l'étude du coût de production. Il tend à assurer la participation méthodique des promoteurs, à conseiller les industriels installés, à recommander aux pouvoirs publics les diverses formes d'aide que les industriels pourraient recevoir, à donner aux industriels les moyens nécessaires en infrastructure, et à jouer un rôle de liaison pour l'amélioration de la productivité. Ces bureaux dépendent directement de l'autorité du préfet, par l'intermédiaire du Secrétaire général pour les Affaires économiques.

Les pouvoirs publics ont ainsi manifesté leur désir de voir se créer entre le secteur privé et l'administration une collaboration étroite.

c) *Les moyens du développement industriel.*

Parmi ces moyens, *les incitations fiscales et financières* constituent la partie la plus importante. Les directives à suivre en la matière comportent une adaptation des incitations par nature d'industrie, la simplification des procédures, une diminution du délai

de décision, des possibilités de recours et de revision pour les incitations, au fur et à mesure du développement de l'industrie, la possibilité aux capitaux métropolitains de s'investir à la Réunion en exonération d'impôt.

Parmi les mesures fiscales destinées à favoriser le développement économique et social on peut distinguer celles qui consistent dans un allègement de la fiscalité, par rapport à la Métropole et celles qui sont propres aux D. O. M. en général d'autre part (1).

Les allègements fiscaux.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques subissent un abattement de 30 % ; l'impôt sur les sociétés est de 37 % au lieu de 50 % en métropole. Les impôts sur les traitements et salaires sont de 3,5 % au lieu de 5 %, et sur les pensions de 2,1 % contre 3 %. La retenue à la source, de 24 % en métropole, est réduite de 16 % et à 8 % pour les sociétés qui font l'objet d'un agrément. La taxe complémentaire est inférieure au taux métropolitain.

En ce qui concerne les impôts indirects, la taxe sur la valeur ajoutée, est à des taux inférieurs à ceux de la métropole et elle n'est pas perçue sur les frais d'approche des marchandises en provenance ou à destination des départements d'outre-mer. L'exonération complète de la TVA et de l'octroi de mer est accordée à certaines matières premières : matériaux de construction, engrais, outillage et matériels destinés à l'hôtellerie.

Mesures spéciales aux D. O. M.

Les bénéficiaires industriels, commerciaux et agricoles qui s'investissent dans les exploitations considérées comme essentielles au développement des D. O. M. ou dans la construction de logements bénéficient d'une exonération totale (art. 18 du décret du 13 février 1952, n° 52-152). Est prévue une réduction du droit d'apport et de la retenue à la source pour les sociétés se créant ou augmentant leur capital dans le but d'exercer une activité essentielle dans le développement des D. O. M.

A l'article 19 du même décret (n° 52-152 du 13 février 1952) l'exonération totale ou partielle de l'impôt sur les sociétés nouvellement créées pendant une période de huit ans au maximum a été

(1) Une note complète sur la fiscalité à la Réunion est insérée ci-après, dans la rubrique « Problèmes financiers », paragraphe e), page 69 et f), page 73.

prévue. Les sociétés doivent obtenir un agrément quant à leur objet et à leur programme. Cette exonération, dans la pratique, n'a été accordée qu'avec parcimonie.

Primes d'équipement.

Il s'agit de favoriser l'implantation d'entreprises contribuant au développement économique et social. L'importance de la prime est variable, mais ne peut dépasser 30 % du montant des investissements primables.

Parmi les autres mesures, on peut noter le décret n° 64-175 du 26 février 1964 qui apporte la possibilité d'investissements en franchise d'impôts à certaines conditions.

En ce qui concerne la prime d'équipement, un système semi-forfaitaire d'attribution a été établi. Une prime d'emploi a été envisagée dans le but de compenser la moindre productivité de la main-d'œuvre dans une entreprise nouvelle, pendant ses premières années de production.

Parmi les autres mesures propres à favoriser l'industrialisation, il faut noter les réformes de structure concernant les liaisons entre la Réunion et la Métropole. Les formalités administratives d'entrée sont en effet lourdes. Une simplification est indispensable afin d'éviter les pertes de temps qui renchérissent les coûts de production. D'autre part, beaucoup d'industries sont arrêtées par le coût élevé de la construction, au regard du coût du matériel. Il convient de mettre à la disposition des industriels locaux et aussi des industriels venant de l'extérieur, des terrains et des bâtiments. Enfin, le problème de la main-d'œuvre qualifiée est important : il convient d'étendre la formation professionnelle, de fournir aux entreprises des incitations pour que le personnel actuel puisse être reclassé, et que l'entreprise accepte des jeunes en stage. D'autre part, une réduction des tarifs avion pour l'envoi de la documentation nécessaire, qui est un élément important de développement industriel de ce département, doit être envisagée.

En conclusion, il est nécessaire qu'un faisceau de mesures soit envisagé en faveur de l'industrialisation.

d) *Le commerce.*

Des facteurs, tant d'ordre historique que naturel, ont amené l'économie réunionnaise à une production agricole d'exportation, avec pour corollaire, la nécessité d'importations massives. En gros,

la Réunion exporte ce qu'elle produit et importe ce qu'elle consomme. La part de production qui va à la consommation locale est en effet infime. Sur une production de sucre de plus de 200.000 tonnes, 9.000 tonnes seulement sont consacrées aux besoins de la consommation du département. Huiles essentielles et vanille ne trouvent de débouchés que sur le marché extérieur.

Concernant les importations, on constate depuis plusieurs années, une tendance à leur accroissement, ce phénomène s'inscrivant dans le sens d'une évolution économique orientée par des besoins d'équipement nouveaux. La Réunion importe des produits alimentaires de type européen et les aliments traditionnels qui sont à la base de l'alimentation de sa population : riz, maïs, morue, poissons secs, bœuf.

Quant à l'équipement, l'aide financière apportée par l'Etat dans le cadre du F. I. D. O. M., et des investissements privés ont accru les importations de ciment, chaux, produits bitumeux, bois équarris, etc.

Les tableaux suivants fournissent l'évolution du rapport importations/exportations en valeur et tonnage.

ANNÉES	VALEUR des importations.	VALEUR des exportations.	POURCENTAGE de couverture des importations par les exportations.
1960	12.897.500	8.988.672	69,70
1961	14.068.879	9.065.852	64,40
1962	15.626.069	8.156.339	52,20
1963	17.217.411	9.403.770	54,60
1964	21.965.158	9.220.824	42,00
1965 (1)	23.950.444	8.500.476	35,50

ANNÉES	IMPORTATIONS en tonnes nettes.	EXPORTATIONS en tonnes nettes.
1960	249.875	223.252
1961	295.177	224.207
1962	289.375	230.404
1963	340.983	221.712
1964	392.046	218.611
1965 (1)	405.926	206.610

(1) Estimation.

Il en résulte que la valeur des exportations est stable ou même en légère diminution, alors que celle des importations est croissante. Le déficit de la balance commerciale va en s'aggravant et la situation ne semble pas devoir se modifier dans un proche avenir.

e) *Tourisme.*

L'île de la Réunion présente un intérêt majeur à ce point de vue, et le développement de l'industrie touristique serait susceptible d'apporter d'appréciables ressources à l'économie réunionnaise ; mais, préalablement, des mesures doivent être prises en ce qui concerne les possibilités d'accueil, tant au point de vue hôtelier que du point de vue des liaisons aériennes. Un état d'esprit favorable au tourisme s'est instauré chez les responsables de l'économie locale et parmi la population, mais les réalisations accomplies sont encore insuffisantes. Une politique touristique et une propagande commune avec Madagascar, les Comores et l'île Maurice doivent être menées ; à cette condition, le développement du tourisme pourra être envisagé avec faveur ; d'autre part, une action en Afrique du Sud a été entreprise pour promouvoir la création d'un courant en provenance de ce pays.

Le IV^e Plan aura vu la création de deux hôtels de bon standing : à Saint-Denis, le « La Bourdonnais » et « Les Relais Aériens », et d'un hôtel de moyen standing à la Plaine des Cafres. L'hôtel départemental de Cilaos a été réaménagé au cours de la même période. Les réalisations du IV^e Plan s'élèvent à un total de 112 chambres, à raison de 46 climatisées et 66 non climatisées. Le montant des investissements est de 293 millions, à raison de 86 millions d'emprunt sur fonds publics.

Les avantages fiscaux accordés en matière d'hôtellerie dérivent des articles 18 et 19 du décret du 13 février 1952, de l'article 2 du décret du 25 juin 1958, des articles 5 et 13 de la loi du 21 décembre 1960. Ils consistent dans l'exonération des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux et agricoles investis dans les entreprises touristiques, la réduction à 0,25 % du droit d'apport de 1,60 %, la réduction des deux tiers de la taxe sur les bénéfices en faveur des sociétés d'intérêt touristique préalablement créées et l'exonération de la taxe de 8,5 % sur le chiffre d'affaires en faveur des sociétés d'intérêt touristique.

Les conditions économiques de réalisation des investissements hôteliers pourront être facilitées par la prise en charge, par les pouvoirs publics, des dessertes et des infrastructures des zones hôtelières.

Les propositions du V^e Plan comportent, du point de vue de l'infrastructure générale, l'aménagement de la piste d'atterrissage de Saint-Denis-Gillot pour l'accès des Boëing, les possibilités d'utilisation de services d'hélicoptères pour la visite de l'île, l'aménagement d'une piste d'atterrissage pour faciliter la visite rapide du volcan. Quant aux liaisons aériennes, une liaison par quadri-réacteurs entre Johannesburg, Lourenço Marques, la Réunion et l'île Maurice pourrait drainer vers la Réunion les touristes sud-africains et faciliterait l'organisation de circuits touristiques en provenance de l'Europe.

Concernant l'infrastructure portuaire, il pourrait être envisagé de construire, dans l'enceinte du port, une gare maritime, équipée de locaux pour l'accueil des touristes par bateau. L'aménagement touristique de l'île pourrait être utilement complété par la création d'un port de plaisance et de pêche à Saint-Gilles-les-Bains.

Des objectifs ont été déterminés, compte tenu des hypothèses qui peuvent être avancées quant au nombre de visiteurs à attendre annuellement :

Touristes en provenance d'Europe et d'Afrique du Sud....	3.000
Touristes en provenance de Madagascar.....	500
Touristes en provenance de l'île Maurice.....	500
Hommes d'affaires.....	1.000

soit 5.000 visiteurs par an, qui, à raison de cinq jours en moyenne, fournissent un total de 25.000 journées.

Les recettes à attendre du tourisme sont estimées par la Commission locale du Plan à 2.850 millions de francs C. F. A., pour la durée du V^e Plan, ce qui, à vrai dire, semble un chiffre très optimiste.

Sur le plan de l'emploi, l'activité touristique pourrait créer plus de 600 emplois directs et entraîner la rémunération indirecte de 1.500 emplois dans les secteurs du commerce, de l'alimentation, de la blanchisserie, de l'entretien, etc. Au total, l'industrie touristique fournirait plus de 2.000 emplois faisant vivre environ 10.000 personnes à la Réunion.

Pour la réalisation de ces perspectives, plus de 400 chambres seraient à créer et une quinzaine de restaurants à construire, afin d'obtenir un ensemble de l'ordre de 550 chambres et d'une trentaine de restaurants.

Deux zones semblent particulièrement favorables à des installations hôtelières : l'une en bord de mer, à la station balnéaire de Saint-Gilles, l'autre en montagne, dans le site de la plaine des Cafres, à proximité du volcan.

Parmi les avantages sollicités, il est demandé que l'exonération de la taxe locale de 8,50 % sur le chiffre d'affaires soit prorogée jusqu'à la fin du V^e Plan et que l'exonération du droit d'octroi de mer soit rétablie pendant la même période pour les matériaux et matériels d'équipement destinés à la construction ou à la modernisation des sociétés ou entreprises artisanales d'intérêt touristique.

Il est souhaitable, en outre, que les avantages en matière de primes d'équipement et de dégrèvements fiscaux accordés à l'industrie d'intérêt économique et social soient étendus à l'industrie touristique. Ces avantages concernent l'octroi d'une prime d'équipement pouvant atteindre 30 % de la valeur de certains investissements et l'exonération totale ou partielle de l'impôt sur les bénéfices n'excédant pas huit exercices. L'effort financier demandé serait, au total, de 460 millions répartis sur 5 ans, pouvant procurer des recettes supérieures à 2.800 millions, faisant vivre 10.000 personnes ; une place de choix peut donc être envisagée pour le tourisme dans l'économie du département.

5. LA MIGRATION

a) *Bilan du IV^e Plan.*

L'objectif du IV^e Plan, qui avait prévu le départ vers la métropole d'environ 10.000 personnes, n'a pu être atteint.

Les départs réalisés par les soins du B. U. M. I. D. O. M. (Bureau pour la migration des départements d'outre-mer) s'élèvent à 4.371, pour quatre ans, mais, en contrepartie, on a noté un solde passif en 1963 et 1964 dû au retour dans le département d'agents employés dans les services malgaches et remplacés depuis l'indépendance de la République malgache, par des autochtones. Des

entrées de Comoriens sont également enregistrées ; c'est dire que la politique de migration, pour être efficace, doit être entreprise de façon rigoureuse.

b) *Prévisions pour le V^e Plan.*

Le Commissariat général au Plan envisage un plafond de migration de 11.250 personnes actives pour cinq ans. Il semble que ce chiffre représente le maximum réalisable. En effet, le départ d'une personne active entraîne la migration d'une personne non active. Une hypothèse plus faible a été envisagée, portant sur 7.000 personnes actives. Malgré cette migration, un déficit d'emplois non couverts subsistera en 1970, dont l'importance varie entre 10.000 et 17.000.

c) *Caractère de la migration.*

Une migration bien comprise doit respecter l'équilibre des différents groupes ethniques qui composent la population. Il y a là un facteur essentiel de stabilité sociale. Par ailleurs, cette migration doit porter sur un nombre sensiblement égal d'hommes et de femmes.

1. *La migration masculine :*

La qualification des Réunionnais est souvent insuffisante, mais les ouvriers non qualifiés sont perfectibles, à condition que des moyens importants soient mis en œuvre pour améliorer sur place cette qualification. Cependant, il ne faudrait pas que les éléments les meilleurs partent pour la Métropole. Il est indispensable que restent dans l'île des éléments dynamiques et travailleurs. Il en résulte que le départ des travailleurs qualifiés doit être envisagé avec prudence pour établir un bon équilibre économique de l'île. Par ailleurs, les départs vers la Métropole, qui représentent une rupture avec le milieu social naturel, doivent se traduire par une promotion, en vue de laquelle les travailleurs non qualifiés doivent recevoir une formation suffisante.

2. *La migration féminine :*

La Métropole fait appel à environ 14.000 travailleuses féminines étrangères par an, exerçant leur activité dans les spécialités domestiques. Plus de 1.000 Réunionnaises pourraient, chaque année,

trouver un emploi en Métropole, sous réserve d'une période de transition et de formation avant leur départ : il est nécessaire qu'elles se familiarisent avec un équipement ménager dont l'île ignore l'essentiel.

d) *Mécanisme des opérations.*

Un rôle d'animation et d'harmonisation a été dévolu au Bureau pour le développement de la migration des départements d'Outre-Mer (B. U. M. I. D. O. M.) qui assure la centralisation des offres d'emploi transmises par les directions départementales de la Métropole. A l'échelon de la Réunion, la Direction du travail et de l'emploi procède à l'inscription des candidatures et à l'examen des aptitudes des émigrants éventuels. Cet examen est conduit par un psycho-technicien. Les candidats sélectionnés sont, après visite médicale, mis en route par le B. U. M. I. D. O. M. et accueillis en Métropole. Ces candidats ont suivi, ou sont destinés à suivre, un stage de formation professionnelle ; les frais de voyage sont pris en charge par le B. U. M. I. D. O. M. ; un pécule de démarrage est alloué et les services sociaux vérifient les conditions d'installation des travailleurs. Les migrants désireux de faire venir leur famille en ont la possibilité moyennant une participation aux frais de voyage. Pour ne pas donner à la migration le caractère d'une rupture définitive avec la Réunion, il est envisagé la création d'une caisse de voyage à l'occasion des congés payés : tous les cinq ans, le migrant pourrait revenir dans son département d'origine en acquittant une redevance par précompte sur son salaire, le surplus étant supporté par l'Etat ou la Compagnie de transports. En bloquant une partie de son congé annuel, le migrant pourrait prétendre à un séjour à la Réunion suffisamment long pour justifier le déplacement. L'instauration de ce congé périodique semble être de nature à assurer le succès de la migration. Nous n'oublions pas cependant que cette migration n'apparaît que comme un palliatif auquel on ne saurait recourir qu'à titre provisoire et qu'elle ne peut être envisagée comme un objectif à long terme. Elle constitue une solution nécessaire à court ou moyen terme, en attendant qu'une politique de limitation de l'accroissement naturel de la population produise ses effets.

*

* *

Le programme de migration souhaitable est déterminé par le nombre de demandes d'emplois non satisfaites. Les demandes de travail à satisfaire au cours du V^e Plan sont, pour la Réunion, de près de 20.000, en raison de l'accroissement démographique, et de 26.000 si on y inclut la résorption du chômage.

Les prévisions d'emplois nouveaux sont différentes, selon que l'on envisage une moyenne ou une forte expansion économique. Dans l'hypothèse d'une moyenne expansion économique, ces prévisions ont été chiffrées à 10.897, et à 13.202 dans l'hypothèse d'une forte expansion économique.

Si l'on admet qu'une personne active entraîne la migration d'une personne non active, on arrive à la répartition suivante :

1° *Dans l'hypothèse de moyenne expansion économique :*

Solution A : accroissement démographique dans le taux actuel de l'emploi.

Solution B : hypothèse A + résorption du chômage.

	<u>A</u>	<u>B</u>
Migrants (emplois non satisfaits).....	9.013	15.103
Migrants totaux (personnes actives et non actives)	18.026	30.206
Moyenne annuelle des migrants :		
Personnes actives.....	1.802	3.020
Migrants totaux.....	3.605	6.041

2° *Dans l'hypothèse de forte expansion économique, les chiffres deviennent les suivants, selon toujours les hypothèses A (accroissement démographique dans le taux actuel de l'emploi) et B (hypothèse A + résorption du chômage) :*

	<u>A</u>	<u>B</u>
Migrants (emplois non satisfaits).....	6.708	12.798
Migrants totaux	13.596	25.596
Moyenne annuelle des migrants :		
Personnes actives.....	1.359	2.559
Migrants totaux.....	2.719	5.119

Les tableaux précédents permettent d'estimer que le nombre des emplois non couverts, et auxquels la migration devrait faire face, évoluera de 1.359 à 3.020 et que les migrations qui devraient en découler, pour éviter toute aggravation de la situation oscillent

entre 2.719 et 6.041. Les crédits affectés aux migrations sur la base des expériences antérieures auront une incidence sur le chiffre finalement retenu. Il apparaît que l'on peut évaluer à 2.200 F les dépenses à engager pour l'implantation d'une personne active en métropole. ces dépenses se décomposant comme suit :

Transport Réunion-métropole.....	1.000 F.
Dépenses d'accueil et de transit, y compris la nourriture et l'hébergement à l'arrivée et au départ.....	200
Prime d'équipement.....	400
Frais de première installation, secours éventuels.....	200
Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement	400
	<hr/>
Total	2.200 F.

Le prix de revient d'une personne non active (mère de famille sans emploi ou enfant) s'établit ainsi :

Transport	750 F.
Accueil, transit.....	200
Prime d'équipement.....	150
Participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement	300
	<hr/>
Total	1.400 F.

Le prix de revient moyen d'une migration (moyenne entre les dépenses engagées pour une personne active et pour une personne non active) s'établit donc à 1.800 F.

L'évaluation totale des dépenses correspondant aux hypothèses envisagées est donc incluse entre les chiffres extrêmes suivants :

— Hypothèse de forte expansion économique, en ne tenant compte que de l'accroissement démographique :

$$1.800 \text{ F} \times 2.719 = 4.900.000 \text{ F.}$$

— Hypothèse de moyenne expansion économique en tenant compte, en plus, de la résorption du chômage :

$$1.800 \text{ F} \times 6.041 = 10.900.000 \text{ F.}$$

Une dépense annuelle comprise entre 5 et 10 millions de francs est donc à envisager.

Possibilités d'implantation.

Elles sont fonction d'un certain nombre de facteurs : la formation professionnelle, les transports, accueil et transit, placement, adaptation et implantation.

1. *Formation et pré-formation professionnelle :*

Les possibilités de formation professionnelle en métropole sont offertes par l'A. N. I. F. R. M. O., qui met un contingent annuel de places, dans des centres de F. P. A., à la disposition du Bureau pour la migration intéressant les départements d'outre-mer. Une pré-formation assure également des possibilités d'implantation en permettant, soit la spécialisation de personnes actives qui pourront bénéficier d'un placement direct, soit l'incorporation de migrants dans un circuit métropolitain de promotion sociale. Ces possibilités sont renforcées par le B. U. M. I. D. O. M., en métropole au Centre de Crouy-sur-Ourcq, qui assure la spécialisation féminine, et en République malgache au Centre de Babetville-Sakay, qui donne chaque année une spécialisation ou une pré-formation à 500 travailleurs réunionnais inaptes à une formation préparatoire F. P. A.

2. *Adaptation :*

Il n'est pas suffisant d'ouvrir aux migrants une possibilité de formation avec un emploi. Il faut encore que ces migrants s'adaptent à leur nouveau mode d'existence. Cette adaptation exige qu'ils bénéficient d'une aide sociale leur apportant les appuis indispensables et qu'ils puissent disposer d'un cadre dans lequel ils retrouvent d'autres migrants dans une atmosphère évoquant leur île natale. C'est dans ce but qu'un foyer réunionnais a été créé à Paris.

3. *Implantation :*

Le B. U. M. I. D. O. M. aide financièrement le travailleur pendant la recherche de son emploi et lui consent un prêt de subsistance permettant d'attendre la première rémunération. Un gros effort reste à faire dans le secteur du logement, trop de migrants ne pouvant, faute d'habitation, faire venir leur famille, malgré le désir qu'ils en ont.

Compte tenu de tous ces besoins, le mouvement de migration pourrait évoluer comme suit en moyenne en ce qui concerne la Réunion :

	Personnes actives.	Nombre de migrants.
Année 1966.....	1.500	2.500
Année 1967.....	1.500	3.000
Année 1968.....	2.000	4.000
Année 1969.....	2.500	5.000
Année 1970.....	3.000	5.500
	10 500	20.000
Soit au total pour le V ^e Plan.....	10 500	20.000

6. PROBLÈMES FINANCIERS

Il eût pu sembler logique que la départementalisation ait pour conséquence l'intégration pure et simple dans les cadres budgétaires classiques des départements métropolitains. Mais le caractère spécifique de La Réunion, comme celui, d'ailleurs, des autres départements d'Outre-Mer, l'emporte sur le caractère départemental strict.

Dans ces conditions, le financement des plans d'équipement est mis en œuvre par des organismes et moyens particuliers et avec des procédures propres qu'il y a lieu de rappeler :

a) *Les moyens spécifiques.*

Le fonds d'investissement pour les D. O. M. (F. I. D. O. M.) :

Dans sa forme actuelle, le F. I. D. O. M. est géré par un comité directeur de dix-huit membres, présidé par le Ministre d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer et composé de façon paritaire par des parlementaires (députés et sénateurs des Départements d'Outre-Mer et des Commissions des Finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat) et par des représentants des administrations et organismes financiers intéressés.

Il est divisé en deux sections correspondant à deux chapitres budgétaires distincts :

— la première section, dite locale, répartie chaque année par le conseil général sur proposition du Préfet et après avis de la Commission locale des investissements publics comprend toutes les opérations qui, par leur nature, se rattachent au domaine des collectivités locales ;

— la deuxième section dite spéciale, qui intéresse les services publics de l'Etat. Ses opérations sont arrêtées par le Comité directeur du F. I. D. O. M. sur présentation du Ministre et après avis de la Commission locale des investissements publics et du conseil général de chaque département d'outre-mer.

A l'origine, pratiquement toutes les catégories de dépenses d'investissement devaient être supportées par le F. I. D. O. M., mais ce fonds a été relayé par d'autres budgets et des secteurs de plus en plus nombreux sont désormais financés par les crédits propres des ministères techniques. Cette orientation nouvelle a été notamment prise lorsqu'en 1961 a été votée la loi de programme des Départements d'Outre-Mer.

La Caisse centrale de coopération économique :

Placée sous l'autorité d'un directeur général, elle est soumise à un contrôle du conseil de surveillance composé des représentants des ministères intéressés, du Conseil Economique et Social, de la Banque de France, des Instituts d'émission d'Outre-Mer et des établissements de crédit.

Les attributions de cette caisse sont celles qui se rattachent aux opérations du fonds d'investissement qu'elle exécute pour le compte de l'Etat.

La caisse centrale procède, sous sa propre responsabilité, à des opérations de type bancaire. Elle consent un concours financier pour des projets précis, ces concours étant consentis sous forme de prêts à long terme et aussi de crédits de réescompte à moyen terme, à des participations dans le capital des sociétés à majorité publique, à des collectivités, aux organismes publics, à des sociétés à participation publique, enfin à des entreprises privées ou à des emprunteurs individuels. Cette caisse est également chargée, en matière de contrôle des changes, de la direction des offices des changes des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

L'institut d'émission des Départements d'Outre-Mer :

Il a une triple fonction : il émet des billets dans la mesure où l'économie le requiert ; il fait crédit aux banques par le mécanisme du réescompte ; il établit la liaison entre sa zone d'émission et la métropole en assurant les transferts de fonds.

Cet institut exerce le contrôle du crédit et le réescompte à court et moyen terme.

Les sociétés d'Etat et d'économie mixte :

On peut citer parmi elles la société d'aide technique et de coopération (S. A. T. E. C.). L'activité de cette société concerne des petits producteurs, agriculteurs, pêcheurs ou artisans. Elle vise, par une action combinée d'assistance et de formation professionnelle, à susciter ou à soutenir des groupements d'exploitations ou d'entreprises économiquement viables. Elle intervient simultanément par la voie de l'assistance technique et de l'aide financière.

La Caisse régionale de crédit agricole mutuel :

Cette caisse, placée sous le contrôle de la Caisse nationale de crédit agricole, distribue le crédit à la production agricole et à l'habitat rural. Elle joue un rôle important dans le financement de la construction dans les localités rurales.

Banques classiques :

La B. N. C. I. dispose à La Réunion de huit guichets, dont quatre permanents (à Saint-Denis, Saint-André, Saint-Pierre, Le Port) et quatre périodiques (à Saint-Paul, Saint-Louis, Le Tampon, Saint-Benoît).

Banque de La Réunion : elle dispose de huit guichets situés dans les mêmes localités que les guichets de la B. N. C. I.-Océan Indien.

Ces deux banques se partagent la clientèle et interviennent le plus souvent conjointement dans le crédit à l'économie.

Société de développement régional de La Réunion (S. O. D. E. R. E.) :

Constituée en juillet 1964 à l'instar des sociétés de développement régional créées en métropole, la S. O. D. E. R. E. consent des prêts à moyen ou long terme pour le financement d'entreprises industrielles nouvelles. Elle intervient également sous forme de prise de participation dans le capital de ces entreprises.

b) *L'accélération du rythme des investissements.*

L'accélération du rythme des investissements à la Réunion a permis une croissance rapide de l'économie, particulièrement au cours des dix dernières années, mais cette croissance n'a pu, cependant, avoir une incidence suffisante sur le plan des revenus individuels, en raison essentiellement de l'expansion démographique.

C'est ainsi que si on compare les années 1952 à 1962, le taux d'investissement est passé de 16 % à 30 %, le montant des investissements publics de 827 millions de francs C. F. A. à 3.557 millions de francs C. F. A., le taux des investissements privés de 1.308 millions de francs C. F. A. à 5.150 millions de francs C. F. A., soit un total pour 1952 de 2.135 millions et pour 1962 de 8.707 millions.

L'importance grandissante du rythme des investissements traduit l'ampleur des besoins à satisfaire pour réaliser une infrastructure économique et sociale de base, condition essentielle du développement économique du département.

Par l'intermédiaire du F. I. D. O. M. ou même directement sur des crédits budgétaires mis à la disposition des ministères techniques, l'Etat a financé d'importants travaux routiers et portuaires et un important équipement sanitaire et scolaire.

Les collectivités locales, elles aussi, se sont orientées vers le financement d'une masse de plus en plus importante de travaux d'investissement, tant sur leurs ressources propres que par des emprunts auprès des organismes spécialisés (Caisse centrale de Coopération économique, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et Caisse des Dépôts et Consignations). Il est à noter que ces organismes ont, par ailleurs, contribué de façon sensible au financement des investissements privés.

L'intervention des banques locales, l'apparition d'organismes nouveaux tels que la Société d'Assistance Technique et de Coopération (S. A. T. E. C.) et la Société de Développement Economique de la Réunion (S. O. D. E. R. E.), conjuguées avec l'aide de l'Etat au financement des investissements par le moyen d'avantages fiscaux et de primes d'équipement ont contribué au développement rapide des investissements à la Réunion.

L'intervention toute récente du Fonds européen de Développement d'Outre-Mer élargit encore le champ des différentes sources de financement.

Le rythme d'accroissement des investissements à la Réunion est d'environ 15 % par an, ce qui correspond à un doublement tous les cinq ans ; dans l'hypothèse du maintien de ce rythme, on peut aboutir aux chiffres suivants :

1966..... 15,2 milliards de francs C. F. A.
 1970..... 26 milliards de francs C. F. A.

avec un total pour le V^e Plan de 102,3 milliards de francs C. F.A. (moyenne annuelle pendant le V^e Plan : 20,4 milliards de francs C. F. A.), calcul approché mettant en lumière l'importance de l'effort financier à accomplir.

Si l'on retient une hypothèse de croissance des investissements de 15 % par an (hypothèse 1) et une hypothèse de 10 % par an (hypothèse 2), on arrive aux chiffres suivants :

Crédits budgétaires et non budgétaires.

	HYPOTHESE 1 (15 %)		HYPOTHESE 2 (10 %)	
	En milliards C. F. A.	En p. 100.	En milliards C. F. A.	En p. 100.
Crédits budgétaires (1)..	47,8	47 %	37,2	46,5 %
Crédits non budgétaires.	53,9	53 %	42,8	53,5 %

(1) Y compris les sommes du F. E. D. O. M.

Perspectives pour le V^e Plan.

Une participation du F. I. D. O. M. aux dépenses d'investissement à la Réunion est prévue pour les montants suivants :

	Total V ^e Plan. (en milliards C.F.A.)	Moyenne annuelle. (en milliards C.F.A.)
— hypothèse 1.....	10,3	2,06
— hypothèse 2.....	8,5	1,70

Les crédits concernant le financement des investissements fournis par les Ministères techniques sont repris dans le tableau suivant :

MINISTÈRES	1961	1962	1963	1964	V ^e PLAN Moyenne annuelle.	
					Hyp. 1.	Hyp. 2.
Affaires culturelles.....	10,27	8,88	63,66	80,70	40	20
Agriculture	68,30	100,05	91,98	231,90	(3) 756	(3) 742
Finances et Affaires économiques.	5,66	25,54	12,67	40,69	30	20
Construction	0,04	»	»	»	»	»
Education nationale.....	»	(1) 605,8	(1) 780,30	(1) 786,20	2.171	1.382
M. E. D. E. T. O. M.	»	»	»	29,99	16	10
Intérieur	9,85	12,86	2,20	»	16	10
Industrie	»	»	»	3,30	»	»
Santé publique et Population....	»	»	»	»	221	177
Travail	»	1,17	19,42	20,42	200	160
Travaux publics, Transports et Tourisme	14,17	56,79	75,56	(2) 90		
P. et T.	0,14	0,48	69,40	101,05	723	496
O. R. T. F.	32,70	34,39	48,28	124,24		
Jeunesse et sports.....	»	»	»	95	160	100
Marine marchande.....	12,97	»	»	»	5	»
Total	»	845,96	1.163,47	1.603,49	4.338	3.117
Primes à la construction.....					1.375	1.130
Primes d'équipement.....					150	100
B. U. M. I. D. O. M.					600	500
Total général.....					6.463	4.847
Taux d'accroissement annuel.....			+ 37 %	+ 38 %		

(1) Autorisations de programme (non compris enseignement supérieur).

(2) Estimation.

(3) Dont prêts F. D. E. S.-Safer : 255-an.

c) *Le Fonds européen de Développement pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer (F. E. D. O. M.).*

Par-delà les moyens de toute nature mis par l'Etat à la disposition des départements d'outre-mer, il convient de signaler l'intervention à leur profit du Fonds européen de Développement d'Outre-Mer créé dans le cadre du traité de Bruxelles.

Ce Fonds participe à la réalisation de certains investissements depuis que le Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne a admis que pour les départements d'outre-mer pouvait jouer, bien qu'ils fassent partie intégrante de la France, la notion de sous-développement ; c'est, en général, pour d'importants travaux portuaires, d'équipement routier ou de mise en valeur agricole qu'il a été fait appel aux moyens du Fonds et les décisions d'assistance sont prises dans le cadre d'un plan définissant à l'avance l'aide globale prévue.

D'ores et déjà, les participations prévues pour la Réunion, au titre du premier fonds, représentent plus de 2 milliards de francs C. F. A., tandis qu'un programme nouveau de près de 3 milliards et demi a été proposé pour être financé sur le deuxième fonds.

Son aide ne vient pas se substituer à l'effort consenti par l'Etat français, mais ajoute un élément particulier.

La priorité est, en général, accordée aux opérations ayant pour effet de remédier au déséquilibre existant dans les structures économiques et sociales. C'est ainsi qu'actuellement est prévue l'extension du port de la Pointe des Galets par la création d'une nouvelle darse.

d) *Les finances locales.*

Le département.

Les ressources du budget départemental étaient traditionnellement consacrées aux dépenses d'aide sociale, de personnel et de travaux routiers, de bâtiment et de diverses activités administratives.

Ce n'était qu'exceptionnellement que le conseil général était appelé à apporter son aide pour favoriser les actions économiques, limitées dans le temps, généralement non renouvelables et peu importantes.

Avec la mise en place des IV^e et V^e Plans, le conseil général a amorcé une politique tendant à donner une impulsion à l'économie réunionnaise.

Les communes.

Le département de la Réunion compte vingt-quatre communes, c'est dire que la superficie de chacune d'elles est relativement étendue et leur population relativement importante.

La principale cause des difficultés financières rencontrées par les communes réside dans la démographie vertigineuse du département. C'est ainsi que Saint-Denis, le chef-lieu, a vu sa population passer de 41.000 habitants en 1954 à 65.000 en 1961 et que cette population atteint actuellement 75.000 habitants.

En ce qui concerne les dépenses, l'application de la législation en matière d'hygiène, de santé publique et d'aide sociale entraîne de lourdes charges dans un pays où la majorité de la population est très pauvre.

Les deux tiers de la population bénéficient de l'aide sociale.

Quant aux recettes, il apparaît que les collectivités de la Réunion ont atteint à peu près le plafond des ressources dont elles peuvent disposer, l'équilibre ayant pu être réalisé grâce à une augmentation des centimes additionnels, à la taxe sur le chiffre d'affaires et au fonds de péréquation, à l'octroi de mer et à une participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général.

Les investissements des collectivités locales.

Les communes et le département n'ont cessé d'accroître la masse des investissements réalisés au cours des dernières années.

C'est ainsi qu'en 1963 le département avait réalisé pour 674 millions d'investissements auxquels s'ajoutent 120 millions financés par le F. I. D. O. M. tandis que les communes réalisaient pour 987 millions d'investissements auxquels s'ajoutent 491 millions sur crédits F. I. D. O. M.

Pour la période du V^e Plan, une masse importante de travaux d'investissement a été prévue au titre des collectivités locales, soit directement par celles-ci, soit au titre de participation :

Hypothèse forte..... environ 10 milliards de francs C. F. A.
Hypothèse faible..... environ 6,5 milliards de francs C. F. A.

Conclusions sur les problèmes financiers relatifs aux investissements.

Les crédits budgétaires représenteraient pendant le V^e Plan environ 47 % de la masse totale des investissements contre 40 % actuellement. A cette masse de dépenses publiques d'investissement il y a lieu d'ajouter le montant des travaux réalisés par les collectivités locales et financés par emprunt auprès des organismes de crédit spécialisés ainsi que l'intervention de l'Etat sous forme de réescompte, de crédit à moyen terme ou de dégrèvements fiscaux. Cette part croissante de la puissance publique dans le financement des investissements s'explique par la nécessité d'imprimer un rythme de croissance susceptible d'entraîner l'ensemble de l'économie.

Les sources non budgétaires de financement des investissements par les organismes collecteurs de l'épargne métropolitaine, comme la Caisse des Dépôts, le Crédit National ou la Caisse Régionale de Crédit Agricole, deux banques de dépôt, une agence de la S. A. T. E. C. plus particulièrement tournée vers un crédit de type social et une société de développement régional, semblent représenter un ensemble cohérent et bien adapté aux besoins de La Réunion.

La S. O. D. E. R. E. est le moyen le plus propre à faire participer l'épargne locale au financement des investissements, car il n'existe pas, à l'heure actuelle, de véritable marché financier.

Etant donné la nécessité absolue d'accélérer le processus d'industrialisation, notamment pour faire face à l'excédent annuel de main-d'œuvre et pour mieux équilibrer les bases de l'économie réunionnaise, il semble qu'il y ait lieu pour l'Etat de faciliter la mise en route de ce mouvement.

e) Dispositions particulières régissant à La Réunion les impôts sur les revenus recouvrés au profit du budget de l'Etat.

I. — PRINCIPES

D'une manière générale, la législation métropolitaine relative aux impôts sur les revenus (impôt sur le revenu des personnes physiques, taxe complémentaire, impôt sur les sociétés) et au versement forfaitaire à la charge des employeurs et des débiteurs de certaines pensions est intégralement applicable au département de la Réunion, sous réserve d'un allègement des taux desdits impôts et de dispositions justifiées par l'existence d'une monnaie locale.

Par ailleurs, en marge de cette législation, qui couvre l'ensemble du territoire national (Métropole et D. O. M.) plusieurs régimes spéciaux, liés à l'octroi d'agrément, ont été instaurés, depuis 1952, dans les départements d'Outre-Mer en vue de favoriser le développement économique et social de ces départements.

II. — ALLÈGEMENT DES TAUX

1° Impôt sur le revenu des personnes physiques.

En vertu de l'article 3 de la loi n° 60-1368 du 21 décembre 1960, le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, calculé dans les conditions fixées à l'article 197-I du Code général des impôts est *diminué de 30 %* dans le département de La Réunion, ce qui revient à dire que les taux correspondant aux différentes tranches du barème sont réduits de 30 % par rapport aux taux en vigueur en Métropole.

2° Taxe complémentaire.

Le taux de la taxe complémentaire est également réduite de 30 % à La Réunion et ressort, en conséquence, à 4 %.

3° Impôt sur les sociétés.

Jusqu'en 1965, le taux métropolitain de l'impôt sur les sociétés, était réduit de 30 % à La Réunion et ressortait à 37 % (au lieu de 50 % en Métropole).

A partir de 1966, le taux dudit impôt est le même qu'en Métropole (soit 50 %) mais la base d'imposition sera réduite d'un tiers (art. 40 de la loi n° 65-366 du 12 juillet 1965).

Il en résulte un allègement légèrement supérieur.

Par exemple, une société ayant réalisé un bénéfice de 30.000.000 de F C. F. A. :

Sous le régime en vigueur jusqu'alors, l'impôt sur les sociétés correspondant aurait été de :

$$30.000.000 \times 37 \% = \dots\dots\dots 11.100.000 \text{ F C. F. A.}$$

dans le nouveau régime, il sera de :

$$\frac{30.000.000 \times 2}{3} \times 50 \% = \dots\dots\dots 10.000.000 \text{ F C. F. A.}$$

3

4° Versement forfaitaire.

Les taux de 5 % et 3 % prévus à l'article 231 du C. G. I. sont respectivement ramenés, à La Réunion, à 3,50 % pour les traitements et salaires et à 2,10 % pour les pensions.

Il est rappelé que, dans la Métropole, certains employeurs appartenant aux professions qui relèvent du régime agricole au regard des lois sur la Sécurité sociale peuvent se trouver passibles du versement forfaitaire qui est perçu au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles. Ce versement particulier *n'est pas applicable* dans les D. O. M.

D'autre part, les taux majorés du versement forfaitaire frappant en Métropole, les traitements et salaires qui excèdent certaines limites *ne sont pas applicables* dans ces mêmes départements (loi du 21 décembre 1960, art. 11-2 ; C. G. I. art. 1606 ter).

III. — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES TENANT A L'EXISTENCE D'UNE MONNAIE LOCALE

1° *Impôt sur le revenu des personnes physiques.*

Dans le département de La Réunion, les tranches du barème de taxation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ainsi que les limites des cotisations non perçues ou bénéficiant d'une décote, sont fixées, en monnaie locale, à soixante-quinze fois le montant des sommes correspondantes en Métropole (3/4 desdites sommes sont exprimées en anciens francs métropolitains) (art. 3 de la loi du 21 décembre 1960).

2° *Taxe complémentaire.*

Les abattements à la base applicables en matière de taxe complémentaire sont de même fixés en monnaie locale à soixante-quinze fois le montant des sommes correspondantes en Métropole (3/4 desdites sommes exprimées en anciens francs métropolitains).

IV. — RÉGIMES SPÉCIAUX

En ce qui concerne la matière relevant du Service des Contributions directes, ces régimes spéciaux, liés à l'octroi d'un agrément, sont les suivants :

1° *Exonération des bénéfices réinvestis.*

a) Sont susceptibles de bénéficier de l'exonération instituée par l'article 18 du décret n° 52-152 du 13 février 1952 (C. G. I. art. 238 bis E) les bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que les bénéfices agricoles qui seront réalisés, avant le 31 décembre 1968, dans les D. O. M. par des entreprises soumises au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel.

b) Ce régime de faveur a été étendu, dans les mêmes conditions, aux revenus de toute nature qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à la taxe complémentaire dans la mesure où les bénéficiaires de ces revenus prendront l'engagement de les investir :

— soit dans la souscription au capital de sociétés dont l'activité sera considérée comme essentielle pour assurer, dans le cadre des directives gouvernementales, le développement économique et social des D. O. M. ;

— soit dans la souscription aux emprunts obligataires que ces sociétés seraient autorisées à émettre.

Pour pouvoir être considérée comme un investissement et non comme un simple placement, la souscription ne devra pas être inférieure à 75.000 francs C. F. A.

Par ailleurs, il a été décidé de limiter l'investissement susceptible d'être agréé au tiers du revenu imposable déclaré pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, sans que cet investissement puisse excéder, pour une année, la somme de 2.250.000 francs C. F. A.

2° *Exonération d'impôts sur les sociétés en cas de création d'une activité nouvelle.*

En vue de favoriser le développement économique et social des D. O. M., l'article 9 de la loi n° 60-1368 du 21 décembre 1960 (C. G. I. art. 208 quater, annexe n° 24) a institué à titre temporaire une exonération ou une réduction d'impôt sur les sociétés qui serait normalement dû par les entreprises nouvelles ou existantes à raison des bénéfices qu'elles tireraient d'une activité nouvelle, génératrice d'emploi pour la main-d'œuvre locale.

Les entreprises entrant dans les prévisions de l'article 9 de la loi du 21 décembre 1960 sont affranchies de l'impôt sur les sociétés dans les limites fixées par la décision d'agrément, à raison des bénéfices que leur procure l'activité agréée.

La décision d'agrément fixe la durée de l'exonération dans la limite d'un maximum de huit années à compter de la mise en marche effective des installations de l'entreprise.

*
* *

Par ailleurs, un décret (n° 65-1005) du 26 novembre 1965 est ainsi conçu :

ARTICLE 1^{er}. — Dans les départements d'Outre-Mer, les entreprises industrielles et hôtelières, dont la création ou l'extension correspond aux objectifs du Plan de développement économique et social de ces départements, peuvent bénéficier d'une prime d'emploi et d'un *allègement de leurs charges sociales et fiscales* dans les conditions fixées par le présent décret.

ARTICLE 2. — Ces avantages sont accordés pendant les quatre années qui suivent la création ou l'extension des entreprises considérées, suivant le barème dégressif ci-après :

	1 ^{re} année.	2 ^e année.	3 ^e année.	4 ^e année.
Prime d'emploi.....	20 %	15 %	10 %	5 %
Allègement des charges sociales et fiscales...	17 %	13 %	9 %	5 %
Pourcentage total sur les salaires....	37 %	28 %	19 %	10 %

Ne sont pas prises en considération, pour l'application des pourcentages ci-dessus, les rémunérations des personnels de direction et d'administration et, dans les entreprises industrielles, celles des personnels affectés à des emplois commerciaux.

Les fractions de salaires dépassant le salaire plafond de la sécurité sociale ne peuvent donner lieu ni à l'octroi d'une prime d'emploi, ni à l'allègement des charges sociales et fiscales.

ARTICLE 3. — La prime d'emploi et l'allègement des charges sociales et fiscales sont accordés par décision du Ministre d'Etat chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer, après avis des commissions visées à l'article 2 du décret n° 61-623 du 17 juin 1961 portant institution d'une prime d'équipement dans les Départements d'Outre-Mer.

ARTICLE 4. — La Caisse centrale de coopération économique est chargée du règlement des sommes dues au titre des primes d'emploi et de l'allègement des charges sociales et fiscales. Les paiements s'effectuent sur présentation par les intéressés d'un état des salaires payés et de l'acquit des cotisations de sécurité sociale.

ARTICLE 5. — Les crédits destinés à couvrir les charges entraînées par l'attribution des primes d'emploi et par l'allègement des charges sociales et fiscales sont prélevés sur les ressources du fonds d'investissement des Départements d'Outre-Mer.

ARTICLE 6. — Les dispositions ci-dessus sont applicables aux entreprises visées à l'article 1^{er} à partir du jour de la publication du présent décret et jusqu'au 31 décembre 1970.

Toutefois, à titre exceptionnel, ces dispositions pourront être appliquées aux entreprises hôtelières à compter du 1^{er} janvier 1964.

V. — PRODUIT DES IMPÔTS SUR LES REVENUS ET TAXES ACCESSOIRES
PERÇUS AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 1965

Pour l'année 1965, le produit des impôts et taxes dont il s'agit s'est élevé à 2.762.807.035 francs C.F.A., se décomposant comme suit :

Impôt sur les sociétés.....	634.919.008
Impôt sur le revenu des personnes physiques et taxe complémentaire	1.669.082.960
Taxe d'apprentissage.....	12.449.700
Versement forfaitaire sur les salaires.....	419.775.077
Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés.....	8.945.000
Amendes fiscales.....	17.635.290
	<hr/>
Ensemble	2.762.807.035

f) *Dispositions particulières régissant à la Réunion les anciennes contributions directes et taxes assimilées recouvrées au profit des budgets des collectivités locales.*

(Département, Commune, Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture).

I. — PRINCIPES

Dans le domaine des anciennes contributions directes, et en attendant l'entrée en application, sur le plan national, des dispositions de l'ordonnance n° 59-108 du 7 janvier 1959 portant réforme des impositions locales (1), le régime en vigueur à la Réunion présente avec celui de la Métropole des divergences assez marquées.

Il est perçu au profit du département de la Réunion et des communes de ce département des impositions calculées en fonction :

— d'une part, des bases retenues pour l'assiette de la contribution foncière des propriétés bâties, de la contribution foncière des propriétés non bâties, de la contribution mobilière et de la contribution des patentes ;

— d'autre part, du nombre de centimes départementaux et communaux.

Comme il n'existe pas de principaux fictifs dans ce territoire, il y a été introduit, par le décret n° 48-566 du 30 mars 1948, un système d'impôts locaux s'apparentant à celui qui est en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Des coefficients dénommés « taux de base » sont appliqués aux bases d'imposition, de façon à les rendre comparables entre elles et à permettre aux collectivités locales de voter un même nombre de centimes pour les différentes contributions.

La valeur du centime communal est égale au centime du total des bases communales d'imposition des différentes contributions, respectivement multipliées au préalable par les taux de base correspondants.

(1) L'ordonnance du 7 janvier 1959 prévoit, en effet :

— d'une part, que des décrets en Conseil d'Etat préciseront les aménagements qui devront être apportés, en tant que de besoin, aux dispositions de ladite ordonnance, ainsi que la date à laquelle ces dispositions entreront en application dans les départements d'Outre-Mer ;

— d'autre part, qu'il pourra être procédé par décret en Conseil d'Etat à l'unification des règles d'assiette de la Contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties demeurées en vigueur dans les départements d'Outre-Mer avec celles édictées par le Code général des Impôts.

La valeur du centime départemental est déterminée suivant la même règle, d'après le total des bases d'imposition départementales.

Les taux de base applicables sont actuellement les suivants :

Contribution foncière des propriétés bâties.....	0,006
Contribution foncière des propriétés non bâties.....	0,5
Contribution mobilière	0,04
Contribution des patentes.....	0,0255

Pour le calcul des cotisations individuelles, le taux effectif à appliquer aux bases d'imposition de chaque redevable est exprimé en pourcentage desdites bases et est égal au produit du nombre de centimes par le taux de base.

II. — RÈGLES D'IMPOSITION AUX ANCIENNES CONTRIBUTIONS DIRECTES

a) Contribution foncière des propriétés bâties.

1° Biens imposables :

Ce sont uniquement les constructions, à l'exclusion des autres biens qui, en vertu des dispositions expresses de l'article 1382 du C. G. I., sont assujettis en Métropole à la contribution foncière des propriétés bâties (terrains non cultivés employés à un usage commercial ou industriel, outillage fixe des établissements industriels et installations commerciales ou industrielles assimilables à des constructions, notamment).

2° Base d'imposition :

La base d'imposition, ou valeur imposable de chaque immeuble, est constituée, depuis le 1^{er} janvier 1947, par la moitié de la valeur vénale qu'il comportait — ou, s'il s'agit d'une construction nouvelle, aurait été susceptible de comporter — en 1946.

b) Contribution foncière des propriétés non bâties.

1° Biens imposables :

Sont imposables tous les terrains (à l'exception des sols et dépendances des bâtiments) appartenant à l'une des six catégories de nature de cultures suivantes :

- 1^{re} catégorie : terres plantées en vanille, canne, café, plantes à essence, tabac ;
- 2^e catégorie : terres plantées en vigne, terrains vides situés à l'intérieur des villes et bourgs, cours ;
- 3^e catégorie : terrains plantés en maïs, manioc, arbres fruitiers, jardins potagers, forêts naturelles ou artificielles ;
- 4^e catégorie : terrains plantés en aloès ;
- 5^e catégorie : prairies, terres non cultivées ou en jachères ;
- 6^e catégorie : terres vaines et vagues, terrains habituellement inondés et dévastés, carrières, terrains boisés qui, en raison de leur situation ou d'une interdiction résultant de la réglementation forestière, ne peuvent être exploités.

2° *Base d'imposition :*

La base d'imposition est déterminée par application aux superficies des terrains imposables, d'un tarif spécifique, à l'hectare fixé ainsi qu'il suit pour toutes les communes du département :

1 ^{re} catégorie	150 francs par hectare ;
2 ^e catégorie	100 francs par hectare ;
3 ^e catégorie	75 francs par hectare ;
4 ^e catégorie	50 francs par hectare ;
5 ^e catégorie	25 francs par hectare ;
6 ^e catégorie	2,5 francs par hectare.

c) *Contribution mobilière.*

1° *Personnes imposables :* comme en Métropole, la contribution mobilière est due, à raison des locaux d'habitation meublés dont il dispose, dans la commune de son domicile réel ou dans tout autre commune, par chaque habitant français ou étranger jouissant de ses droits et non réputé indigent.

2° *Base d'imposition :* l'impôt est assis sur le loyer matriciel net des locaux d'habitation à l'exclusion des locaux industriels, commerciaux ou professionnels soumis au droit proportionnel de patente, des bâtiments servant aux exploitations rurales, des locaux destinés au logement des élèves dans les écoles et pensionnats et des bureaux des fonctionnaires publics.

Ce loyer matriciel net est uniformément fixé, dans toutes les communes du département, au dixième de la valeur imposable retenue pour l'assiette de la contribution foncière des propriétés bâties. En ce qui concerne les logements compris dans des bâtiments exemptés de contribution foncière, il est déterminé par comparaison.

d) *Contribution des patentes.*

Selon l'article 9 du décret n° 48-566 du 30 mars 1948, jusqu'à l'introduction, dans le département de la Réunion, de la réforme du système d'impositions perçues dans la Métropole au profit du département, des communes et de certains établissements publics, la contribution des patentes devait continuer d'être régie par les dispositions de la réglementation locale précédemment en vigueur.

Mais ce régime a pris fin le 31 décembre 1956 : le décret n° 56-1434 du 29 décembre 1956, pris conformément à l'article 8 du décret n° 55-468 du 30 avril 1955, ayant étendu à partir de 1957 à la Réunion le régime des patentes introduit dans la Métropole par le décret précité du 30 avril 1955.

Les règles d'assiette et le tarif de la contribution des patentes sont donc les mêmes qu'en Métropole, sous réserve de minimales mesures d'adaptation prévues pour tenir compte de la situation particulière du département (par exemple : institution des rubriques de « fabricant de sucre de canne dans le département de la Réunion », de « fabricant de rhum et tafia dans le département de la Réunion »).

III. — TAXES ASSIMILÉES AUX ANCIENNES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les diverses taxes assimilées aux anciennes contributions directes prévues par le Code général des impôts sont, en principe, susceptibles d'être établies dans les conditions fixées par la législation métropolitaine.

Toutefois, en vertu de l'article 12 du décret n° 48-566 du 30 mars 1948, il ne peut être perçu d'imposition au profit des Chambres d'Agriculture, des Chambres de Métiers et de certains organismes agricoles qu'autant que ces établissements publics et organismes existeront effectivement ou assureront des prestations au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition.

On signalera, à titre indicatif, que les taxes suivantes ont été effectivement perçues en 1965 :

- taxe de voirie ;
- imposition pour frais de Chambre d'Agriculture ;
- contribution pour frais de Chambre de Commerce.

C. — Remarques de la Commission.

Plus de 400.000 habitants actuellement, les perspectives étant de 700.000 en 1980, le millionième habitant de l'île devant, dans l'état actuel des choses, naître vers l'an 2000 ; un taux d'accroissement démographique très élevé, de 3,2 % par an, l'un des plus forts du monde, correspondant à un excédent démographique de 13.000 personnes de plus chaque année ; 54 % de la population âgés de moins de vingt ans, voilà résumé en quelques chiffres *l'état démographique* de la Réunion. Deux faits donnent une idée précise de l'ampleur du problème : la densité de la population s'élève à 483 habitants au kilomètre carré, si l'on tient compte des superficies utilisables, c'est-à-dire le pourtour de l'île où sont situées d'ailleurs 20 des 24 communes que comprend le département ; 94.000 Réunionnais seulement sont pourvus d'un emploi, plus ou moins occasionnel d'ailleurs, puisque le nombre des emplois permanents est de 47.000 ; la population au travail représente donc un pourcentage de 24 %, et même 12 % si l'on considère les emplois permanents (alors que le taux de la population active de la métropole est de 40,9 %).

Aussi, la Réunion cause-t-elle d'énormes préoccupations d'ordre social et il apparaît que des mesures énergiques doivent être prises. Parmi les palliatifs envisagés, on relève l'industrialisation et le développement du tourisme qui peuvent fournir un certain nombre d'emplois ; on relève aussi la migration qui est de nature à diminuer le poids de la démographie, mais, en réalité, le problème de la surpopulation réunionnaise doit être étudié et résolu avec des moyens propres. S'il n'est pas résolu, aucun effort social, économique ou budgétaire ne sera à la mesure des besoins multiples de

l'île, la poussée démographique reposant sans cesse tous les problèmes avec une acuité plus grande. Des efforts sont actuellement accomplis dans cette voie, en liaison avec les autorités de l'île. Ces efforts sont à encourager, à amplifier et à répartir dans toutes les couches de la population. Sans entrer dans le détail des mesures à prendre, qui sortent du cadre de ce rapport, il apparaît qu'il faudrait à tout le moins envisager une extension à la Réunion des moyens en vigueur en métropole (centres de planning familial). En tout état de cause, il est indispensable de juguler cette explosion démographique, par des moyens efficaces et appropriés, faute de quoi aucun problème social ne trouvera de solutions.

La situation actuelle de *l'emploi*, à laquelle votre délégation s'est plus particulièrement attachée, est très précaire. La Réunion vit sous un régime de sous-emploi manifeste et permanent. Certes, on se heurte à la difficulté d'une définition précise de la population active, car le chômage déguisé s'accroît et, par ailleurs, le défaut de statistique se fait actuellement sentir pour préciser l'évolution dans ce domaine.

Cependant, le nombre d'emplois à satisfaire pendant la durée du V^e Plan évolue, selon les prévisions, de 20.000 à 34.000. Ce chiffre apparaît considérable.

En contrepartie de ces besoins, les perspectives de création d'emplois nouveaux dans le département demeurent limitées :

— dans le secteur primaire, la régression de l'emploi consécutive à la mécanisation et aux progrès dans l'agriculture ne manifesterait peut-être pas trop brusquement ses effets, la mise en œuvre de cultures nouvelles étant susceptible d'absorber partiellement le volant disponible. Une mise en valeur systématique des terres insuffisamment exploitées, grâce à un effort maximum d'investissement, pourrait même aboutir à la création d'un nombre d'emplois évoluant de 1.000 à 2.800 ;

— dans le secteur secondaire (industrie, bâtiment, travaux publics) on peut escompter la création d'un nombre d'emplois évoluant de 7.500 à 9.000. Ce secteur est, pour la plus grande part, soutenu par les investissements publics, c'est dire l'importance des programmes à envisager ;

— dans le secteur tertiaire, le nombre d'emplois nouveaux à attendre paraît se situer aux alentours de 5.000 à 6.000 personnes, dont 3.200 à 3.500 dans les administrations.

Au total, le nombre des emplois nouveaux attendus peut être estimé comme évoluant de 13.700 à 18.300, ce qui laisse un déficit par rapport aux besoins constatés.

Tant sur le plan de la population globale que sur le plan des emplois, le problème de la migration se pose. Il faut souligner dès l'abord que *la migration* est un phénomène nouveau à la Réunion, le Réunionnais étant très attaché à sa terre natale, et l'éloignement de la Métropole interdisant jusqu'alors l'éventualité d'un départ. Mais le problème prend une coloration nouvelle avec l'arrivée de couches jeunes. Cette jeunesse a plus de besoins que les générations antérieures, à commencer par les besoins les plus essentiels : nourriture, logement — et la promotion par la migration peut être un moyen de satisfaction de ces besoins — et, d'autre part, la diffusion de la radio et de la télévision fait que le Réunionnais ne se sent plus isolé dans son île, il a une connaissance plus précise du monde qui lui permet d'envisager sans appréhension l'implantation en Métropole. Jusqu'alors, une seule expérience avait été tentée, celle de l'installation à Madagascar de quelque 3.000 colons réunionnais, au centre de la Sakay, dont il paraît difficile maintenant, depuis l'indépendance de Madagascar, d'augmenter le nombre. La migration, dans laquelle certains voient une solution efficace au problème démographique, ne peut, à notre avis, constituer qu'un palliatif, car elle ne peut être, en tout état de cause, à l'échelle des problèmes. Elle trouve d'ailleurs en elle-même ses propres limites : sur le plan humain, on ne peut faire appel qu'à des volontaires, d'autre part, elle ne doit pas effectuer une ponction sur les éléments les plus dynamiques de l'île, enfin, son coût élevé incite à une certaine modération : les crédits engagés à l'excès pourraient trouver une utilisation locale concourant aux mêmes fins.

Toujours est-il que la migration, telle qu'elle est pratiquée actuellement, marche bien ; en 1965, 535 jeunes Réunionnais sont venus, disséminés en Métropole, leur adaptation est bonne dans l'ensemble. Certains problèmes fondamentaux sont étudiés et résolus de façon satisfaisante, tels ceux des centres d'accueil, des possibilités de venue de la famille en Métropole, ou encore, afin que le départ ne soit pas un exil définitif, la possibilité, tous les cinq ans, par exemple, de voyages de vacances vers la Réunion, à des prix réduits ; il y a là un élément psychologique important, qui permet au migrant de conserver le contact avec son île natale,

d'autant plus que le voyage ne nécessite plus maintenant des semaines de navigation ; enfin, la migration doit être une promotion, d'où la nécessité d'une formation professionnelle organisée.

Cette formation professionnelle est indispensable comme préparation à la migration ; elle est indispensable aussi à la promotion économique de l'île, qui manque de cadres et de techniciens qualifiés. Elle constitue un des facteurs les plus puissants de la transformation de la structure économique de l'île, et aussi de la promotion individuelle. Elle était restée jusqu'alors très insuffisante, et l'ampleur des besoins à satisfaire se manifeste par le succès des premières réalisations effectuées, que nous avons visitées. La capacité annuelle de formation professionnelle, au début du V^e Plan, est de 2.115. Dans le même temps, les besoins sont de l'ordre de 3.400 à 4.500. Une partie de la charge de cette formation repose sur les organismes privés déjà existants, mais les possibilités d'accroissement dans ce secteur ne peuvent être notablement étendues. La satisfaction des besoins supplémentaires constatés revient donc à l'A. R. F. R. M. O. Sous l'impulsion des pouvoirs publics et de fonctionnaires très actifs, il apparaît que la Réunion est en bonne voie en ce domaine. Les centres que nous avons visités, ouverts depuis une date récente, fonctionnent de façon satisfaisante, bien qu'encore rudimentaire parfois, ils sont pourvus d'un personnel qui se dévoue à sa tâche ; la compétence et la qualification de ce personnel doivent être certaines.

L'implantation d'une formule originale de *Service militaire adapté* répond aussi à ces préoccupations et l'amorce qui en est faite promet d'heureux résultats qui appelleront une extension.

Le flot démographique rend plus difficile une solution du *problème scolaire* : bien que les progrès soient très importants depuis une dizaine d'années notamment, la poussée démographique repose chaque fois le problème alors qu'on le croit résolu, tant en ce qui concerne les maîtres que les locaux. L'enseignement préscolaire est peu développé ; en ce qui concerne le premier degré, les locaux sont vétustes ; l'enseignement du second degré ne répond pas aux besoins actuels et moins encore aux besoins futurs ; l'enseignement technique est insuffisant ; quant à l'enseignement supérieur, il apparaît qu'il ne peut avoir que des objectifs limités : il serait bon que les étudiants réunionnais, avant l'achèvement de leurs études supérieures, aient eu un contact avec un cadre plus vaste, et viennent terminer leurs études en Métro-

pole. Un projet de campus universitaire est en voie de réalisation au Chaudron, dans la banlieue de Saint-Denis, de nature à contrebalancer l'Université de Tananarive.

Un effort doit être marqué également dans le domaine du *logement*. Un retard important, que l'on tend à combler, est dû au fait que pendant de nombreuses années le problème avait été ignoré. Pas assez de logements en général, pas assez de logements pour la classe moyenne, et des bidonvilles qui ne se résorbent pas, telles sont les caractéristiques de la situation. Un effort de destruction des bidonvilles et leur remplacement par des constructions décentes est heureusement entrepris, pour faire cesser ce scandale : des mesures autoritaires s'imposent en la matière.

Un effort d'importance est à accomplir en matière d'*infrastructure*.

Des grands travaux ont déjà été accomplis ou sont en cours : c'est ainsi que la *centrale hydroélectrique* de Takamaka permettra, dans un proche avenir, la fourniture d'une énergie en plus grande quantité, et devrait permettre d'abaisser le prix de l'énergie, élevé à La Réunion.

Autre réalisation importante : la *route du littoral*, de Saint-Denis au Port, assure un gros trafic, de 4.000 véhicules par jour ; malgré le coût élevé de sa construction, elle s'avère rentable ; mais, en matière d'infrastructure routière, les travaux entrepris sont insuffisants et, notamment, quant à la largeur des routes. Des travaux d'extension du *port* sont prévus, qui permettront à ce « poumon » de la Réunion de jouer son rôle de façon plus satisfaisante. Il nous apparaît indispensable que soient entrepris et achevés dans les délais les plus brefs l'allongement de la *piste de l'aérodrome* de Gillot, afin de permettre l'atterrissage des quadriréacteurs qui « rapprochera » la Réunion de la métropole, et vaincra l'isolement de l'île, avec toutes les conséquences humaines et sociales qui peuvent en découler. Une ligne aérienne directe Paris-Djibouti-La Réunion peut être envisagée, les tarifs devraient être abaissés très considérablement (une baisse de 50 % est envisageable) par l'organisation de voyages d'appareils complets, par exemple. Il y aurait là un élément de nature à favoriser la migration, les voyages familiaux qui en découlent, et les voyages pour les périodes de congé des Réunionnais travaillant en métropole.

Par ailleurs, ces tarifs abaissés pourraient être l'instrument d'un *tourisme* populaire important en provenance de la métropole.

Lorsque la longueur de la piste permettra l'atterrissage des quadri-réacteurs, un autre mouvement touristique pourra être envisagé, en provenance de l'Afrique du Sud, qui engloberait Madagascar, la Réunion, l'île Maurice, et éventuellement après leur adaptation, les Comores et même les Iles Kerguelen. Il est très vraisemblable qu'une clientèle potentielle existe, qui pourrait être attirée par une ambiance française, la beauté des paysages, un volcan en activité (à condition qu'une piste carrossable soit aménagée) et des équipements touristiques à installer, comme un théâtre de plein air dont la construction est envisagée. Dans ces conditions, des hôtels pour l'accueil de la clientèle sont à édifier dans les sites les plus touristiques (plage de Saint-Gilles par exemple, ou des bungalows individuels pourraient être aménagés).

La Réunion peut constituer un maillon de cette chaîne touristique, à une condition, cependant, c'est que les tarifs pratiqués la rendent attrayante.

L'influence du développement du tourisme sur l'emploi est bien connue, qu'il s'agisse des emplois directs ou des emplois induits (commerce local, transports, artisanat, etc.).

Un autre facteur de développement de l'emploi consiste dans l'*industrialisation* de l'île, mais qui ne peut consister que dans le développement de petites industries : le coût de l'énergie est élevé, et l'île est démunie de richesses naturelles : minerais ou hydrocarbures. Par ailleurs, des écueils sont à craindre, tenant à l'étroitesse du marché départemental, à la faiblesse des revenus individuels, et aussi à certaines mesures législatives qui ont eu pour effet heureux de relever le niveau des rémunérations nominales, mais en s'appuyant sur des considérations plus sociales qu'économiques ; les biens importés risquent d'apparaître toujours comme étant plus économiques ; dans ces conditions, la Réunion ne sera jamais un pays très industrialisé, et seule peut être envisagée la construction de petites usines (mobilier, par exemple), pouvant achever sur place les produits dont les éléments sont importés, ou la réalisation de petites industries concernant les besoins non couverts actuellement.

La Réunion se sent orientée vers un exclusivisme agricole, inhérent à sa nature, et vers une sorte de monoculture dangereuse. A la culture de la canne, il faudrait ajouter d'autres activités, afin que soit améliorée la balance des paiements ; il est, dans ce but, nécessaire de fournir un emploi à l'épargne des particuliers et de donner aux entreprises des occasions d'investir.

Certes, une politique de développement se heurte à des facteurs défavorables : peuplement très dense, sous-emploi important, accroissement démographique rapide, monoculture dépendant des marchés extérieurs, énergie chère, coût élevé de la main-d'œuvre, sources d'approvisionnement éloignées, industrie pratiquement inexistante et menaces de cyclones.

Cependant, malgré ces facteurs défavorables, lorsque l'on considère le chemin parcouru, des améliorations considérables peuvent être constatées : le problème de la faim a été débusqué, le Plan prévoit un taux de croissance plus élevé que dans la métropole, mais, *rapportée à la tête d'habitant*, la croissance économique se présente sous un jour peu favorable ; l'expansion démographique inquiétante fait que les perspectives ne sont pas nettes et que toutes les actions risquent d'être battues en brèche si des mesures énergiques ne sont pas prises en ce domaine. L'effort pour une élévation du niveau de vie de *ces populations si attachées à la métropole* doit être poursuivi, dans ce monde lointain, quasiment ignoré, afin de manifester la civilisation française, entre l'Afrique et l'Asie, là où la France est présente depuis trois siècles.

III. — LA REPUBLIQUE MALGACHE

A. — Programme du séjour.

Mardi 22 mars 1966.

11 h 30. — Arrivée à Tananarive (aéroport d'Ivato).

La délégation est accueillie à l'aéroport par S. E. M. Marcel Gey, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, haut représentant de la France à Madagascar, MM. Marius Marant, Consul général de France à Tananarive, Philippe Mermet, chef de la Mission d'Aide et de Coopération, Burthe-Mique, Conseiller commercial près l'Ambassade de France, Marcel Graglia, Conseiller à l'Ambassade de France, le Général Dussol, et des représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat malgaches, ainsi que des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Agriculture, et du Commissariat général au Plan.

Dans l'après-midi, la délégation a ensuite rendu des visites protocolaires à :

- M. Calvin Tsiebo, Vice-Président du Gouvernement ;
- M. Alfred Nany, Président de l'Assemblée Nationale ;
- M. Siméon Japhet, Président du Sénat.

Dans la soirée, la délégation a assisté à un dîner officiel, offert en son honneur par M. l'Ambassadeur.

Mercredi 23 mars 1966 :

7 heures. — Départ de la Maison de France pour l'aéroport de Tananarive-Ivato.

7 h. 30. — Décollage d'Ivato en DC-3 spécial.

8 heures. — Arrivée au lac Alaotra-terrain Volovan (Sahamaloto).

Exposé sur les investissements F.I.D.E.S. et F.A.C. par le Représentant de la S.C.E.T. et de la SOMALAC.

9 h. 45. — Visite des aménagements de Sahamaloto (barrage-grands axes primaires et secondaires).

12 h. 15. — Déjeuner à Amparafaravola (au siège de la SOMALAC).

14 h. 15. — Départ en DC-3 spécial. Survol du lac Alaotra.

15 h. 30. — Arrivée à Ivato.

16 h. 15. — Arrivée à Tananarive.

18 heures. — Visite du Centre culturel Albert Camus, sous la conduite de M. Chatel, Conseiller culturel et entretiens avec M. Razafitsifera, Président, et Robert, Secrétaire général de l'Alliance Française, sur l'activité de cet organisme.

20 heures. — Dîner officiel offert par M. le Président de l'Assemblée nationale.

Jeudi 24 mars 1966 :

6 h. 30. — Départ de la Maison de France pour l'aéroport d'Ivato.

7 heures. — Décollage d'Ivato (DC-3 spécial).

7 h. 30. — Atterrissage à Babetville.

8 heures. — Exposés :

a) Sur les problèmes B. U. M. I. D. O. M. et S. P. A. S. par M. Bros, administrateur délégué du B. U. M. I. D. O. M. et Président de la S.P.A.S. ;

b) Sur les problèmes B. D. P. A. (Moyen-Ouest) ;

c) Sur les problèmes S. O. M. A. S. A. K. par M. Faure, directeur de la S. C. E. T. Madagascar et M. Razakason, directeur de la S. O. M. A. S. A. K.

9 heures. — Visite du Centre de préformation du B. U. M. I. D. O. M. et du Secteur Enseignement.

10 heures. — Visite du Centre Ecole de la S. P. A. S. (Secteur médico-social, secteur agricole, secteur industriel et coopératif).

11 heures. — Circuit extérieur à Babetville ;

Visite d'exploitations réunionnaises ;

Visite d'un secteur S. O. M. A. S. A. K.

13 heures. — Repas au Cercle de Babetville.

15 heures. — Décollage. Survol, avec commentaires, des exploitations S. P. A. S., B. D. P. A., S. O. M. A. S. A. K.

16 heures. — Arrivée à Ivato.

16 h. 30. — Retour à Tananarive.

20 heures. — Dîner offert par S. E. M. René Rasidy, Ministre de l'Industrie et des Mines du Gouvernement de la République Malgache.

Vendredi 25 mars 1966 :

8 h. 30. — Départ de la Maison de France ;

Visite du Zoma ;

Visite de la ville.

10 h. 15. — Visite du Musée du Service des Mines.

10 h. 45. — Visite du Palais de la Reine.

12 h. 30. — Déjeuner officiel offert par M. le Président du Sénat Malgache.

15 heures. — Visite du Campus Universitaire.

16 h. 30. — Visite de l'O. R. S. T. O. M.

20 heures. — Dîner officiel offert par S. E. M. Jacques Rabemananjara, Ministre d'Etat, chargé de l'Agriculture, des Domaines et du Ravitaillement.

Samedi 26 mars 1966 :

8 h. 30. — Séance de travail à l'Ambassade de France :

Exposé de synthèse présenté par M. Luhan, Conseiller à la Mission d'Aide et de Coopération ;

Exposé de synthèse présenté par M. Burthe-Mique, Conseiller commercial près l'Ambassade de France.

10 heures. — Entretien avec M. René Rasidy, Ministre de l'Industrie et des Mines.

11 heures. — Départ de l'aéroport d'Ivato pour Nosy-Bé.

13 h. 30. — Arrivée à Nosy-Bé (Fascène).

Accueil par :

du côté malgache :

M. Djaomandroso, sous-préfet ;

M. Laurent Toly, député-maire de Nossi-Bé ;

du côté français :

M. Maurice Bleusez, agent consulaire ;

M. Angot, Directeur de la station de recherches.

16 heures. — Visite de la station de recherches de l'O. R. S. T. O. M. (installations et laboratoires).

18 heures. — Entretiens avec M. Jacques Roumeguere, Consul général à Diego-Suarez.

18 h. 30. — Entretiens avec des représentants de la colonie française.

Dimanche 27 mars :

Matin. — Embarquement à la station de l'O. R. S. T. O. M., à bord du « Vauban », pour Nosy-Komba.

Après-midi. — Retour à Nosy-Bé.

Réception par le Capitaine de vaisseau Claverie, à bord du porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc », en rade d'Hell-ville.

Lundi 28 mars 1966 :

A la suite d'un incident technique, le vol Nosy-Bé (aéroport de Fascène) pour les Comores, prévu pour la matinée, n'a pu être effectué que l'après-midi.

La délégation a été saluée à son départ par S. E. M. Marcel Gey, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, M. Jacques Roumeguere, Consul général à Diego-Suarez et les personnalités qui l'avaient saluée à son arrivée à Nosy-Bé.

B. — Conditions générales. Evolution économique et sociale.

1. DONNÉES DE BASE

a) Géographiques.

Madagascar est la troisième île du monde par sa superficie. Elle s'étend sur 1.580 kilomètres de long, parallèlement à la côte africaine, dont elle est séparée par le Canal du Mozambique. Elle mesure 590.000 kilomètres carrés, soit autant que la France et le Bénélux réunis, et elle est cernée par 5.000 kilomètres de côtes. Elle se divise en trois régions bien distinctes :

— les Hauts Plateaux ou Plateau Central, dont l'altitude moyenne atteint 1.200 à 1.400 mètres, qui est une région d'allure cahotique, sillonnée de routes en lacets. C'est dans cette partie que se situe la capitale, Tananarive, en pays mérina ;

— la côte Ouest, ou pays Sakalave, est constituée par une série de gradins descendant jusqu'au Canal du Mozambique. Elle offre les plus grandes richesses minières (pétrole et charbon) et rizicole ;

— la côte Est est constituée par une bande de terre rectiligne, large d'une cinquantaine de kilomètres, entre les falaises des hauts plateaux et l'Océan Indien. C'est une zone très fertile, grâce à la richesse du sol et à la chaleur humide constante.

b) *Historiques.*

Le passé lointain de Madagascar est une période mal connue, du fait de sa transmission par tradition orale. On sait cependant que la Grande Ile était en relations suivies avec la Polynésie, la Mélanésie et l'Orient. A partir du xvi^e siècle, des contacts s'établissent entre Madagascar et les pays occidentaux par l'intermédiaire des navigateurs portugais et français. Après le xvii^e siècle, les habitants des hauts plateaux imposent la loi des Hovas sur la plus grande partie de Madagascar. A partir du xix^e siècle, Madagascar et la France entretiennent d'étroites relations. Les troupes malgaches participent à la première et à la seconde guerre mondiale, aux côtés de la France ; puis le mouvement d'indépendance qui se manifeste dans le monde entier intéresse le peuple malgache. C'est ainsi que le 26 juin 1960, la Grande Ile devient un Etat indépendant lié à la République française par des accords de coopération.

c) *Institutions.*

Madagascar a pour régime politique la République, qui a été proclamée le 14 octobre 1958. C'est une république parlementaire de type présidentiel. Le Président de la République est Chef du Gouvernement ; le pouvoir législatif appartient à deux assemblées : l'Assemblée nationale, qui comprend 107 membres élus au suffrage universel, et le Sénat qui comprend 54 membres. Le Sénat est un organisme représentatif des collectivités secondaires, sociales et culturelles. Les deux tiers des membres sont élus en nombre égal dans chaque province par les représentants des communes urbaines et rurales, un tiers est désigné par le Gouvernement et représente les forces économiques, soit sur présentation des groupements les plus représentatifs, soit en raison de leurs compétences particulières.

2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET EMPLOI

a) *Population.*

L'origine du peuple malgache est surtout malayopolynésienne avec des apports ultérieurs d'indiens yéménites, bantous et occidentaux. Cette population est peu nombreuse, eu égard à l'étendue du pays ; elle est estimée à environ 6 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 10 habitants au kilomètre carré, mais sa croissance se situe à un niveau élevé : elle atteint 2,3 % par an et la population est très jeune, avec près de 50 % de moins de 20 ans. Les habitants sont très inégalement répartis ; les provinces les plus peuplées sont celles de Tananarive et de Fianarantsoa ; le plateau central comprend plus de 40 % de la population et les densités constatées sont très fortes, jusqu'à 100 habitants au kilomètre carré et au-delà ; la côte occidentale compte 25 % de la population, la densité y est très inférieure à la moyenne ; la côte orientale est très peuplée, avec un tiers des habitants de l'île. La population non malgache (Français, ressortissants de la Communauté, Chinois, Indiens, etc.) est de l'ordre de 115.000 personnes à raison de 50.000 Français et 25.000 Chinois et Indiens.

b) *L'emploi.*

Le décompte de la population employée à Madagascar ne peut être effectué avec précision, du fait de la multitude d'exploitants familiaux indépendants, notamment dans le secteur agricole. Il apparaît que la population active s'élève à plus de 2.500.000 personnes. Cependant, cette notion de population active reste imprécise du fait du peu de renseignements possédés avec certitude sur la durée et la nature du travail effectué. Les effectifs des salariés ne sont connus qu'approximativement : ils sont de l'ordre de 167.000 personnes, soit 3,5 % de la population totale et 7 % de la population active ; le nombre des salariés est en diminution, cette évolution paraissant due au progrès de la mécanisation d'une part, et à un certain ralentissement économique général d'autre part. Une étude du nombre des salariés dans les différents secteurs fait apparaître la faiblesse du secteur industriel et l'importance relative du secteur public.

3. INFRASTRUCTURE

L'un des problèmes-clé du développement de Madagascar, et en même temps l'un des plus difficiles à résoudre, est celui des moyens de communication. Le réseau routier compte 30.000 kilomètres de routes, parmi lesquelles 7.200 seulement sont praticables dans des conditions normales tout au long de l'année ; 2.000 kilomètres seulement sont bitumés. La dissémination du peuplement, le relief tourmenté, le cloisonnement des régions économiques, les conditions climatiques défavorables au trafic routier sont autant d'obstacles à la création d'un réseau cohérent. Le réseau ferroviaire est peu étendu puisqu'il ne compte que 860 kilomètres. Il se compose de trois lignes ; celle qui supporte le trafic le plus important assure la liaison Tananarive—Tamatave, avec un embranchement vers le lac Alaotra.

Les transports aériens constituent une base importante de l'activité économique. L'éloignement de l'île par rapport à l'Europe et l'importance des distances entre les différentes régions intérieures confèrent aux liaisons aériennes un rôle prédominant.

Du point de vue énergétique, Madagascar dispose sur son sol de certaines ressources qui ne sont exploitées qu'en partie. Les besoins propres du pays sont couverts par des importations d'hydrocarbures ; des sources d'énergie en matière hydraulique ont été reconnues dans le centre du pays. Par ailleurs, les gisements de charbon ou de lignite ne sont pas exploités, n'étant pas rentables dans le contexte économique actuel.

4. LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

a) *Commerce extérieur de Madagascar.*

Jusqu'à la fin de la guerre, la couverture des importations par les exportations a toujours été supérieure à 100 % pour atteindre même 217 % en 1941. Pendant la période 1945-1947 la balance commerciale est demeurée favorable à Madagascar mais à partir de 1948, la situation a totalement changé, les exportations n'ont jamais couvert les importations à plus de 77 % ; en 1962, le pourcentage moyen évoluait autour de 65 %.

En ce qui concerne le mouvement commercial avec la France, les achats malgaches dans notre pays sont de l'ordre de 70 à 75 % de l'ensemble, mais pour 1965, la baisse s'accroît sensiblement, jusqu'à 63 %. Une évolution semblable apparaît concernant les ventes de Madagascar à la France : elles étaient de 80 % en 1949 et depuis lors, elles ne cessent de décroître pour se situer aux alentours de 45 % ; ce mouvement s'explique par le fait que durant et après la guerre, des contacts commerciaux directs se sont noués entre la Grande Ile et divers pays consommateurs de produits malgaches. Par ailleurs, la diminution de la valeur des achats français s'est accentuée en raison de la disparition des surprix qui résultaient des systèmes d'organisation du marché des produits de la zone franc. D'ici quelques années, on peut envisager que la part de la France dans le commerce extérieur de l'île ne dépassera sans doute guère 50 %.

Cinq produits d'exportation : café, sucre, sisal, vanille, riz de luxe représentent à eux seuls 60 % de la valeur totale des recettes que Madagascar tire de ses ventes à l'étranger ; parmi ces produits, deux connaîtront en 1966 des baisses importantes de production, café et vanille, ce qui risque d'avoir des incidences importantes sur le niveau de vie des populations rurales ; seules pourront augmenter les exportations de vanille, grâce aux stocks existants. Quant aux autres produits : café, sucre, sisal, riz, leur exportation risque de subir une régression marquée, soit à cause de la situation du marché international, soit à cause de la faiblesse de la production annuelle. En ce qui concerne les productions agricoles d'exportation, l'économie malgache pose donc actuellement certains problèmes.

Au cours de l'année 1965, le Gouvernement malgache a été amené à recourir à des importations de riz portant sur des tonnages substantiels, jusqu'à 70.000 tonnes alors que dans le passé, Madagascar disposait chaque année d'un excédent exportable qui venait améliorer sa balance commerciale. Il semble que les responsables de l'économie malgache aient pris conscience de la gravité de la conjoncture et des actions sont entreprises pour éviter le renouvellement d'une telle situation. C'est ainsi que pour le riz des indices très favorables sont notés au début de campagne : accroissement des superficies emblavées, encadrement plus dense des agriculteurs, utilisation plus étendue des engrais, par exemple. Le déficit vivrier pourrait donc être sensiblement atténué au cours de cette année,

permettant la réduction, dans des proportions sensibles, des importations de riz étranger et même l'amorce d'une reprise des exportations à destination de certains territoires proches, clients traditionnels de la Grande Ile.

L'incertitude qui caractérise l'économie malgache actuellement, conséquence de la baisse de la production de certaines cultures d'exportation et de l'effondrement des cours de quelques produits sur le marché mondial, se traduit par une tendance très nette à la contraction des crédits à l'économie.

b) *Le Plan.*

Le plan quinquennal malgache 1964-1968 repose sur le développement des exportations et sur la modification structurelle des importations, de façon à ce que la balance commerciale actuellement déficitaire, se rapproche de l'équilibre.

1. *Les objectifs du Plan quinquennal malgache :*

La population malgache est supposée s'accroître de 38 % de 1960 à 1973, soit 2,5 % par an. De 1960 à 1968, cette croissance serait de 22 %. Le revenu national passerait de 120 milliards de francs malgaches en 1960 à 238 milliards en 1973.

Cette croissance serait de 57 % pour l'agriculture, 198 % pour l'industrie, 106 % pour le secteur tertiaire, 71 % pour les importations, 125 % pour les exportations.

Le revenu par habitant malgache augmenterait de 2,5 % par an.

2. *Financement du Plan quinquennal :*

Pour réaliser ces objectifs, le Plan quinquennal a établi un schéma de financement de 328 milliards de francs malgaches, comprenant 163 milliards de dépenses de fonctionnement et 165 milliards d'investissements.

Pour 1969-1973, les investissements seraient de 211 milliards de francs malgaches, dans la mesure où les aides extérieures continueront leur important concours à la modernisation de l'infrastructure. Il semble que la réalisation du premier plan quinquennal s'effectue de façon satisfaisante dans ce secteur, la question peut toutefois se poser de savoir dans quelle mesure les

investissements d'infrastructure ne seront pas trop importants par rapport aux investissements de production. Le plan quinquennal malgache semble bien parti dans le secteur industriel. Il est en bonne voie dans celui de l'infrastructure, malgré le volume très élevé des investissements projetés. Par contre la situation est moins favorable dans le domaine agricole. Il serait opportun que soit définie une politique agricole globale, faisant une large place aux cultures riches qui pourront apporter à l'économie malgache des suppléments de ressources indispensables au développement du pays.

Les prochains concours humains et financiers de l'aide française devront tenir compte de ces éléments.

C. — L'aide française aux investissements malgaches.

Depuis 1959, date à laquelle le Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.) a remplacé l'ancien Fonds d'investissement pour le développement économique et social (F. I. D. E. S.), dix-huit conventions de financement ont été signées avec la République Malgache, auxquelles il convient d'ajouter quatre conventions de prêt et une convention sur la coopération en matière de recherche scientifique. A la différence de l'ancien F. I. D. E. S., le F. A. C. n'est pas uniquement un fonds d'investissement : il finance l'aide au développement, la coopération culturelle, l'assistance technique et l'aide budgétaire. Les conventions signées avec Madagascar concernent essentiellement trois domaines : le domaine social, le domaine agricole et le domaine de l'équipement.

1. LE DOMAINE SOCIAL

Un effort particulier est réalisé en matière d'éducation afin de permettre la relève du personnel français par du personnel local. L'aide du F. A. C. se répartit entre la formation générale, la formation professionnelle et la santé publique. *La formation générale* est financée à trois niveaux : l'Université, les lycées et les centres de formation de maîtres ruraux.

a) *L'Université* :

La formation des jeunes générations est au centre des préoccupations du Gouvernement malgache. Le taux de scolarisation dépasse la moyenne de 50 %. Pour pallier le manque de cadres

locaux, il est apparu indispensable de promouvoir rapidement un enseignement supérieur adapté aux besoins réels du pays. L'enseignement secondaire, qui était très peu répandu il y a 10 ans, en dehors de Tananarive, a fait, depuis, de notables progrès, créant des débouchés vers l'enseignement supérieur, organisé dans le cadre de l'université de Madagascar.

En 1961, la décision fut prise de créer un ensemble universitaire centralisé, cet ensemble universitaire devant rassembler l'université proprement dite, avec ses facultés de droit et des sciences économiques, des sciences et des techniques, des lettres et des sciences humaines, les bibliothèques et le rectorat, l'Ecole nationale d'administration, l'institut d'Etudes judiciaires, l'Ecole nationale des Travaux publics, l'Ecole nationale supérieure agronomique, l'Ecole nationale de Promotion sociale, le centre d'administration des entreprises, une cité universitaire assurant le logement et les repas des étudiants, des installations sportives complètes, les services de radio-université.

Au 1^{er} janvier 1966 le nombre d'étudiants relevant de la Fondation nationale de l'enseignement supérieur s'élevait à 2.792, ainsi répartis :

Faculté de Droit et des Sciences économiques (y compris la capacité)	1.195
Faculté des Sciences et des Techniques	565
Faculté des Lettres et des Sciences humaines	600
Ecole nationale de Médecine (C.P.E.M. et 1 ^{re} année)	36
Institut d'Etudes judiciaires	33
Centre d'administration des entreprises	148
Ecole nationale d'Administration	98
Ecole nationale des Travaux publics	20
Ecole nationale supérieure agronomique	70
Ecole nationale de Promotion sociale	27

La capacité globale d'accueil a été estimée à 4.300 étudiants pour l'étape 1970.

La France prend en charge une part importante des investissements de cette université de Tananarive, l'Etat malgache y participant par l'apport du terrain et au moyen de crédits du fonds d'aide et de coopération mis à sa disposition par conventions de financement.

b) *Les lycées* continuent à bénéficier de subventions françaises mais, de plus en plus, le financement est assuré par le Fonds européen de développement (1).

c) *Les actions de formation :*

Les actions de formation qui doivent permettre à la République malgache de disposer des cadres nécessaires, tant à la malgachisation des emplois tenus actuellement par des agents d'assistance technique français qu'à l'essor du développement détiennent une place prééminente dans les préoccupations du Gouvernement malgache et dans la politique française d'aide et de coopération.

Cette action de formation est apportée essentiellement par la mise à la disposition du Gouvernement malgache de personnel d'enseignement français, de tout niveau et de toute spécialité, ainsi que par l'envoi en France de boursiers et de stagiaires malgaches pour suivre des cycles de formation, de perfectionnement et de spécialisation qui ne pourraient être dispensés sur place.

1. *Aide à la formation par enseignement local :*

Outre le concours qu'elle apporte en matière d'enseignement supérieur pour la construction et le financement de l'université de Tananarive, la France met à la disposition de la République malgache des effectifs de personnel enseignant, dont le total, au titre de l'année scolaire 1965-1966 s'est élevé à 1.174, dans l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement agricole et l'enseignement technique. Cet effort important traduit une conception de coopération particulière à notre pays, inséparable d'une volonté d'expansion linguistique et de rayonnement culturel. Il faut considérer, en effet, que la langue française constitue, pour Madagascar par exemple, le seul moyen de communiquer avec le monde extérieur et d'accéder au mode de pensée universel et aux techniques modernes.

Conformément à l'esprit de la Coopération, une attention particulière est portée à la formation des enseignants, appelés à la relève des maîtres français, et surtout à la satisfaction des besoins croissants découlant de l'expansion démographique et de l'augmentation du taux de la scolarisation : organisation de stages destinés

(1) Il est rappelé que le Fonds européen de développement (F.E.D.) est un organisme multilatéral limité, les cotisants étant les six pays du Marché commun et les bénéficiaires les dix-huit pays d'Afrique noire et de Madagascar ; l'aide dispensée par cet organisme bénéficie en grande partie aux Etats africains appartenant à la zone franc.

aux futurs enseignants, mise à la disposition du Gouvernement malgache de conseillers pédagogiques itinérants, aide à la mise en place, au fonctionnement et à l'équipement de centres de formation de maîtres et de l'Institut pédagogique où s'élaborent les méthodes et les matériels d'enseignement, dotations de manuels scolaires et d'équipements pédagogiques (bibliothèques, documents pédagogiques, laboratoires, matériels audio-visuels, matériel d'enseignement technique).

La mission d'aide et de coopération attache donc, à juste titre, une grande importance aux *centres de formation de maîtres ruraux*, qui sont de nature à maintenir une certaine qualité de l'enseignement primaire, en laissant une place satisfaisante à la langue française, qui est la langue officielle : les méthodes modernes audio-visuelles permettent d'assurer à l'enseignement du français une place privilégiée. Chacun des centres de formation de maîtres ruraux comprend un assistant technique français chargé d'enseigner notre langue aux futurs maîtres malgaches.

Tenant compte des structures sociales, des traditions culturelles, du niveau de développement atteint, les autorités malgaches s'efforcent avec le concours de la France d'adapter l'enseignement aux conditions propres à Madagascar : programmes et manuels scolaires ont été étudiés dans ce sens : les méthodes d'enseignement du français sont revues et modernisées, notamment par une utilisation plus fréquente, et appelée à s'étendre encore, des procédés audio-visuels et des techniques pédagogiques adaptées à la situation linguistique.

2. Aide à la formation par l'envoi en France de boursiers, d'universitaires et de stagiaires :

Le Fonds d'aide et de coopération attribue au Gouvernement malgache des bourses d'études universitaires permettant aux étudiants de venir poursuivre en France des études supérieures dans les diverses disciplines qui ne sont pas enseignées à Madagascar. En outre, sont attribuées des bourses de stage qui répondent à des besoins de promotion sociale et professionnelle et qui s'appliquent aux agents du secteur public et privé, candidats à des cycles de formation complète. Les contingents les plus importants sont fournis par les agents du secteur public, conformément à la politique visant à la malgachisation des cadres administratifs et à la relève progressive de notre assistance technique.

On peut estimer qu'il y a en permanence en France 500 boursiers malgaches du Fonds d'aide et de coopération, ce chiffre attestant l'importance que le Gouvernement malgache attache à la formation de ses cadres de tout niveau et de toute spécialité, ainsi que l'effort accompli par notre pays pour apporter une contribution efficace dans ce domaine prioritaire.

La formation professionnelle est assurée notamment dans le domaine de la formation agricole en liaison étroite avec le Fonds Européen de développement, qui finance les lycées agricoles.

Le Fonds d'aide et de coopération vient en outre de mettre en œuvre récemment une nouvelle formule d'aide à la formation, particulièrement bien adaptée à l'industrialisation de Madagascar et à la promotion du personnel (de maîtrise et ouvrier) de l'entreprise privée : à la suite de la création par une société française d'une usine de papeterie, une équipe d'instructeurs a été envoyée sur place pour diriger l'apprentissage sur les postes de travail du personnel malgache.

Au cours de ces dernières années, le développement de l'enseignement à Madagascar se mesure aux résultats figurant sur les tableaux ci-joints.

Effectifs scolaires.

(Enseignements public et privé.)

CYCLES D'ENSEIGNEMENT	ANNÉE scolaire 1960-1961.	ANNÉE scolaire 1961-1962.	ANNÉE scolaire 1962-1963.	ANNÉE scolaire 1963-1964.	ANNÉE scolaire 1964-1965.
Enseignement primaire	445.644	493.442	549.770	595.542	632.888
Enseignement normal :					
Collèges normaux	1.347	1.548	1.570	1.648	1.678
Ecoles normales	162	313	277	328	349
Enseignement secondaire court.....	10.748	13.440	14.999	18.205	23.807
Enseignement secondaire long.....	11.765	15.772	19.978	23.432	24.172
Enseignement technique :					
Lycées techniques	926	1.084	1.512	1.732	1.903
Centres d'apprentis	1.513	1.614	1.837	1.889	1.885
Enseignement agricole :					
Ecoles pratiques rurales (cadres C).	109	99	99	56	157
Collège rural (cadre B).....	57	66	38	47	88

Résultats aux examens.

EXAMENS	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965
C. E. P. E.	7.930	8.078	10.198	11.028	11.810
B. E. et B. E. P. C.	2.743	3.160	3.505	3.142	3.698
Baccalauréat	412	366	394	498	626
B. E. I.	6	14	24	23	37
C. A. P.	320	367	388	339	442
B. E. C.	23	31	22	18	80
Cadres formés par l'enseignement agricole :					
— Cadres C (adjoints techniques).	54	49	49	26	77
— Cadres B (agents techniques) ..	17	20	12	15	28

En matière de *santé publique*, une aide est apportée à la lutte contre les grandes endémies (paludisme, tuberculose, lèpre), la construction des hôpitaux étant du ressort du Fonds européen.

2. LE DOMAINE AGRICOLE

Ce champ d'activité primordial du Fonds d'aide et de coopération s'exerce sous forme d'actions régionales, d'actions sectorielles et de la recherche appliquée.

Concernant les actions régionales, nous avons pu apprécier l'effort réalisé dans la zone d'aménagement hydro-agricole du lac Alaotra que nous avons visitée : le F. A. C. n'ayant pas la charge qui incombait au F. I. D. E. S. d'œuvrer dans l'ensemble des régions, une sélection est opérée parmi les opérations proposées et ses actions sont regroupées sur des régions déterminées. Par ailleurs, l'opération du lac Alaotra est une opération intégrée, l'aménagement des terres étant accompagné de la construction de routes, de la constitution de moyens de stockage, du développement de la formation professionnelle des paysans, etc. Une société malgache d'aménagement (S. O. M. A. L. A. C.) a été constituée en 1961, sous forme de société anonyme d'économie mixte au capital de 20 millions de francs malgaches, le capital étant réparti entre le secteur public (Etat malgache et province de Tamatave) et le secteur privé (Chambre de commerce de Tamatave, Caisse centrale de l'industrie économique, Société centrale pour l'équipement du territoire).

Cette société a pour but l'aménagement rationnel des rizières (le lotissement des terres en exploitations agricoles permettant aux cultivateurs d'atteindre de plus hauts rendements et d'élever leur niveau de vie) et enfin l'encadrement permettant d'apprendre aux paysans à tirer le meilleur parti de la terre mise à leur disposition.

Ces aménagements ne sont possibles qu'à la suite d'un remembrement des parcelles existantes d'après le droit coutumier. Les terres aménagées par la S. O. M. A. L. A. C. ont trois origines différentes : les terres domaniales, les concessions rachetées, les terres de remembrement. 5.360 hectares ont été aménagés et lotis en 4 ans et demi, à raison, en moyenne de 5,4 hectares par famille installée. Parallèlement à l'accroissement des surfaces des exploitations, l'effort a porté sur l'augmentation du rendement. Le revenu brut moyen d'une famille s'est monté, en 1965, à 168.000 francs malgaches alors qu'avant l'intervention de la S. O. M. A. L. A. C., ce revenu oscillait autour de 35.000 francs malgaches.

Une autre action régionale dont nous avons pu apprécier la réalisation est celle de *la Sakay* : il s'agit d'une expérience de migration de Réunionnais avec mise en valeur de terres vacantes, qui comporte un secteur économique, un secteur médico-scolaire, un secteur de préformation et de formation professionnelle. Alors qu'aujourd'hui, un village coquettement bâti, avec ses larges avenues ombragées et son cercle accueillant attendent le visiteur, l'emplacement était en 1952, constitué par un village abandonné, dans une région pratiquement inhabitée : aucune piste n'existait ; il fallait franchir les rivières en aménageant des gués ou en établissant des radiers. Des voies de communication furent établies, des habitations construites, des travaux agricoles réalisés, et des familles implantées. Il fallut assurer le ravitaillement de la population, instruire les enfants et disposer d'un dispensaire.

Le programme de départ était limité à des recherches, afin de déterminer les possibilités agricoles, et d'apprécier si les productions obtenues seraient commercialisables dans des conditions satisfaisantes.

La création d'un centre de migration et de formation pour Réunionnais ne procède pas de l'exécution d'un plan initial ; c'est une création d'abord expérimentale, qui a été structurée progressivement, en fonction des crédits obtenus, des possibilités ouvertes et des problèmes à résoudre.

Il a été mis en place en 1964, par le B. U. M. I. D. O. M., pour permettre aux Réunionnais, candidats à une migration ne réunissant pas les connaissances requises, d'accéder à un centre F. P. A. ou à une section préparatoire F. P. A. Cet échelon de préformation reçoit des stagiaires de la Réunion, des ressortissants français installés à Madagascar et devenus chômeurs, et enfin des fils de fermiers établis sur la Sakay, trop nombreux pour vivre sur la ferme paternelle et désireux de s'établir en métropole.

Après quelques vicissitudes dues au financement, le centre de la Sakay contribue maintenant par un échelon de préformation aux migrations vers la Métropole de Réunionnais qui n'ont pas les capacités requises pour accéder à une section préparatoire F. P. A.

La mission première de régénération agricole a aujourd'hui perdu beaucoup de son importance, le centre de la Sakay se bornant à attribuer les fermes disponibles après les rapatriements.

Les migrants sélectionnés par le département de la Réunion reçoivent une formation agricole et une formation sociale, permettant l'adaptation de la famille réunionnaise à son nouveau milieu d'existence. Les activités de la concession se répartissent entre cultures, reboisement, élevage, reproduction et la Sakay est devenue un secteur pilote et une entité économique et sociale importante de Madagascar.

On compte actuellement 182 fermiers, le coût total moyen d'une implantation étant de 1.895.000 francs C. F. A.

Le village-école, qui avait pour mission essentielle la formation des stagiaires devant être implantés sur des exploitations familiales a vu, avec le temps, s'étendre la gamme de ses activités. Il procède aux études et essais nécessaires à la mise en valeur des terres et à l'amélioration de la production agricole.

Peu à peu, au-delà de la formation agricole qu'il devait donner, le village-école est devenu le promoteur d'opérations dans les domaines où l'infrastructure économique était défailante.

Il se transforme insensiblement en une sorte de « coopérative de production de base » pour les migrants implantés.

L'écoulement de la production peut être assuré de façon rentable grâce à l'organisation d'un marché à forme coopérative, qui permet de bénéficier des meilleures conditions de vente et d'achat, cet organisme para-coopératif orientant la production vers les produits de qualité les plus rémunérateurs. Il valorise la production :

— en permettant l'accroissement des rendements par l'exécution de travaux agricoles ;

— en transformant la plus grande partie des matières premières afin d'obtenir des produits intermédiaires ou finis, nécessaires aux exploitations, ou commercialisables à des prix plus rémunérateurs. (Il possède à cet effet une usine à provende d'une capacité de 5.000 tonnes par an et une rizerie d'une capacité de 1.500 tonnes par an) ;

— en assurant le ramassage et la pasteurisation du lait (actuellement 350.000 litres par an), puis l'expédition et la vente sur Tananarive ;

— en stockant les récoltes (une unité de stockage de 4.500 tonnes est actuellement en cours d'installation) ;

— en assurant le conditionnement, le transport et la vente à Tananarive des produits à commercialiser.

Cet organisme para-coopératif (l'O. P. C.) a été ouvert, dès l'origine, aux producteurs malagasy de toute la région de la Sakay et l'importance de ses installations doit lui permettre de faire face aux besoins. Il assure donc généralement, par les accords avec la Somasak (Société malgache d'aménagement de la Sakay), l'usinage et la transformation des produits des adhérents de cette société.

Une organisation sociale complète a été mise en place, comprenant un centre de prophylaxie, de protection maternelle et infantile, un dispensaire, deux centres d'accueil et d'hospitalisation. Quant aux activités scolaires, on compte 21 classes d'enseignement primaire, deux classes d'enseignement secondaire (une classe de 6^e et une classe de 5^e), des internats (filles et garçons) destinés aux enfants des fermiers et aux jeunes Français de Madagascar ne pouvant poursuivre leurs études dans d'autres établissements de la Grande Ile.

*
* *

Si ce centre, du fait de l'indépendance de Madagascar, ne se situe plus dans les mêmes perspectives que celles qui avaient présidé à sa création, de nouvelles orientations sont apparues tandis que s'estompaient les anciennes. Il est devenu un participant actif aux migrations de travailleurs réunionnais vers la métropole. Il constitue par ailleurs, un élément certain du prestige français dans la Grande Ile, le centre de la Sakay étant considéré par le Gouvernement malgache comme une réussite économique. Ce Gouvernement a demandé au village-école d'élargir ses activités à la

formation d'agriculteurs malgaches, implantés dans des conditions de crédit comparables à celles accordées aux Réunionnais, sur des exploitations individuelles ayant une formule économique appropriée. C'est ainsi que le 1^{er} juillet 1960 fut créée la Somasak, société malgache d'aménagement de la Sakay, dont le financement est assuré par une subvention du Fonds européen de développement, par le Budget malgache et par une subvention du F. A. C. La Sakay a pris ainsi son véritable visage en associant producteurs malgaches et réunionnais dans le domaine de la coopération.

*
* *

Parmi les actions régionales poursuivies par le F. A. C., il faut encore noter la mise en valeur de 1.000 hectares irrigués dans l'important périmètre hydroagricole de la Samangoky, consacré au coton et au riz, l'aménagement de 9.000 hectares supplémentaires étant prévu avec un financement du F. E. D.

*
* *

1. *Les sociétés d'interventions françaises dans le domaine agricole :*

Trois sociétés interviennent à Madagascar dans le domaine agricole, avec le concours du Fonds d'aide et de coopération.

Ce sont : le Bureau pour le Développement de la production agricole (B. D. P. A.), qui intervient dans le domaine de la formation et du développement régional ;

— la Société d'aide technique et de coopération (S. A. T. E. C.), qui apporte son assistance à des opérations de développement régional ou de développement spécialisé ;

— la Société centrale pour l'équipement du territoire (S. C. E. T.) qui apporte son assistance technique à la Somalac (Société malgache du lac Alaotra) et à la Somasak (Société malgache de la Sakay). Ces sociétés travaillent en étroite liaison avec les Instituts de recherche appliquée, notamment l'Iram.

2. *L'Institut de recherches agronomiques tropicales et de cultures vivrières :*

L'Institut de recherches agronomiques a été chargé de la prise en charge à Madagascar de la recherche agronomique. L'agence

de l'I. R. A. T. à Madagascar est connue sous le sigle I. R. A. M. (Institut de Recherches agronomiques à Madagascar). Les activités de cet organisme concernent la direction d'études, et les productions spécialisées.

3. *La Recherche scientifique et technique à Madagascar :*

La Recherche scientifique et technique a pris sa forme actuelle en 1960, par la signature d'une Convention qui a prévu le concours des établissements français suivants :

- l'Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières (I. R. A. T.) ;
- l'Institut français de recherches fruitières outre-mer (I. F. A. C.) ;
- l'Institut de recherches pour les huiles et les oléagineux (I. R. H. O.) ;
- l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques (I. R. C. T.) ;
- l'Institut de recherches sur le caoutchouc en Afrique (non représenté actuellement) (I. R. C. A.) ;
- l'Institut français du café, du cacao et autres plantes stimulantes (I. F. C. C.) ;
- l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (I. E. M. V. P. T.) ;
- le Centre technique forestier tropical (C. T. F. T.).

Chaque année, des comités techniques spécialisés fixent les programmes de recherches d'un commun accord entre utilisateurs, Gouvernement malgache et Gouvernement français. Les crédits accordés par la France, pour 1966, pour l'ensemble de ces établissements, sont de 276.800.000 francs malgaches, le budget total des différents instituts étant le suivant (en francs malgaches) :

I. R. A. T.....	228.850.000
I. R. C. T.....	45.750.000
I. F. C. C.....	65.750.000
I. F. A. C.....	31.000.000
C. T. F. T.....	72.050.000
I. E. M. V. P. T.....	100.200.000
I. R. H. O.....	10.000.000
Total	553.600.000

La Recherche scientifique et technique appliquée joue dans le développement agricole de Madagascar un rôle essentiel. C'est

de ces résultats et de leur diffusion en milieu rural que dépend la productivité des grands produits de base, tels que le riz, le café, la vanille et le coton. La production animale et la production forestière dépendent elles aussi, pour une grande part, des travaux de cette recherche appliquée. Celle-ci s'étend également à d'autres domaines, comme la recherche médicale, grâce à l'Institut Pasteur, la recherche minière, grâce au Bureau de recherches géologiques et minières, et à la recherche fondamentale, grâce à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (O. R. S. T. O. M.).

L'O. R. S. T. O. M. reçoit un financement français exclusif de tout concours malgache. Rappelons que l'O. R. S. T. O. M., établissement public à caractère administratif, est un organisme de recherches à long terme, qui fonctionne sous la tutelle du Secrétaire d'Etat à la Coopération et du Ministre de l'Education nationale. Sa vocation englobe tous les pays où les problèmes de développement se posent.

Parmi les Centres O. R. S. T. O. M., celui de Tananarive que nous avons visité est le second en importance, comprenant 50 chercheurs et techniciens et 160 employés malgaches de différentes catégories. 13 disciplines scientifiques sont concernées par les travaux des chercheurs du Centre : agronomie, botanique, économie, entomologie générale et agricole, entomologie médicale, génétique, géologie, géophysique, hydrologie, étude des plantes médicinales, sociologie, zoologie, laboratoires de radio-isotopes. L'ensemble de ces études représente un apport fondamental tant aux services malgaches qu'aux services de recherche appliquée.

Un autre Centre O. R. S. T. O. M. que nous avons également visité est implanté à Nosy-Bé. Cette implantation a été motivée par d'exceptionnelles conditions de travail pour une station marine de zone tropicale. Dans une zone maritime très abritée et riche en organismes servant de base aux recherches, ce Centre dispose de 8 laboratoires bien équipés, d'un aquarium de travail, d'une salle de projection et d'une bibliothèque. Outre les embarcations courantes, les chercheurs disposent de deux engins navigants, un ketch et un ancien chalutier. Le Centre de Nosy-Bé est spécialisé dans les études marines pour l'Océan Indien, en liaison avec les autres centres de Nouméa pour le Pacifique et de Pointe-Noire pour l'Océan Atlantique, afin d'aboutir à une compréhension, la meilleure possible, des phénomènes fondamentaux de la mer.

Après avoir ainsi défini le contenu des conventions de coopération et décrit quelques-unes de leurs réalisations, il y a lieu de souligner *l'esprit* de l'aide ainsi apportée. C'est une aide multiforme, qui intéresse tous les secteurs de l'économie sociale malgache, avec une nette prédominance pour le secteur agricole et le secteur éducatif. Mais compte tenu de l'immensité des besoins de Madagascar, cette aide ne saurait être exclusive. Au contraire, elle prépare l'aide du Fonds européen de développement et admet un partage avec les aides extérieures. Ce sont très généralement des études financées par le Fonds d'aide et de coopération qui ont permis au Gouvernement malgache de présenter des dossiers solides aux investisseurs étrangers.

L'aide française, bien que désintéressée, n'en néglige pas pour autant les intérêts de notre pays. Le choix des investissements à réaliser tient compte des nécessités de notre économie, tant sur le plan des débouchés que sur celui des approvisionnements. Tous les matériels financés par le Fonds d'aide et de coopération proviennent de la zone franc. Les fournitures de véhicules, de matériels de travaux publics, d'équipement technique proviennent de l'industrie française. Des négociations sont poursuivies actuellement pour combiner les modalités de l'aide accordée avec l'intervention des organismes de soutien du commerce extérieur français, tel que la C.O.F.A.C.E. Par ailleurs, les chantiers ouverts à Madagascar sur le financement du Fonds d'aide et de coopération sont réservés aux entreprises de travaux publics de la zone franc.

Quant à son *importance*, l'apport du Fonds d'aide et de coopération s'élève pour 1965, à 2.300 millions de francs malgaches, considéré comme un effort particulier de la France au lancement du plan quinquennal.

D. — Remarques de la Commission.

Pendant notre séjour à Madagascar, une convention de financement, constituant la dernière tranche pour 1965 du programme du fonds d'aide et de coopération a été signée ; elle a porté pour cette année au total de 2,3 milliards de francs malgaches (soit 46 millions de francs français), le total des subventions accordées par la France à la Grande Ile. L'opinion publique malgache, par la voie de la presse, les milieux dirigeants, par les contacts que nous avons eus,

ont manifesté en de multiples occasions les sentiments de reconnaissance que leur inspirait l'aide de notre pays. Cette aide est caractérisée par le fait qu'elle concerne des interventions spécifiques, qu'elle est établie au profit d'opérations de développement bien déterminées ; la méthode anciennement pratiquée par le F. I. D. E. S., de saupoudrage de toutes les régions et de tous les secteurs économiques a été abandonnée au profit d'une plus grande concentration géographique. Nous pouvons en témoigner par l'exemple de quelques réalisations que nous avons visitées. Dans le domaine de l'éducation, primordial pour permettre à Madagascar de disposer le plus rapidement possible des cadres nationaux nécessaires à son développement, l'Université de Tananarive reçoit une structure et un financement français ; le coût total sera de 4 milliards de francs C. F. A. ; par ailleurs, la France met à la disposition de la République malgache des effectifs de personnel enseignant dont l'importance traduit une conception de coopération particulière à notre pays, inséparable d'une volonté d'expansion linguistique et de rayonnement culturel ; la diffusion par la France de sa langue et de sa culture constitue un instrument essentiel de développement pour Madagascar, pour lequel la langue française représente le seul moyen de communiquer avec le monde extérieur et d'accéder aux modes de pensée universels et aux techniques modernes. L'Université de Tananarive est appelée à avoir un grand rayonnement dans l'Océan Indien : elle pourra recevoir notamment les étudiants d'Afrique orientale, de Djibouti au Cap.

Dans le domaine agricole, qui constitue le principal champ d'activité, car Madagascar est avant tout un pays dans lequel les ressources de la terre occupent une place primordiale, les opérations hydro-agricoles du lac Alaotra, qui consistent dans l'aménagement d'un périmètre rizicole, et celles de la Sakay qui consistent dans une expérience de migration pour les Réunionnais avec mise en valeur de terres vacantes, que nous avons visitées, constituent des opérations réussies. L'expérience de la Sakay, notamment, a été élargie à la formation d'agriculteurs malgaches sous les auspices d'une société malgache, la Somasak. Producteurs malgaches et réunionnais sont ainsi associés dans le domaine de la coopération et de la formation.

Mais l'aide française, bien que restant primordiale, n'est plus seule : elle est en partie relancée par des aides étrangères, et notamment le Fonds européen de développement, ce qui permet d'alléger

notre effort au profit d'autres organismes, d'éviter les doubles emplois et de stimuler tous les secteurs de l'économie malgache. Un choix peut être ainsi opéré parmi les investissements tenant compte des nécessités de notre économie tant sur le plan des débouchés que sur celui de nos approvisionnements.

Nous ne voudrions pas terminer ces quelques réflexions consacrées à Madagascar sans féliciter les coopérants de notre pays, qui, à quelque niveau qu'ils se trouvent, œuvrent pour le maintien de l'influence française ; cette influence est désirée dans ce pays qui a tenu à manifester à votre délégation des témoignages d'amitié multipliés ; nous tenons à rendre hommage à la dignité du peuple malgache, si profondément attaché à la France et dont les liens avec notre pays sont de nature à renforcer notre crédit auprès des populations de l'Océan Indien.

IV. — LE TERRITOIRE DES COMORES

A. — Programme du séjour.

Lundi 28 mars 1966.

17 heures. — Arrivée à Moroni (Grande-Comore).

La délégation est accueillie à l'aéroport par MM. Henri Bernard, Haut-Commissaire de la République aux Comores, Maletterre, Secrétaire général, Groussoles, Directeur du Cabinet, Buggia, Secrétaire général à la Présidence, les parlementaires du département, notre collègue Sénateur M. Ahmed Abdallah, nos collègues Députés MM. Saïd Ibrahim et Mohamed Ahmed, le Conseiller économique, M. Marcel Henry et des ministres du Gouvernement des Comores, MM. Mohamed Dahalani, Affane Mohamed, Ahmed Dahalani et Daniel Salim.

Après que son président ait été reçu par M. Saïd Mohamed Cheik, la délégation s'est rendue à une réception à la résidence de M. le Haut-Commissaire.

Mardi 29 mars.

9 heures. — Départ par avion pour l'île d'Anjouan.

9 h 30. — Arrivée à l'aéroport d'Ouani (Anjouan). Visite de Bambao.

12 h 30. — Déjeuner à la résidence de M. le Sénateur Ahmed Abdallah.

14 h 30. — Visite de l'hôpital de Domoni.

16 heures. — Visite de Mutsamudu, et notamment des installations portuaires.

20 heures. — Dîner à la Résidence du Député Mohamed Ahmed à Mutsamudu.

Mercredi 30 mars.

8 heures. — Départ de Mutsamudu pour l'aéroport d'Ouani.

8 h 30. — Décollage d'Ouani pour Pamanzi.

9 heures. — Arrivée à Pamanzi. Visite à Dzaoudzi de la station O. R. T. F.

11 heures. — Décollage pour Moroni.

12 heures. — Arrivée à Moroni.

13 heures. — Déjeuner offert à l'Hôtel Itsandra par M. Ibrahim Saïd, Président de la Chambre des Députés des Comores.

16 heures. — Séance de travail à la Chambre des Députés des Comores avec M. Saïd Mohamed Cheik, Président du Conseil du Gouvernement des Comores.

20 heures. — Réception à la Résidence du Président du Conseil à Itsandra.

Jeudi 31 mars.

8 heures. — Décollage de Moroni pour Tananarive. Au départ, la délégation est saluée par les mêmes personnalités qu'à l'arrivée.

12 heures. — Arrivée à Tananarive, aéroport d'Ivato. Réception et séjour à l'Ambassade de France à Madagascar.

20 h 30. — Décollage pour Paris-Orly. La délégation est saluée à son départ de Tananarive pour la France par M. Marcel Gey, Ambassadeur, Haut-Représentant de la France à Madagascar et les mêmes personnalités qu'à son arrivée à Tananarive.

B. — Conditions générales.

Evolution économique et sociale.

1. DONNÉES DE BASE

a) Données géographiques.

L'archipel des Comores se compose de quatre îles : Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande-Comore qui s'échelonnent suivant un axe orienté Sud-Est/Nord-Ouest à l'entrée nord du canal de Mozambique.

La surface totale de l'archipel est d'environ 2.200 kilomètres carrés ; les quatre îles sont d'inégale superficie, chacune offrant des traits particuliers : Mohéli et Mayotte ont un relief peu prononcé ; l'île d'Anjouan est coupée par trois chaînes montagneuses qui culminent à 1.575 mètres ; cette île est très escarpée avec de petites plaines dont les principales sont occupées par des cultures

industrielles ; la Grande-Comore est formée de deux massifs volcaniques : la Grille, au Nord et le Karthala, qui culmine à 2.475 mètres, au Sud. Cette île est un bloc de laves d'une porosité extrême, aussi la Grande-Comore ne possède ni ruisseaux permanents, ni sources. Le pourtour de l'île, seul, est cultivable dans les parties où les laves sont en voie de décomposition.

Aucune de ces îles ne dispose de plaines arrosées qui seraient propices à une culture vivrière intensive. Par ailleurs, en dehors de quelques petites chutes d'eau, à Anjouan, les Comores ne possèdent aucune source d'énergie : pas de gisement minéral (à l'exception d'un gisement de pouzzolane).

Au point de vue climatique, les Comores sont situées dans une zone où les cyclones sont fréquents. Elles ont eu notamment à en subir deux très violents en 1950 et 1959.

Les ressources naturelles sont d'ordre essentiellement végétal. La végétation est particulièrement luxuriante jusqu'à 400 mètres d'altitude : cocotiers, bananiers, manguiers, tamariniers, papayers, avocatiers, poivriers, caféiers, cacaoyers, girofliers, vanilliers, ylang-ylang.

Au-dessus de 400 mètres s'étagent des espaces de hautes futaies, certaines d'entre elles étant utilisables en ébénisterie.

La faune est peu abondante et surtout domestique.

b) *Données historiques.*

Placées au carrefour des routes maritimes de l'Océan Indien, les îles Comores ont subi incursions et invasions des peuples navigateurs, notamment des Arabes. Les premiers Européens à aborder aux Comores furent les Portugais, vers 1503. Les premiers Français à les aborder furent des navigateurs de Dieppe qui croisèrent dans les eaux des Comores en 1518. La prise de possession de Mayotte, au nom de la France, eut lieu en 1841.

La population de cette île était alors de l'ordre de 3.000 habitants.

La Grande Comore, Anjouan et Mohéli, d'abord placées sous protectorat français, deviennent colonies entre 1891 et 1898. A partir de 1914, elles formèrent une province du gouvernement général de Madagascar et dépendances ; en 1946, une autonomie administrative et financière a été accordée à l'archipel.

c) *Organisation politique et administrative.*

L'archipel des Comores forme un territoire d'outre-mer de la République française. La capitale administrative se trouve actuellement à Moroni, principale ville commerciale de la Grande Comore. Avant 1962 la capitale se trouvait à Dzaoudzi (Mayotte).

L'organisation administrative diffère de celle des autres territoires : une loi du 22 décembre 1961 a institué un régime d'autonomie interne. Une Assemblée territoriale élit le Président du Conseil qui choisit les ministres.

Chaque île forme une subdivision administrative, afin de respecter un particularisme local prononcé.

Un Haut-Commissaire représente la République française et a, sous son autorité, certains services d'Etat.

Le Territoire des Comores est représenté au Parlement par deux députés et un sénateur. Les Comores ont également un représentant au Conseil économique et social.

2. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

La composition ethnique de la population comorienne comporte différents groupes : l'apport dominant fut celui des Arabes qui constitue encore aujourd'hui l'élément le plus important de l'archipel.

Un autre élément ethnique important est constitué par l'apport de races mélano-indonésiennes qui a dû précéder d'assez peu l'invasion arabe.

La situation démographique actuelle se caractérise par les traits suivants : la population est importante (228.000 habitants). La densité varie, en fait, selon les îles, de 24 à 170 habitants au kilomètre carré. Elle est jeune puisque plus de 50 % a moins de 20 ans et 10 % a plus de 60 ans.

La Grande Comore compte à elle seule la moitié de la population de l'archipel.

D'après un recensement de 1958, la répartition était alors la suivante :

	Population.	Superficie.	Densité.
	Habitants.	Kilomètres carrés.	Hab./km ² .
Grande Comore	90.794	1.147	88
Anjouan	61.815	424	170
Mayotte	23.360	374	62
Mohéli:	7.164	290	24
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	183.132	2.235	86

Malgré des particularismes entre les différentes îles, des facteurs d'unité sont constitués par une langue commune : le swaheli, et par la religion musulmane.

Cette unité résulte encore de la forte masse des autochtones face à un millier d'Européens et de métis.

La masse de la population est rurale. En effet, les villes sont peu importantes : Moroni, 6.000 habitants ; Mutsamudu, 3.500 habitants ; Fomboni, 1.400 habitants ; Mamoutzou, 1.200 habitants.

La grande masse de la population est pauvre et sous-alimentée.

Par ailleurs, cette population s'accroît à un rythme important.

Le taux de croissance annuel est évalué à près de 3 %, joint à une immigration récente et qui semble s'intensifier, des Comoriens de l'extérieur vers leur île d'origine. Ce fait fait prévoir une situation démographique encore plus difficile.

40 personnes sur 100 sont en âge de produire et doivent supporter le poids économique de l'ensemble de la population. Cela se traduit par la nécessité de créer des services d'enseignement et de santé très lourds pour une population sous-employée et carencée.

Au point de vue foncier, la superficie des Comores est de 223.600 hectares se répartissant en :

- 16 % en forêts plus ou moins dégradées ;
- 7 % en pâturages médiocres ;
- 48 % en sols cultivables divers ;
- 29 % en sols incultivables.

Chaque habitant dispose, à Anjouan, de 38 ares cultivables, à la Grande Comore, de 48 ares cultivables, à Mayotte, de 98 ares cultivables, à Mohéli, de 238 ares cultivables.

36 % des terres sont domaniales, 16 % appartiennent aux sociétés, 5 % à des planteurs créoles.

C'est une surface très limitée qui reste aux habitants. La majorité travaille donc sur des terres ne lui appartenant pas.

Ainsi, il apparaît que l'archipel des Comores constitue un territoire dans l'incapacité d'assurer son propre équilibre économique, comme conséquence de sa situation géographique, démographique et foncière : la population est en majorité sans emploi ou sous-employée et n'assure qu'une faible production agricole. Le secteur des industries de transformation est pratiquement inexistant.

3. EQUIPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

a) *Cette inaptitude à un équilibre économique propre tient à une infrastructure rudimentaire.*

Routes. — L'archipel dispose de 708 kilomètres de routes, dont 100 seulement sont bitumés. Ces routes bitumées sont d'ailleurs principalement des voies urbaines ou des dessertes d'aérodromes.

60 kilomètres de routes sont en construction sur les subventions du Fonds européen de développement.

Ports. — Il existe cinq ports sous-équipés, constitués essentiellement par des rades foraines où le transbordement des marchandises s'opère par chalands.

Aérodromes. — Moroni a un aérodrome d'intérêt général, avec une piste bitumée de 1.400 mètres ; un aérodrome d'intérêt local existe dans chacune des autres îles.

Energie. — Moroni et Mutsamudu ont été électrifiées grâce à des crédits du Fonds européen de Développement. L'électrification de Domoni est en cours.

Transmissions. — Le réseau radio des Comores, très précaire, comprend une station principale à Dzaoudzi et 4 stations secondaires dans chacune des îles. Seule la première peut communiquer avec l'extérieur par l'intermédiaire de Tananarive et assure le transit avec les autres îles.

Radiodiffusion. — Un poste de radiodiffusion, d'une puissance de 4 Kw avait été installé en 1960, à Dzaoudzi, grâce à des crédits du F. I. D. E. S. Nous avons pu mesurer l'extrême précarité de cette installation. Son transfert, avec renforcement, à Moroni, est prévu pour cette année.

b) *Équipement social.*

Dans l'archipel ont été édifiés 6 centres médicaux d'une capacité totale de 362 lits, 5 maternités et 25 dispensaires.

L'équipement scolaire est très rudimentaire, le nombre des enfants scolarisés étant de 7.000 environ, ce qui représente un taux de scolarisation de l'ordre de 12 %. (Ce taux est le plus bas des territoires d'expression française). Le nombre des enfants scolarisables dépasse, en effet, 32.000.

On note 155 classes pour le premier degré et 11 classes pour le second degré.

Les actions en vue du développement et du progrès économique et social dont les tentatives ont été faites se sont heurtées jusqu'alors à l'imperméabilité de la population, analphabète dans sa presque totalité, et non formée aux techniques modernes.

Enseignement primaire. — Il est indispensable que l'effort de scolarisation soit poursuivi et accéléré. Il conditionne le recrutement de l'enseignement du second degré qui pourrait constituer une pépinière de cadres.

Enseignement secondaire. — Cet enseignement est dispensé au lycée de Moroni et dans ses annexes d'Anjouan et de Mayotte.

Le nombre des élèves atteint actuellement 500, ce chiffre devant devenir plus important en raison de l'afflux des jeunes provenant des écoles primaires.

Enseignement technique. — Il n'existe aux Comores aucun établissement dispensant l'enseignement technique ; les quelques techniciens que l'on trouve sur place ont été formés à Madagascar (depuis peu en Métropole) et ils ont un niveau de connaissances théoriques et pratiques très faible.

Il est donc indispensable d'assurer une formation technique.

Les élèves admis à poursuivre leurs études sont bénéficiaires d'une bourse afin que leur formation soit assurée dans les centres d'apprentissage et les lycées techniques de Madagascar.

20 jeunes gens Comoriens sont munis de leur C. A. P., parmi lesquels 5 sont en service aux Comores.

Le plan quinquennal prévoit la création de quelques sections techniques annexées au lycée de Moroni, à partir de 1968-1969,

pour la formation de techniques du bâtiment, de techniques routières, de techniques électromécaniques, dont le territoire a le plus grand besoin.

Formation. — Depuis trois ans un effort de formation a été entrepris en faveur des jeunes Comoriens : en métropole, par l'envoi dans des centres de formation professionnelle d'ouvriers comoriens pour le bâtiment, la plomberie, l'électrification ; sur place, aux Comores, par l'ouverture d'un centre de formation professionnelle accélérée, comportant une section bâtiment à la Grande Comore et une section mécanique et électricité à Anjouan.

Ces deux sections devraient permettre de former pour les besoins du territoire dans les années 1966-1970, 105 ouvriers qualifiés dans les différentes branches du bâtiment, permettant de pallier dans une certaine mesure l'insuffisance en main-d'œuvre qualifiée.

Le coût de cette opération est, au total, de 78 millions de francs C. F. A., comprenant les investissements de base : construction de locaux, logements, dortoirs, ateliers.

D'autre part, il a été envisagé, compte tenu de l'accroissement de la population et de l'impossibilité d'offrir sur place des emplois aux jeunes qui atteignent l'âge de travailler, de former des ouvriers qualifiés en vue de la migration, soit en Europe, soit dans les pays voisins.

Un chômage permanent existe aux Comores, qui n'est pas dû seulement au manque de diversification de l'économie, mais aussi au manque de formation et de qualification professionnelle : le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni a révélé notamment la pénurie de cadres techniques avec acuité.

La production des Comores repose essentiellement sur l'agriculture, aussi *la formation agricole* est-elle essentielle. Elle conditionne l'activité économique du territoire.

Cette formation doit être abordée de deux manières :

- par la formation de personnel des administrations agricoles, techniciens et agents d'encadrement ;
- par la formation des paysans eux-mêmes en vue de l'accroissement immédiat de la production.

En ce qui concerne *la formation du personnel technique*, c'est Madagascar qui, actuellement, le forme dans ses établissements.

Il serait souhaitable que le Gouvernement malgache accepte d'accueillir davantage d'élèves Comoriens ; par ailleurs, il serait bon de susciter des vocations parmi les élèves du lycée de Moroni.

La formation des cadres comoriens est conditionnée par une formation de base. C'est dire l'importance du développement de l'enseignement primaire, qui devrait fournir des éléments à admettre dans les établissements secondaires et supérieurs.

La formation des agriculteurs existe à l'état embryonnaire, sous deux formes :

- « au ras du sol » ;
- et par une action plus théorique.

La formation « au ras du sol » est dispensée dans les secteurs de modernisation rurale auprès des agriculteurs qui reçoivent des conseils de vulgarisation de la part des agents d'encadrement.

Quant à l'enseignement théorique, il joue un rôle d'imprégnation pour les cadres de la production, encadreurs agricoles, mutualistes, section de formateurs.

Il faudrait étendre le rôle de ce centre par la création d'une véritable école primaire d'agriculture assurant une formation paysanne aux jeunes Comoriens.

4. LA PRODUCTION

Les possibilités économiques de l'archipel se limitent à l'agriculture et aux industries agricoles. Néanmoins la production vivrière est insuffisante ; la population autochtone en est restée longtemps à l'économie de subsistance ; l'économie d'échanges s'est cependant développée ; l'accroissement des cultures d'exportation étant essentiellement le fait d'entreprises européennes, telles que la Société Comores-Bambao et la Société agricole de la Grande Comore.

Nous avons pu visiter une exploitation de la Société Comores-Bambao, dont l'activité principale est orientée vers la culture, la préparation et la commercialisation des produits agricoles d'exportation. Cette société, installée aux Comores depuis 1894, dispose de différents domaines répartis dans l'ensemble de l'archipel ; elle

exploite essentiellement les essences à parfum : ylang ylang, jasmin, basilic, et elle commercialise la vanille, le sisal, le coprah, le café, le cacao, le girofle et le poivre.

Le tableau suivant indique le montant des productions de la Société Comores-Bambao et de la Société anonyme de la Grande Comore, pour les années 1962 à 1964.

Tableau des productions.

PRODUITS	1962	1963	1964
	(En kilogrammes.)		
Société Comores-Bambao :			
Essence d'ylang.....	7.969	8.486	184.410
Jasmin	176	145	170
Girofle	1.172	741	3.330
Lemongrass	606	1.239	1.450
Palmarosa	128	1.871	990
Vanille	1.390	1.812	3.405
Basilic	»	»	299
Verveine	256	528	600
Sisal et bourre.....	475.500	466.000	481.000
Rocou	127	990	1.000
Coco (noix).....	155.160	196.725	220.300
Coprah	20.700	16.600	325.650
Café	»	28	550
Cacao	»	»	410
Cannelle	»	»	500
Société anonyme de la Grande Comore :			
Coprah	197.000	260.000	200.000
Essence d'ylang.....	3.400	2.700	3.500
Cacao	43.000	22.000	42.000
Girofle (clous).....	7.900	3.870	22.000
Girofle (essence).....	»	»	70
Girofle grise.....	»	1.240	6.500
Vanille	»	»	400

La Société Comores-Bambao emploie 1.750 agents et manœuvres, la récolte des fleurs nécessitant un recrutement supplémentaire de 850 manœuvres temporaires. Quant à la Société anonyme de la Grande Comore, elle compte 600 permanents et 150 temporaires. L'activité des sociétés permet donc l'emploi d'une partie de la main-d'œuvre disponible.

Au cours de ces dernières années, la production rurale des Comores s'est accrue de façon sensible, grâce notamment aux crédits accordés depuis 1950 par le F. I. D. E. S., qui ont permis la

diffusion, en milieu comorien d'importantes quantités de plants de cocotiers, de lianes à vanille, de poivriers, de caféiers et girofliers. Outre la production des sociétés, la production autochtone s'est développée grâce à une action de base qui permet d'améliorer les ressources des cultivateurs comoriens. Cette action devra être complétée par un perfectionnement des méthodes de cultures, afin d'accroître la productivité. Depuis 1964, la Société de développement économique des Comores (S. O. D. E. C.) a entrepris une campagne de modernisation agricole et d'encadrement, de concert avec le Bureau de Développement de la Production Agricole (B. D. P. A.).

Outre l'agriculture, la seule autre possibilité économique à signaler aux Comores est le tourisme. Les Comores présentent en effet, tant sur le plan géographique que du point de vue du paysage et du climat, des possibilités certaines en la matière. Cependant, le manque d'infrastructure (absence de routes desservant les régions offrant des possibilités touristiques), le retard dans la mise en place des moyens d'accueil (hôtels), et la situation des Comores à l'égard des lignes aériennes internationales ont retardé le développement du tourisme. Depuis 1964, cependant, un effort a été entrepris en la matière. C'est ainsi qu'une convention portant création d'un organisme touristique comorien, groupant les îles de l'Océan Indien, est mis sur pied. La construction d'un hôtel de classe internationale, de 24 chambres à Itsandra (Grande Comore) a été réalisée ; l'aménagement des routes et chemins de desserte, l'aménagement de sites historiques, comme la citadelle de Mutsamudu et le développement des liaisons aériennes entre les îles représentent des efforts qui vont être accentués dans le cadre du Plan quinquennal, notamment par la création d'un hôtel à Anjouan, de bungalows à Dzaoudzi et Mohéli et enfin, par l'ouverture de routes touristiques comme la route du volcan, le Karthala.

D'autre part, en liaison avec les problèmes touristiques, des efforts sont entrepris pour encourager et développer l'artisanat comorien, jusqu'ici freiné par le manque de débouchés : bijouterie, sculpture sur bois, broderie, etc.

5. LE MOUVEMENT COMMERCIAL

Les échanges commerciaux des dix dernières années sont résumés dans le tableau suivant :

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité en tonnes.	Valeur en milliers C.F.A.	Quantité en tonnes.	Valeur en milliers C.F.A.
1954	8.895	559.902	4.418	558.836
1955	12.260	528.747	4.563	355.880
1956	15.352	621.455	5.167	464.746
1957	13.712	609.343	4.904	507.061
1958	14.891	711.116	5.283	565.245
1959	15.825	796.309	5.165	733.042
1960	20.304	940.275	5.257	799.566
1961	19.337	908.767	4.868	636.376
1962	22.101	1.087.709	5.853	626.424
1963	26.990	1.334.460	6.303	1.162.644
1964	30.575	1.598.270	7.023	986.271

Ce tableau montre que la balance commerciale est régulièrement déficitaire. Les Comores sont en effet un pays surpeuplé, qui doit nourrir ses habitants avant d'exporter et qui est amené à importer de fortes quantités de produits vivriers et une partie des matériaux de construction. Ce déficit est en voie d'accroissement puisqu'il aboutit au chiffre record de 622 millions de francs C.F.A. en 1964.

Les principaux fournisseurs des Comores sont la France et Madagascar, 84 % des importations venant de la zone franc, (riz de Madagascar, automobiles et ciment de France).

Le principal client des Comores est la France, pour 63 %, puis viennent les Etats-Unis et Madagascar. Les exportations concernent essentiellement la vanille, les essences à parfum, le coprah, le sisal, mais le marché de la vanille est particulièrement spéculatif. Un protocole a été signé en 1964 avec La Réunion et Madagascar afin d'échelonner les ventes en vue du maintien des cours.

Une organisation des échanges dans cette partie de l'Océan Indien ainsi que leur intensification pour tirer parti de leur complémentarité éventuelle apparaît souhaitable : cette organisation peut se traduire, sur le plan commercial, par le placement, dans un autre pays, de produits excédentaires. C'est ainsi que les Comores pourraient importer riz, viandes de Madagascar, sucre et produits vivriers de La Réunion, alors que, en provenance des Comores, pourraient être vendus à Madagascar et à La Réunion, coprah et noix de cocos.

6. LA SITUATION FINANCIÈRE

Le volume du budget local du Territoire des Comores est passé de 444 millions de francs C.F.A, en 1960, à 829 millions en 1964, en augmentation constante.

Pour 1965, ce budget s'élève à 780 millions de francs C. F. A., c'est dire qu'il manifeste une diminution, due à la prise en charge par le budget de l'Etat de la solde des fonctionnaires métropolitains : cette charge relevait précédemment du budget territorial. Sur le plan des recettes, la fiscalité du territoire est essentiellement indirecte, les impôts de cette nature représentant à peu près la moitié de la recette.

L'équilibre du budget local du territoire des Comores n'est obtenu que par une importante contribution de la métropole, cette contribution étant de plus du quart du budget.

Les dépenses de personnel atteignent près de 60 % de l'ensemble budgétaire : faute de revenu suffisant le territoire doit d'abord prélever sur des recettes limitées la part nécessaire à la couverture des dépenses obligatoires, telles que celles du personnel.

Circulation de la monnaie. — L'émission est assurée par la Banque de Madagascar et des Comores, dont le privilège se limite, depuis 1962, au seul Territoire des Comores.

7. PROBLÈMES ECONOMIQUES — L'AIDE DU F. I. D. E. S.

LE PLAN

Sur le premier plan financé par le F. I. D. E. S. (1946-1953) les Comores ont reçu près d'un milliard de francs C. F. A., 58 % de ce crédit étant destinés à l'infrastructure et 32 % aux équipements sociaux.

Au titre du second plan (1953-1960) pour lequel 1.189 millions de francs C. F. A. ont été accordés, la répartition a été la suivante :

— économie rurale.....	35 %
— infrastructure	36 %
— équipements sociaux.....	27 %

Au cours du troisième plan (1961-1965) le F. I. D. E. S. a investi pour 1.610 millions de francs C. F. A. Le territoire n'a d'ailleurs pu utiliser tous les crédits disponibles, par suite de l'insuffisance de l'assistance technique dans le Territoire et de l'absence de sociétés d'entreprises de travaux publics. Cependant, il apparaît que le pouvoir d'absorption des crédits augmente, grâce à l'étoffement de l'assistance technique et à l'accroissement de la capacité d'exécution des sociétés.

Les dotations du troisième plan ont été réparties à raison de :

- 7 % pour les dépenses générales ;
- 37 % pour la production ;
- 23 % pour l'infrastructure ;
- 33 % pour les équipements sociaux.

Le plan quinquennal qui a suivi a été intégré dans le V^e Plan national. Le programme d'équipement des Comores a été établi par les instances locales, en liaison avec le Comité central du Plan des T. O. M.

Concourront à la réalisation de ce plan territorial :

- 1° Le F. I. D. E. S., dans la limite de 50 millions de francs ;
- 2° Le budget de l'Etat, par intervention directe :
 - du Ministère d'Etat chargé des D. O. M. et T. O. M., 6 millions de francs ;
 - du Ministère des Travaux publics :
 - Secrétariat général à l'Aviation civile, 8.400.000 francs ;
 - phares et balises, 7.200.000 francs ;
 - du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et Sports, 1.500.000 francs ;

- 3° Le Fonds européen de développement, 10.400.000 francs ;
— Les organismes internationaux (O. N. U.) et (U. N. I. C. E. F.)
à raison de 2.500.000, pour la réalisation d'impluvia et l'amélioration de la nutrition des populations.

Ce programme est donc beaucoup plus important que celui du Plan précédent, lui-même déjà en progrès sensible.

Il se propose d'améliorer l'infrastructure économique et sociale, la production et les équipements sociaux et administratifs.

INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

a) *Infrastructure économique.*

1. *Les ports.* — Il s'agit de doter les Comores de moyens portuaires correctement aménagés pour l'évacuation des produits et le ravitaillement du territoire. L'insularité des Comores et le caractère pondéreux des marchandises ont pour conséquence, en effet, que la quasi-totalité du commerce inter-îles et avec l'extérieur se fait par liaisons maritimes. Les ports ne sont actuellement accessibles qu'aux bateaux à faible tirant d'eau ; la nécessité de transbordements successifs et la multiplication d'une manutention grèvent la production de frais trop élevés. L'aménagement du port de Moroni (dont la ville est maintenant capitale administrative et en pleine expansion) sera proposé au Fonds Européen de Développement. L'aménagement du port de Mutsamudu, qui est le second de l'archipel, a reçu un commencement d'exécution, grâce au Fonds Européen de Développement, mais il reste à doter ce port de remorqueurs, d'élévateurs et de tracteurs. Il n'est accessible qu'aux boutres, en raison de la vétusté des installations actuelles et surtout de la jetée qui ne permet pas l'accostage de bateaux de fort et moyen tonnage. L'action de développement de la production, qui aura pour effet d'augmenter le volume des importations implique des aménagements qui permettront de diminuer les coûts de rupture de charge et autres frais de manutention. Un projet a été étudié pour doter le port de Mutsamudu d'une nouvelle jetée. Il s'agit d'obtenir un tirant d'eau suffisant pour permettre l'accostage des caboteurs et de créer une zone abritée en tous temps, assurant un trafic portuaire continu. Les travaux ont été commencés au mois de mai 1965. Leur achèvement est prévu pour le mois de novembre de la présente année.

2. *Aérodromes.* — Il est prévu d'aménager l'aérodrome de la Grande Comore pour le rendre accessible aux quadricoptères, type DC 7, et faire de Moroni une escale internationale entre Madagascar et la Côte orientale d'Afrique. Les aérodromes de Dzaoudzi, Anjouan et Mohéli doivent recevoir des aménagements, compte tenu du mauvais état actuel des pistes et du développement général de l'archipel.

3. *Routes.* — Il est opportun de construire ou transformer le réseau routier, de manière à stimuler l'économie et à briser l'isolement des régions des Hauts, en les reliant aux zones côtières et au centre administratif les tronçons de route actuels étant insuffisants.

Il s'agit de mettre en place une route circulaire dans chaque île et des routes secondaires de pénétration. Le potentiel de production de certaines régions en sera accru ; l'importance psychosociale des routes est également à exploiter.

4. *Electrification.* — Elle doit être poursuivie dans les centres urbains puisque actuellement en dehors de certaines villes et de quelques villages privilégiés l'électrification n'est pas réalisée.

5. *Eau de consommation.* — Il y a lieu d'alimenter les principaux centres, surtout en Grande-Comore, par adduction, forages ou citernes ; c'est ainsi que pour l'alimentation en eau de la ville de Moroni, des recherches ont confirmé l'existence de nappes souterraines et une exploitation pourra se faire par forage, pompage et mise en réserve dans des châteaux d'eau.

Il est prévu d'implanter des impluvia réservoirs sur les pentes du Karthala, mais pour les villages situés dans le nord de l'île de la Grande-Comore et ceux qui sont éparpillés dans les Hauts, il est nécessaire d'envisager la construction de citernes qui demeurent la seule solution pour réduire la disette en eau au cours de la saison sèche.

b) *Infrastructure sociale.*

L'équipement en hôpitaux et en dispensaires sera poursuivi ; par ailleurs un véritable réseau de postes, avec un système de télécommunications pour aider au désenclavement des villages et à l'ouverture des habitants sur le monde extérieur doit être mis en place.

Il est opportun également d'ordonner la croissance urbaine pour lutter contre un développement anarchique, par suite d'une migration des jeunes, à la recherche d'un emploi, aboutissant à la création de villages aux paillottes surpeuplées, sans eau et sans assainissement : une tendance au bidonville apparaît à Moroni. Aussi, des mesures collectives d'urbanisation et d'administration doivent être envisagées ainsi que des mesures de réorganisation des crédits à la construction assorties de la recherche d'une formule de cases à bon marché, en matériaux du pays.

Enseignement. — Le Plan doit consentir des efforts particuliers en matière d'enseignement et de formation pour l'efficacité même de toutes les actions à venir.

Dans *l'enseignement primaire*, l'effectif actuel devrait passer à 16.000 à la fin du Plan, par inscription annuelle de 1.600 élèves. Il y a lieu de disposer de maîtres ou de moniteurs supplémentaires, de créer des classes nouvelles, d'aménager les classes existantes, dont la plupart sont dans un état vétuste et inadapté. Il est envisagé la création de deux sections normales d'instituteurs, rattachées au Lycée de Moroni et à son annexe de Mutsamudu.

Dans *l'enseignement secondaire*, le nombre des élèves atteint 500. Son développement ira de pair avec les efforts entrepris avec le primaire.

L'infrastructure actuelle est à compléter à Moroni et à mettre en place complètement (l'enseignement y étant dispensé dans des locaux provisoires et inadaptés), à Mutsamudu et Mayotte.

Concernant *l'enseignement technique*, les rares techniciens que l'on trouve sur place ont un niveau de connaissances pratiquement très faible ; il faudrait assurer la formation technique d'ouvriers. Des sections techniques annexées au Lycée de Moroni sont prévues. Seraient enseignées :

- la technique du bâtiment ;
- la technique routière ;
- la technique typographique ;
- la technique électromécanique.

Formation. — Le manque de formation des cadres et des travailleurs oblige à faire appel à des techniciens extérieurs. Des efforts sont donc à accomplir dans le cadre du plan quinquennal,

en matière de formation, qui conditionne l'avenir économique et social du pays. Cette formation doit être entreprise dans trois directions : cadres administratifs, cadres techniques d'infrastructure, cadres de l'agriculture et de l'élevage.

c) *Les perspectives de production.*

La production des Comores est actuellement très limitée et elle ne peut suffire aux besoins de l'archipel qui se manifestent dans les secteurs des biens d'équipement et des biens de consommation.

Les besoins en biens d'équipement et de consommation non alimentaire ne peuvent être satisfaits par la production locale, par suite de l'absence de matières premières, d'énergie et de main-d'œuvre qualifiée. Il n'en est pas de même des besoins en biens de consommation alimentaire. Les Comores disposent d'un potentiel suffisant pour accroître les exportations d'origine agricole et satisfaire les besoins alimentaires actuels de la population mais, en fait, les denrées alimentaires sont importées en quantité croissante. Les objectifs les plus impérieux consistent donc dans l'augmentation et l'amélioration de la production agricole et de l'élevage. En matière de pêche, la Grande-Comore est insuffisamment approvisionnée en poissons frais ; Anjouan, qui est surpeuplée, doit trouver dans la consommation du poisson un remède aux carences alimentaires, il serait donc opportun de développer la pêche locale.

L'artisanat, lui aussi, pourrait être développé, qu'il s'agisse d'un artisanat industriel, pour répondre au développement du territoire (artisanat de transformation des produits dont la consommation locale est assurée) ou d'un artisanat artistique, concomitant du développement du tourisme.

INTERVENTIONS DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Pour la période d'application du premier fonds européen de développement, qui s'est étendue de 1959 à 1964, le Territoire des Comores a bénéficié de subventions s'élevant approximativement à 750 millions de francs C.F.A.

Les opérations subventionnées comprennent quatre maternités, trois formations sanitaires, l'électrification de Moroni et de Mutsa-

mu du, l'asphaltage d'une première tranche de routes principales et à Mutsamudu le prolongement de la jetée et l'édification d'une école ménagère.

Au cours de la période d'application du deuxième Fonds européen de développement, c'est-à-dire de 1964 à 1969, les Comores pourront bénéficier de subventions pour un montant approximatif de 675 millions de francs C.F.A.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Le produit intérieur brut comorien a évolué de la façon suivante :

1959	3.378 millions de francs C.F.A.
1960	3.516 millions de francs C.F.A.
1961	3.546 millions de francs C.F.A.

Il s'élève à 368 nouveaux francs par tête et est demeuré inchangé à la suite de l'augmentation de la population. Ce taux place le territoire un peu au-dessous du niveau du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire. Le niveau de vie de la population n'a été maintenu que grâce au versement de salaires en forte hausse dans le secteur public. Le déficit de la balance commerciale s'est aggravé, la dépense intérieure brute ayant augmenté plus que la production, handicapée par la baisse des principaux produits d'exportation.

CRÉATION D'UN ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT

Créée en 1964, la Société de Développement Economique des Comores (S.O.D.E.C.) est la cheville ouvrière d'une réforme complète des méthodes d'animation rurale et des structures d'intervention agro-économiques. Ses activités sont soit à court terme, pour permettre le relèvement rapide du pouvoir d'achat, par le développement du maraîchage et du petit élevage, ou à long terme, par la solution apportée aux problèmes essentiels qui conditionnent l'avenir de la production agricole : défense et restauration des sols, gros élevage, traction animale. Il s'agit aussi de développer une organisation mutualiste dans le secteur des produits d'exportation : vanille, ylang, coprah.

En matière de pêche, une première base a été implantée à Mayotte (hangar de salaisons, séchage, embarcations, filets, lignes à requins). Le poisson séché est écoulé vers les centres urbains; Moroni et Mutsamudu.

L'activité de la S.O.D.E.C. s'étend aussi au secteur de la commercialisation afin d'organiser l'écoulement vers les centres urbains de la production vivrière en provenance des Hauts.

Le problème de l'eau étant crucial pour la Grande Comore, la S.O.D.E.C. cherche des solutions par la récupération et la mise en réserve des eaux de pluie.

Ainsi, la S.O.D.E.C. a largement abordé les problèmes essentiels qui préoccupent les autorités territoriales, son action tend à couvrir tous les domaines de la vie rurale.

C. — Remarques de la Commission.

A l'heure actuelle le territoire des Comores est dans l'incapacité d'assurer seul son équilibre économique : sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur est considérable puisque 56 % seulement de ses importations sont couvertes par les exportations, et que les importations comportent notamment des biens de consommation les plus nécessaires.

Ce territoire, à l'économie essentiellement agricole, présente un genre de vie et de méthodes culturelles traditionnelles, voire archaïques ; il offre une situation peu favorable aux activités économiques, il souffre d'un retard considérable dans sa mise en valeur et son infrastructure dont quelques exemples peuvent être donnés : il comprend peu de routes (100 kilomètres de routes goudronnées, peu de chemins pour accéder aux terres, si bien que la majeure partie de celles-ci sont incultes, les ports ne sont que des rades foraines où le transbordement des marchandises s'opère par chaland ; les aérodromes, dans un archipel où l'avion constitue d'île en île le seul moyen de transport, ne sont pour trois sur quatre d'entre eux pas accessibles aux D. C. 4 et sont dépourvus de piste bitumée ; le poste émetteur de Radiodiffusion de Dzaoudzi est installé dans les combles d'un immeuble datant de 1845, c'est dire qu'il se trouve dans un état de précarité extrême ; par suite d'une mauvaise implantation des

antennes, l'audition est souvent limitée à Dzaoudzi même ; recevoir à Moroni des nouvelles par radio nécessite de se mettre à l'écoute de postes étrangers qui diffusent en français. Il est indispensable de réaliser au plus tôt la nouvelle station d'émission et de réception promise par le Gouvernement.

Cette infrastructure insuffisante s'accompagne de graves lacunes dans l'équipement économique et social : *le taux de scolarisation est très faible (12 %)*, c'est dire qu'une bonne part de la population est analphabète, et peu évoluée ; il y a là un important facteur de stagnation : la société a conservé une structure archaïque ; domine une mentalité peu favorable au progrès tel que nous le concevons, et qu'il faut d'ailleurs se garder de juger avec notre mentalité d'occidentaux. Peu d'emplois sont offerts à la jeunesse, la population étant plus portée vers le commerce et le négoce que vers la production. Et pourtant, une *démographie galopante* et qu'il faudrait réussir à freiner (228.000 habitants et un taux de croissance de 3 %), provoque l'afflux de jeunes sur le marché du travail, afflux auquel s'ajoute le retour dans l'archipel de nombreux Comoriens depuis l'indépendance de la République malgache. Le retard économique des Comores s'explique, outre ces raisons psychologiques, par des raisons historiques tenant au fait que l'archipel fut longtemps rattaché administrativement à Madagascar et n'a peut-être pas fait alors l'objet de toutes les préoccupations souhaitables.

Cependant, des réalisations sont effectuées. Citons, puisque l'économie est à dominance agricole, l'action bénéfique du B. D. P. A. (Bureau pour le Développement de la Production Agricole), et de la S. O. D. E. C. (Société de développement des Comores). Mais une modification des structures actuelles est nécessaire afin de passer d'une économie de production élémentaire à une économie de transformation et de consommation. Cela implique la formation des hommes et la poursuite des équipements d'infrastructure.

Il reste beaucoup à faire, et le V^e Plan s'en préoccupe. Dans le secteur de la production agricole, la restauration, la récupération des terres et l'encadrement du paysannat sont particulièrement étudiés. Dans le secteur de l'infrastructure, l'aménagement des ports (Moroni et Mutsamudu) sont retenus, ainsi que l'amélioration des aéroports secondaires, ce dernier point en liaison avec un développement du tourisme qui est envisagé ; la création d'une transversale aérienne : île Maurice, Côte Orientale d'Afrique, par Madagascar et les Comores, permettra d'une part, le développe-

ment d'une activité touristique, et d'autre part, l'ouverture des Comores sur l'extérieur : des contacts et des échanges, des études économiques pour l'ensemble de l'Océan Indien doivent pouvoir être réalisés afin de les faire sortir de leur isolement. L'équipement socio-culturel doit lui aussi, faire l'objet des soins les plus attentifs, afin que soit élevé au moins de 12 à 25 % dans l'immédiat, le taux de scolarisation ; une soif de l'étude existe parmi la jeunesse, qu'il faut satisfaire, notamment par la formation en plus grand nombre d'instituteurs qualifiés et en veillant ensuite à une évolution professionnelle pour diriger cette jeunesse, non pas uniquement vers la fonctionnarisation et la bureaucratie mais vers les métiers de la production. A cette fin, un noyau de formation professionnelle est réalisé, qui permettra d'envisager un certain courant migratoire afin de lutter contre la surpopulation. En raison de la vive expansion démographique et du défaut de possibilités d'industrialisation rentable, les Comores posent un difficile problème de développement économique et social.

Les progrès ne peuvent être rapides : les conditions d'une planification ne sont pas réunies, notamment sur le plan de l'infrastructure. Aussi, l'effort budgétaire qui est fait doit être adapté aux possibilités d'absorption du territoire. Cependant, un léger effort supplémentaire est sans doute, dans les circonstances actuelles, nécessaire et suffisant pour fournir des investissements dont la sélectivité doit être bien étudiée, afin de donner sa chance à ce territoire. Il ne faut pas décevoir les aspirations de ces populations, dont l'attachement à la métropole nous a, sur place, été souligné, et dont nous avons apprécié la manifestation.